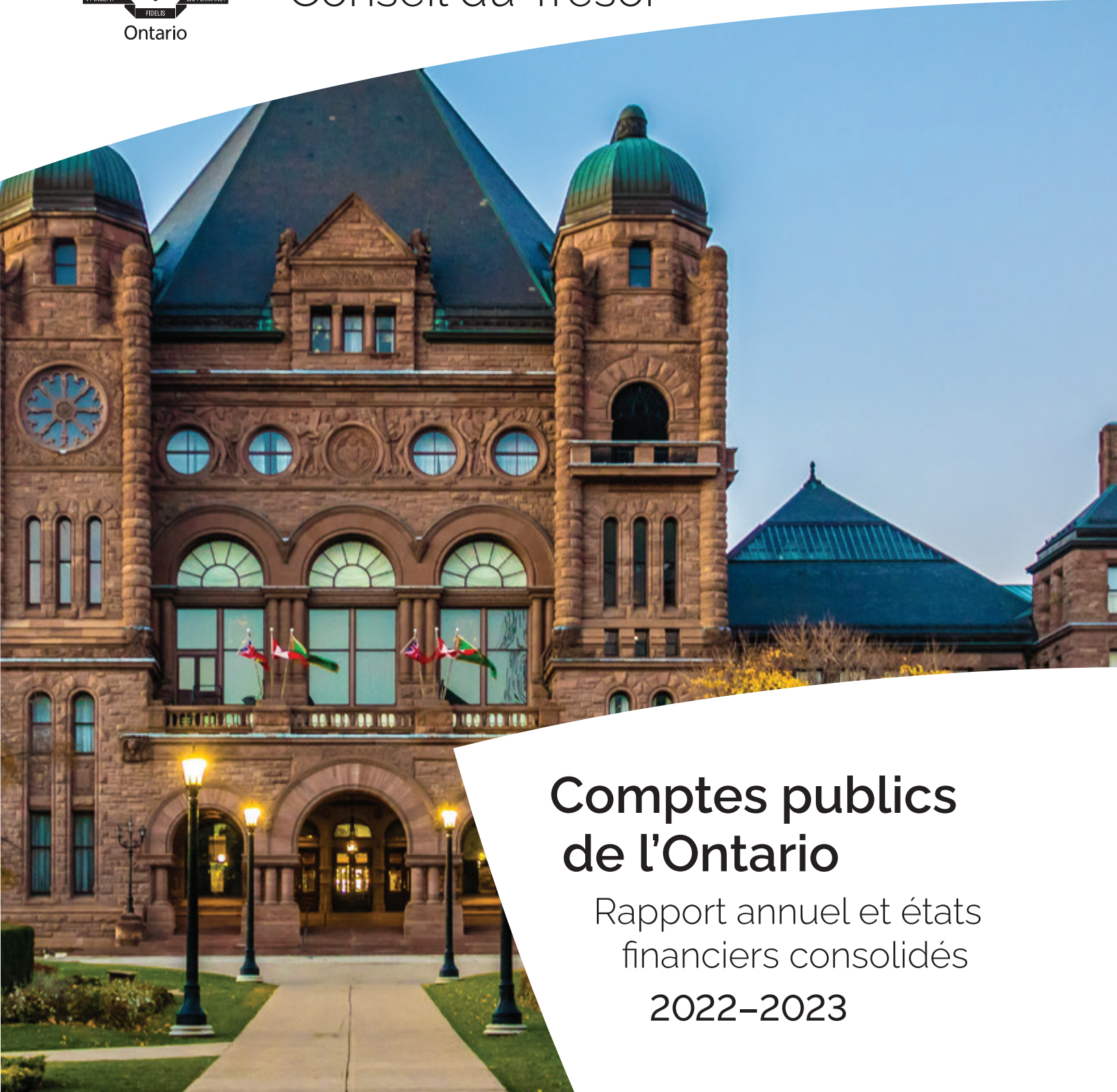




# Secrétariat du Conseil du Trésor



## Comptes publics de l'Ontario

Rapport annuel et états  
financiers consolidés  
2022–2023



**Treasury Board Secretariat  
Office of the President**

Room 4320, Whitney Block  
99 Wellesley Street West  
Toronto ON M7A 1W3  
Tel. 416-327-2333

**Ministry of Finance  
Office of the Minister**

7th Floor, Frost Building South  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto ON M7A 1Y7  
Tel.: 416-325-0400

**Secrétariat du Conseil du  
Trésor  
Bureau de la présidente**

Édifice Whitney, bureau 4320  
99, rue Wellesley Ouest  
Toronto (Ontario) M7A 1W3  
Tél. : 416 327-2333

**Ministère des Finances  
Bureau du ministre**

7<sup>e</sup> étage, édifice Frost Sud  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto (Ontario) M7A 1Y7  
Tél. : 416 325-0400



L'honorable Elizabeth Dowdeswell, OC, OOnt  
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario  
Édifice de l'Assemblée législative  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1A1

Plaise à votre Honneur :

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration financière.

Respectueusement soumis,

Handwritten signature of Caroline Mulroney in black ink.

L'honorable Caroline Mulroney  
Président du Conseil du Trésor  
Toronto, septembre 2023

Handwritten signature of Peter Bethlenfalvy in black ink.

L'honorable Peter Bethlenfalvy  
Ministre des Finances  
Toronto, septembre 2023



# Table des matières

---

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iii</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Énoncé de responsabilité</b> .....	<b>2</b>
<b>Points saillants</b> .....	<b>5</b>
Points saillants des résultats financiers .....	6
<b>Analyse des résultats de 2022-2023</b> .....	<b>9</b>
Revenus .....	9
Charges .....	15
Analyse des chiffres liés à la COVID-19 .....	28
Analyse de l'état de la situation financière .....	31
Actif financier.....	31
Dépenses liées à l'infrastructure.....	34
Passif .....	35
Risques et gestion des risques.....	38
<b>Ratios financiers clés</b> .....	<b>41</b>
<b>Gestion financière</b> .....	<b>43</b>
<b>Activités non financières</b> .....	<b>44</b>
Secteur de la santé .....	44
Secteur de l'éducation .....	45
Secteur de l'éducation postsecondaire .....	47
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux.....	47
Secteur de la justice .....	49
État et capacité des immobilisations corporelles provinciales .....	51
<b>Transparence et responsabilité</b> .....	<b>52</b>
Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public .....	52
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe.....	53

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de l'auditeur indépendant .....	57
État consolidé des résultats .....	65
État consolidé de la situation financière .....	66
État consolidé de l'évolution de la dette nette .....	67
État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé .....	68
État consolidé des gains et pertes de réévaluation .....	68
État consolidé des flux de trésorerie .....	69
Notes afférentes aux états financiers consolidés .....	70
Annexes afférentes aux états financiers consolidés.....	119
Présentation des comptes publics .....	139
Glossaire .....	142
Sources de renseignements supplémentaires .....	149

# Avant-propos

---

J'ai le plaisir de présenter les *Comptes publics 2022-2023* pour la province de l'Ontario. Les Comptes publics donnent à la population de l'Ontario une vision claire et globale des finances de la province. Ce document énonce les mesures prudentes qui ont été prises pour renforcer et préserver la situation économique de la province pendant le dernier exercice.

Alors que l'Ontario continue de faire face aux difficultés et aux aléas de l'économie, notamment la pression exercée par la hausse des coûts et des taux d'intérêt, notre gouvernement redouble d'efforts pour soutenir les familles, les entreprises et les travailleurs aujourd'hui, tout en établissant une base fiscale solide pour les générations futures.

Nous avons adopté un plan financier axé sur une approche ciblée et responsable qui crée les conditions propices pour attirer les emplois et les investissements, finançant l'infrastructure essentielle dont notre province en croissance a besoin, tout en offrant aux Ontariennes et aux Ontariens les services qu'ils méritent.

Les *Comptes publics 2022-2023* montrent que le gouvernement met à exécution son *Plan pour bâtir* en investissant **186,4 milliards** de dollars dans l'ensemble des programmes. Cela représente une hausse de **15,9 milliards** de dollars, ou **9,3 %**, par rapport aux charges de programmes de l'exercice précédent.

Comme la population de l'Ontario continue de croître, des investissements indispensables ont été réalisés pour offrir un soutien utile aux régions et aux collectivités prioritaires de la province.

Par exemple, pour aider davantage de personnes à trouver un bon emploi et pour combler les pénuries de main-d'œuvre sans précédent que connaît l'Ontario, le gouvernement a consacré **1,6 milliard** de dollars aux services d'emploi et à la formation. Cela comprend les améliorations apportées au Fonds pour le développement des compétences afin d'aider à former la main-d'œuvre de l'avenir.

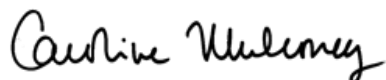
Notre gouvernement a continué à renforcer la compétitivité de l'Ontario, notamment en augmentant de **364 millions** de dollars les investissements ciblés destinés à soutenir le secteur de la construction automobile actuellement en croissance dans la province, ainsi que les centaines de milliers d'emplois directs et indirects qui en dépendent au quotidien.

L'investissement dans le logement abordable, les transports en commun, les routes, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les écoles et les centres de garde d'enfants reste un élément clé du *Plan pour bâtir* du gouvernement. Pour soutenir le plan d'immobilisations le plus ambitieux de l'histoire de l'Ontario, qui ciblera toutes les régions de la province, le gouvernement a investi **1,5 milliard** de dollars, ou **8,5 %**, de plus que l'année précédente dans l'infrastructure.

Notre gouvernement oriente les Ontariennes et les Ontariens vers les soins dont ils ont besoin près de chez eux. En 2022-2023, les programmes de base dans le secteur des soins de santé ont disposé d'un supplément de **5,6 milliards** de dollars, ou **8 %**, pour offrir des soins commodes dans les collectivités des quatre coins de la province.

De même, les investissements réalisés dans le secteur de l'éducation ont augmenté de **4,5 milliards** de dollars, ou **15 %**, pour soutenir les familles ontariennes. Cette hausse comprend la mise en œuvre de l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui réduit les frais moyens de garde d'enfants pour les parents dans la province.

Les résultats présentés dans les *Comptes publics 2022-2023* montrent que les investissements ciblés permettent de bâtir une économie plus forte, plus résiliente, et un Ontario plus fort. Notre gouvernement maintiendra son approche responsable en faisant des choix ciblés qui aideront à bâtir l'Ontario pour les familles et les entreprises, aujourd'hui et demain.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Caroline Mulroney". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

L'honorable Caroline Mulroney  
Présidente du Conseil du Trésor



# Introduction

---

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières. Les états financiers consolidés présentent les résultats de l'exercice 2022-2023 par rapport au budget de 2022 déposé le 28 avril 2022 et la situation financière du gouvernement au 31 mars 2023. Comme par les années passées, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour de nombreux ratios financiers clés.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale joue un rôle essentiel en auditant les états financiers de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail. Je tiens à remercier toutes les personnes concernées pour leur contribution et leur collaboration.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à [infoTBS@ontario.ca](mailto:infoTBS@ontario.ca), ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.



Deborah Richardson  
Sous-ministre et secrétaire  
Conseil du Trésor et Conseil de gestion du gouvernement  
Secrétariat du Conseil du Trésor

# Énoncé de responsabilité

---

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Les états financiers consolidés sont audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la Loi sur le vérificateur général et des normes de certification généralement reconnues du Canada. La vérificatrice générale émet une opinion indépendante sur ces états financiers consolidés. Son rapport, qui se trouve aux pages 57 à 64, indique son opinion et ce sur quoi elle est fondée.

La direction dresse les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public. Elle est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.



Deborah Richardson

Sous-ministre,  
Secrétariat du Conseil  
du Trésor

29 août 2023



Greg Orencsak

Sous-ministre,  
Ministère des Finances

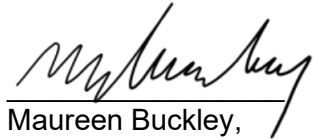
29 août 2023



Beili Wong, FCPA,  
FCA

Contrôleuse générale  
et sous-ministre  
associée,  
Bureau de la  
contrôleuse générale  
Secrétariat du Conseil  
du Trésor

29 août 2023



Maureen Buckley,  
CPA, CA

Sous-ministre adjointe  
et contrôleuse  
provinciale,  
Secrétariat du Conseil  
du Trésor

29 août 2023

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des états financiers consolidés et accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité de ces états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de présentation de l'information financière du gouvernement de l'Ontario.



L'honorable Prabmeet Singh Sarkaria  
Président du Conseil du Trésor

29 août 2023



L'honorable Peter Bethlenfalvy  
Ministre des Finances

29 août 2023

---

# ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

---



# Points saillants

## Points saillants des résultats financiers de 2022-2023 (en milliards de dollars)

Tableau 1

### État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Budget de 2022 <sup>1</sup>	Chiffres réels de 2022-2023	Chiffres réels retraités de 2021-2022 <sup>1</sup>	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2022	Chiffres réels retraités de 2021-2022
<b>Total des revenus</b>	<b>179,8</b>	<b>192,9</b>	<b>185,1</b>	<b>13,1</b>	<b>7,8</b>
<b>Charges</b>					
Programmes	185,1	186,4	170,5	1,3	15,9
Intérêt sur la dette	13,6	12,4	12,6	(1,2)	(0,2)
<b>Total des charges</b>	<b>198,6</b>	<b>198,8</b>	<b>183,1</b>	<b>0,2</b>	<b>15,7</b>
Réserve	1,0	–	–	(1,0)	–
<b>Excédent/(déficit) annuel</b>	<b>(19,9)</b>	<b>(5,9)</b>	<b>2,0</b>	<b>14,0</b>	<b>(7,9)</b>
<b>État consolidé de la situation financière au 31 mars</b>					
Actif financier		133,9	130,4		(3,5)
Passif		534,3	513,3		21,0
<b>Dette nette</b>		<b>(400,5)</b>	<b>(382,8)</b>		<b>(17,7)</b>
Actif non financier		153,7	144,7		9,0
<b>Déficit accumulé</b>		<b>(246,8)</b>	<b>(238,2)</b>		<b>(8,6)</b>
<b>Le déficit accumulé comprend :</b>					
le déficit de fonctionnement accumulé		(247,1)	(238,2)		(8,9)
les gains/(pertes) de réévaluation accumulé(e)s		0,3	–		0,3

<sup>1</sup> Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des charges réelles de l'exercice en cours. Les résultats réels de 2021-2022 sont également retraités de façon à prendre en compte la consolidation du Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) dans l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), ainsi que la mise en œuvre de la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Le changement visant la classification du FGPR, qui passe de la catégorie des fonds en fiducie sous administration à celle des autres organismes gouvernementaux, a entraîné sa consolidation par intégration proportionnelle de manière rétroactive, y compris le retraitement des chiffres de l'exercice précédent. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Points saillants des résultats financiers

### Variation par rapport aux chiffres réels de 2021-2022

- Le gouvernement de l'Ontario a enregistré un déficit de 5,9 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2023, comparativement à l'excédent retraité de l'exercice précédent de 2,0 milliards de dollars, principalement attribuable à une hausse des charges de programmes en partie neutralisée par des revenus plus élevés (voir le tableau 1 précédent).
- Le total des revenus est de 192,9 milliards de dollars, soit 7,8 milliards de dollars, ou 4,2 %, de plus que les chiffres de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des revenus fiscaux, des transferts du gouvernement du Canada et des revenus déclarés par les ministères et le secteur parapublic. Cette hausse des revenus a été partiellement neutralisée par la baisse des revenus nets tirés des entreprises publiques. Voir les détails aux pages 9 à 10.
- Les charges de programmes totalisent 186,4 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 15,9 milliards de dollars, ou 9,3 %, aux chiffres de l'exercice précédent. Les charges sont plus élevées dans le secteur de la santé, en raison surtout d'investissements plus importants dans les programmes de base pour répondre aux besoins découlant du vieillissement de la population et à la demande croissante de soins de santé. Les charges de programmes d'une année à l'autre dans les secteurs des services à l'enfance et des services sociaux, de l'éducation, de l'éducation postsecondaire et des autres programmes se sont accrues en raison surtout des programmes axés sur la demande dans le secteur des services sociaux, de la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, de dépenses plus élevées pour les collèges, du passif et de la comptabilisation des passifs éventuels liés aux droits issus de traités, aux droits des Autochtones et à d'autres créances exigibles de la Couronne, des coûts liés à l'introduction et à l'élargissement des services en ligne visant les transports en commun ainsi qu'au soutien aux transports en commun municipaux, d'investissements accrus dans les services à large bande et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), et de la variabilité des programmes de gestion des risques des entreprises axés sur la demande. Voir les détails aux pages 15 à 20.
- L'intérêt sur la dette est inférieur de 0,2 milliard de dollars, ou 1,6 %, à celui de l'exercice précédent, principalement en raison d'une capitalisation plus importante de l'intérêt provenant des entités consolidées, ainsi que d'une augmentation des revenus d'intérêts provenant du secteur parapublic. Voir les détails à la page 27.

- Les actifs non financiers, dont les immobilisations, ont augmenté de 9,0 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. La valeur comptable nette des immobilisations de l'Ontario, telles que les immeubles et les infrastructures pour le transport, a augmenté de 8,8 milliards de dollars durant l'année. L'Ontario a investi 16,3 milliards de dollars dans les actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, ce qui s'est traduit par de nouveaux investissements dans les secteurs des immobilisations, du transport, de la santé, de l'éducation et des autres programmes. Le gouvernement a aussi investi 2,9 milliards de dollars de plus dans les immobilisations par des transferts à des partenaires non consolidés et pour d'autres dépenses liées à l'infrastructure. Voir les détails aux pages 32 à 34.
- Le passif total s'est accru de 21,0 milliards de dollars et le total de l'actif financier a augmenté de 3,5 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 17,7 milliards de dollars, ou 4,6 %, de la dette nette par rapport à l'exercice précédent (voir les détails aux pages 31 à 37). L'augmentation du passif est principalement attribuable à la comptabilisation des passifs éventuels liés aux droits issus de traités et aux droits des Autochtones ainsi qu'à d'autres créances exigibles de la Couronne. Le déficit accumulé s'est creusé, atteignant 8,6 milliards de dollars, ou 3,6 %, par rapport à l'année précédente en raison surtout du déficit déclaré de 6,1 milliards de dollars. Voir les détails à la page 68.

### **Variation par rapport au budget de 2022**

- Le gouvernement de l'Ontario a accusé un déficit de 5,9 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2023, comparativement au déficit de 19,9 milliards de dollars prévu dans le budget de 2022, en raison surtout de revenus plus élevés (voir le tableau 1 précédent).
- Le total des revenus s'établit à 192,9 milliards de dollars et dépasse ainsi de 13,1 milliards de dollars, ou 7,3 %, les prévisions du budget de 2022, en raison surtout de revenus fiscaux plus élevés traduisant une croissance économique vigoureuse et une inflation plus forte que prévu. Des revenus plus élevés ont également été déclarés par les ministères et le secteur parapublic, aux côtés de transferts plus importants que prévu de la part du gouvernement du Canada. Cette hausse a été partiellement neutralisée par une baisse plus importante que prévu des revenus nets tirés des entreprises publiques. Voir les détails à la page 11-12.
- Les charges de programmes, qui totalisent 186,4 milliards de dollars, sont supérieures de 1,3 milliard de dollars, ou 0,7 %, à ce qui était prévu dans le budget de 2022. Elles sont plus élevées pour l'éducation, l'éducation postsecondaire et les autres programmes, en raison surtout des paiements ponctuels de soutien pour le rattrapage versés directement aux parents durant l'année scolaire 2022-2023 pour les aider à combler les lacunes en matière d'apprentissage apparues chez les élèves durant la pandémie de COVID-19, de dépenses plus élevées que prévu pour les collèges, ainsi que de la comptabilisation du passif et des passifs éventuels liés aux droits issus de traités et aux droits des Autochtones, ainsi qu'à d'autres créances exigibles de la Couronne. Les investissements sont moins élevés dans le secteur de la santé en raison surtout de dépenses moins élevées pour la COVID-19. Voir les détails aux pages 21 à 23.

- L'intérêt sur la dette est inférieur de 1,2 milliard de dollars, ou 8,8 %, aux chiffres du budget de 2022 en raison d'un programme d'emprunt réduit d'environ 9,3 milliards de dollars et d'un déficit moins important que prévu pour 2022-2023, ainsi que d'une capitalisation de l'intérêt supérieure aux prévisions et de revenus d'intérêts plus conséquents attribuables à des taux en hausse. Voir les détails à la page 27.



# Analyse des résultats de 2022-2023

## Revenus

Détails des résultats réels de 2022-2023 (en milliards de dollars)				Tableau 2	
	Budget de 2022 <sup>1</sup>	Chiffres réels de 2022-2023	Chiffres réels retraités de 2021-2022 <sup>1</sup>	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2022	Chiffres réels retraités de 2021-2022
<b>Revenus</b>					
Impôt sur le revenu des particuliers	44,6	44,2	46,8	(0,4)	(2,6)
Taxe de vente	32,3	36,1	30,4	3,8	5,7
Impôt des sociétés	19,7	27,8	25,2	8,1	2,6
Impôt-santé des employeurs	7,8	7,8	7,2	–	0,6
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,7	6,0	5,7	0,3	0,3
Contribution-santé de l'Ontario	4,7	4,4	4,4	(0,3)	–
Taxe sur l'essence et les carburants	2,8	2,7	3,0	(0,1)	(0,3)
Autres impôts et taxes	8,8	7,5	9,0	(1,3)	(1,5)
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>126,4</b>	<b>136,5</b>	<b>131,7</b>	<b>10,1</b>	<b>4,8</b>
Gouvernement du Canada	31,0	31,3	30,6	0,3	0,7
Revenus tirés des entreprises publiques	6,3	6,1	6,4	(0,2)	(0,3)
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic	9,4	11,5	9,7	2,1	1,8
Autres revenus non fiscaux	6,7	7,5	6,7	0,8	0,8
<b>Total des revenus</b>	<b>179,8</b>	<b>192,9</b>	<b>185,1</b>	<b>13,1</b>	<b>7,8</b>

<sup>1</sup> Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des charges réelles de l'exercice en cours. Les résultats réels de 2021-2022 sont également retraités de façon à prendre en compte la consolidation du Fonds de garantie des prestations de retraite dans l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF). Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Variation par rapport aux chiffres réels de 2021-2022

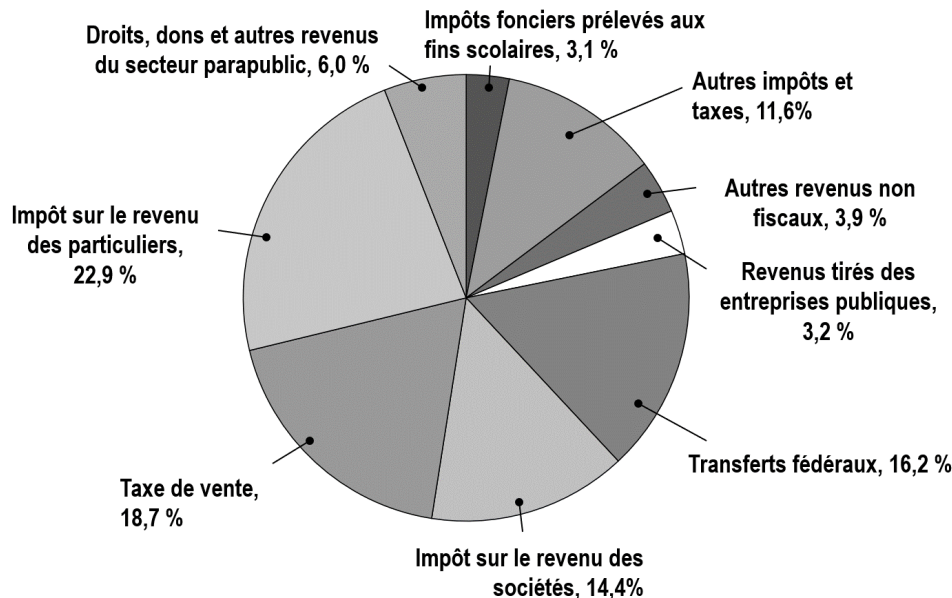
Le total des revenus pour 2022-2023 a augmenté de 7,8 milliards de dollars, ou 4,2 %, par rapport à l'exercice précédent.

- Les revenus fiscaux se sont accrus de 4,8 milliards de dollars, ou 3,6 %, en 2022-2023, témoignant surtout d'une forte croissance économique. Cette hausse a été modérée par la baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers, principalement en raison de l'établissement de cotisations fiscales moins élevées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour les années antérieures après la publication des *Comptes publics 2021-2022*. Les revenus fiscaux ont également été modérés d'une part par des droits de cession immobilière moins élevés en raison d'un marché immobilier plus faible en 2022 et d'autre part par la baisse des revenus tirés de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants, qui avaient été réduites temporairement de 5,7 cents le litre et de 5,3 cents le litre respectivement.

- Les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 0,7 milliard de dollars, ou 2,3 %, en 2022-2023, ce qui est le résultat surtout d'une hausse des transferts provenant des principaux programmes de financement fédéraux, dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, l'aide pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et le soutien à l'infrastructure. Cette hausse est en partie contrebalancée par l'élimination graduelle du financement de durée limitée lié à la COVID-19.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont diminué de 0,3 milliard de dollars, ou 4,7 %, en 2022-2023, en raison surtout d'une baisse des revenus nets tirés d'Ontario Power Generation (OPG), elle-même attribuable à une diminution des gains découlant de l'Ontario Nuclear Funds Agreement et à une augmentation des coûts de mise hors service d'immobilisations, conformément aux exigences du CCSP, au regard de la même période l'exercice précédent. Les revenus nets tirés de la LCBO ont également été plus faibles en raison de la hausse des coûts attribuable aux perturbations de la chaîne mondiale d'approvisionnement. Ce résultat a été en partie compensé par une hausse des revenus nets tirés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), également appelée Société ontarienne du cannabis (SOC), et de Jeux en ligne Ontario, une nouvelle entreprise publique créée en 2022-2023.
- Les frais, dons et autres revenus d'organismes du secteur parapublic ont augmenté de 1,8 milliard de dollars, ou 18,6 %, en 2022-2023, en raison surtout d'une hausse des revenus du secteur parapublic provenant de sources de revenus tiers attribuable à la normalisation des activités des entreprises après la pandémie de COVID-19. Cela résulte également de la récente consolidation d'un volet du secteur parapublic, les sociétés d'aide à l'enfance.
- Les autres revenus non fiscaux se sont accrus de 0,8 milliard de dollars, ou 11,9 %, en 2022-2023, principalement en raison des droits d'immatriculation et d'enregistrement des véhicules. Cette hausse est en effet attribuable au maintien des droits applicables aux véhicules utilitaires lourds et à la baisse des revenus comptabilisés l'exercice précédent en raison de la suppression et du remboursement ponctuel des droits applicables aux véhicules de tourisme, aux véhicules utilitaires légers et à la validation des vignettes à compter de mars 2020.

## Revenus de 2022-2023 par source (192,9 G\$)

Graphique 1



Nota: Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

### Variation par rapport au budget de 2022

Le PIB nominal de l'Ontario a augmenté de 9,2 % au cours de l'année civile 2022, en hausse par rapport aux 6,7 % prévus au moment du budget de 2022, conséquence d'une inflation plus forte que prévu en 2022.

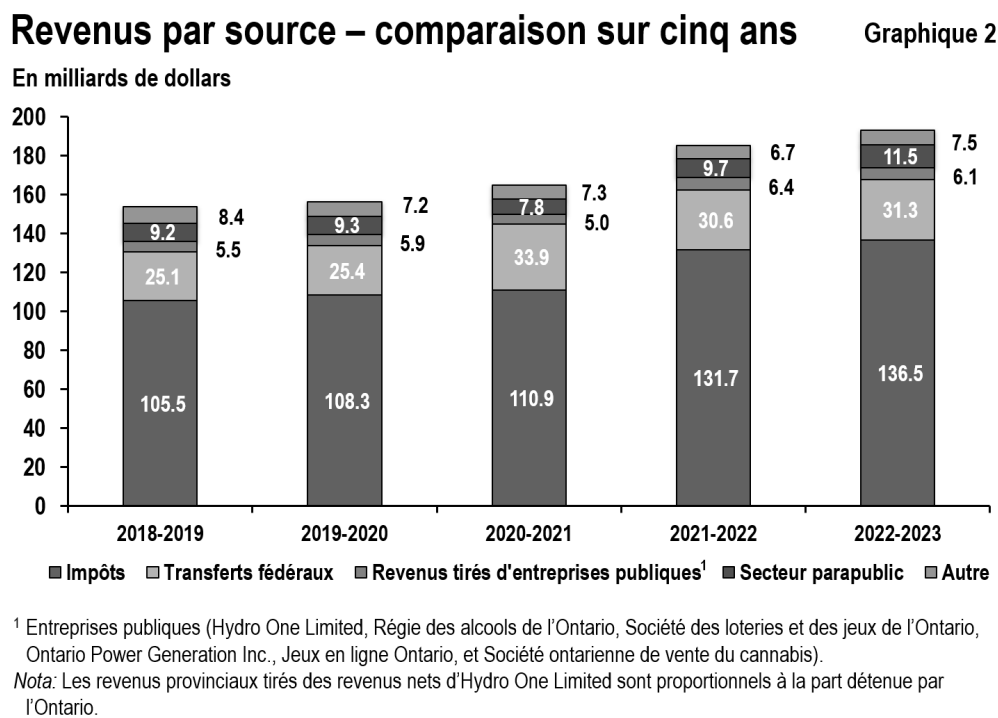
Les revenus pour 2022-2023 ont été supérieurs de 13,1 milliards de dollars, ou 7,3 %, aux prévisions du budget de 2022.

- Les revenus fiscaux ont été supérieurs de 10,1 milliards de dollars, ou 7,0 %, aux prévisions du budget de 2022, en raison d'une hausse de la valeur nette des cotisations et des crédits fiscaux pour 2022 et les années antérieures, d'après des renseignements fournis par le gouvernement du Canada depuis la publication du budget de 2022.
- Les transferts du gouvernement du Canada ont été supérieurs de 0,3 milliard de dollars, ou 1,0 %, ce qui est principalement attribuable à la comptabilisation de revenus en nature liés aux dons de fournitures qu'il a faits pour lutter contre la COVID-19, et qui sont en partie compensés par le report du financement dans le cadre du PIIC en raison de l'exécution plus lente que prévu des projets.

- Les revenus provenant des entreprises publiques ont diminué de 0,2 milliard de dollars, ou 3,2 %, en raison surtout de la baisse des revenus provenant d'OPG et de la LCBO. Les revenus nets tirés d'OPG ont été plus faibles en raison de la baisse des rendements réalisés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement et de la hausse des coûts de mise hors service d'immobilisations. Les revenus nets de la LCBO ont été le résultat de ventes plus faibles que prévu en raison d'une normalisation rapide des habitudes des consommateurs après la pandémie de COVID-19. Cette baisse a été en partie compensée par des revenus nets plus élevés que prévu provenant d'OLG, de la SOVC et de Jeux en ligne Ontario, une entreprise publique nouvellement consolidée en 2022-2023.
- Les frais, dons et autres revenus du secteur parapublic ont augmenté de 2,1 milliards de dollars, ou 22,3 %, en raison surtout d'une hausse des revenus provenant de sources de revenus tiers tirés des collèges et des hôpitaux, occasionnée par la normalisation des activités après la pandémie de COVID-19. Cela résulte également de la récente consolidation d'un élément du secteur parapublic en 2022-2023, les sociétés d'aide à l'enfance.
- Les autres revenus non fiscaux ont augmenté de 0,8 milliard de dollars, ou 11,9 %, principalement à la suite de recouvrements de dépenses durant l'exercice précédent, ainsi que de revenus plus élevés que prévu tirés des droits, licences et permis ainsi que de sources diverses déclarés par les ministères et les organismes gouvernementaux consolidés.

## Tendances en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de l'Ontario.



## Revenus fiscaux

Entre 2018-2019 et 2022-2023, les revenus fiscaux se sont accrus à un taux annuel moyen de 6,6 %, ce qui est plus élevé que le taux annuel moyen de croissance du PIB nominal de 5,0 %.

Bien que la croissance économique et les augmentations des revenus fiscaux soient étroitement liées, plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien, notamment les suivants :

- la hausse de certaines sources de revenus, telles que l'impôt des sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, qui peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes;
- l'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière, qui est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB;
- les changements subis par les taxes sur l'essence et les carburants, basées sur le volume, qui suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus ne sont pas touchées directement par l'évolution des prix.

## **Transferts du gouvernement fédéral**

Les transferts du gouvernement du Canada sont déterminés en fonction des ententes et des formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. Ils englobent les principaux transferts fédéraux, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation, selon le cas. Il y a également un certain nombre de transferts destinés à la province qui sont en grande partie liés à des programmes particuliers tels que le logement social, l'infrastructure et le marché du travail. Certains transferts sont continus, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Entre 2018-2019 et 2022-2023, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté à un taux annuel moyen de 5,7 %.

## **Revenus tirés des entreprises publiques**

Les revenus tirés des entreprises publiques comprennent ceux d'OPG, d'Hydro One Limited (HOL), de la LCBO, d'OLG, de la SOVC et de Jeux en ligne Ontario, une entreprise publique nouvellement consolidée en 2022-2023.

Entre 2018-2019 et 2022-2023, les revenus tirés des entreprises publiques ont augmenté à un taux annuel moyen de 2,9 %.

## **Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic**

Entre 2018-2019 et 2022-2023, les revenus tirés du secteur parapublic ont progressé à un taux annuel moyen de 5,6 %. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des revenus de tiers provenant des collèges et des hôpitaux, ainsi qu'aux revenus provenant des sociétés d'aide à l'enfance, consolidés pour la première fois avec les états financiers de l'Ontario dans les Comptes publics 2022-2023.

## **Autres revenus non fiscaux**

Les autres revenus non fiscaux proviennent d'un certain nombre de sources, dont les droits, les ventes et locations de biens et de services, les licences et les permis, les remboursements des dépenses provinciales engagées pour la prestation de certains services, les redevances pour l'utilisation de ressources de la Couronne et les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

Les autres revenus non fiscaux ont diminué et atteint un taux annuel moyen de 2,8 % entre 2018-2019 et 2022-2023.

## Charges

Détails des résultats réels de 2022-2023  
(en milliards de dollars)

Tableau 3

	Budget de 2022 <sup>1,2,3</sup>	Chiffres réels de 2022-2023	Chiffres réels retraités de 2021-2022 <sup>3</sup>	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2022	Chiffres réels retraités de 2021-2022 <sup>3</sup>
<b>Charges</b>					
Secteur de la santé	79,9	78,5	75,8	(1,4)	2,7
Secteur de l'éducation <sup>2</sup>	33,0	34,5	30,0	1,5	4,5
Secteur de l'éducation postsecondaire	10,8	11,6	10,6	0,8	1,0
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	18,3	18,1	17,1	(0,2)	1,0
Secteur de la justice	5,4	5,4	5,0	–	0,4
Autres programmes	37,6	38,2	32,1	0,6	6,1
<b>Total des charges de programmes</b>	<b>185,1</b>	<b>186,4</b>	<b>170,5</b>	<b>1,3</b>	<b>15,9</b>
Intérêt sur la dette	13,6	12,4	12,6	(1,2)	(0,2)
<b>Total des charges</b>	<b>198,6</b>	<b>198,8</b>	<b>183,1</b>	<b>0,2</b>	<b>15,7</b>
Réserve	1,0	–	–	(1,0)	–

<sup>1</sup> À des fins de présentation, les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 sont indiquées séparément dans le financement de durée limitée lié à la COVID-19 dans le budget de 2022 et ont été incluses dans les secteurs respectifs de ce tableau. Le changement de la présentation n'a pas d'incidence sur les affectations ou les structures des ministères.

<sup>2</sup> L'impact du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes de façon à concorder avec la présentation du tableau 3.8 du budget de 2022. Dans les états financiers consolidés, il est pris en compte dans les charges liées au secteur de l'éducation. L'Annexe 4 des états financiers donne des précisions.

<sup>3</sup> Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des charges réelles de l'exercice en cours. Les résultats réels de 2021-2022 sont également retraités de façon à prendre en compte la consolidation du Fonds de garantie des prestations de retraite dans l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), ainsi que la mise en œuvre de la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

### Variation par rapport aux chiffres réels de 2021-2022

Le total des charges de programmes pour 2022-2023 a augmenté de 15,9 milliards de dollars, ou 9,3 %, passant de 170,5 milliards de dollars à 186,4 milliards de dollars depuis l'exercice précédent.

- Les charges du secteur de la santé ont augmenté de 2,7 milliards de dollars, ou 3,6 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des dépenses accrues dans les programmes de base du secteur de la santé pour répondre à la demande croissante. Les principaux investissements dans le secteur des soins de santé comprennent les suivants :
  - 1,1 milliard de dollars en financement de base supplémentaire pour les hôpitaux, principalement pour soutenir les services cliniques de base, les ressources humaines dans le domaine de la santé, la reprise des chirurgies et un complément de lits de soins actifs, postactifs et intensifs pour gérer le vieillissement de la population et la croissance démographique observés en Ontario. Cet investissement a également permis d'orienter

les patients vers les bons soins au bon endroit en dirigeant ceux qui n'ont plus besoin d'être soignés à l'hôpital vers des milieux de soins communautaires plus appropriés;

- 1,0 milliard de dollars supplémentaires pour l'Assurance-santé de l'Ontario, principalement destinés à soutenir le recours accru aux services de santé, notamment un plus grand nombre de visites chez le médecin;
- 0,4 milliard de dollars principalement pour appuyer le Plan relatif aux effectifs des foyers de soins de longue durée visant à accroître les soins directs quotidiens offerts aux résidents afin d'améliorer la qualité des soins;
- 0,3 milliard de dollars investis pour élargir et stabiliser les services de soins à domicile et en milieu communautaire.
- Cette variation témoigne également d'une baisse des dépenses liées à la COVID-19 ainsi que du passif éventuel lié à la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* à la suite de la décision rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 29 novembre 2022.
- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté de 4,5 milliards de dollars, ou 15,0 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux dépenses engagées pour poursuivre la mise en œuvre de l'entente pancanadienne d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui réduit les frais moyens de garde d'enfants, au financement visant à appuyer la croissance de l'effectif étudiant et les engagements conformes aux ententes collectives ratifiées, ainsi qu'au passif éventuel lié à la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* à la suite de la décision rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 29 novembre 2022.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont augmenté de 1,0 milliard de dollars, ou 9,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à des dépenses plus élevées que prévu pour les collèges lors de la réouverture complète des campus après l'assouplissement des mesures de santé publique, à l'augmentation de l'effectif étudiant, toutes catégories confondues, ainsi qu'à l'augmentation de l'aide financière aux étudiants.
- Les charges des services à l'enfance et des services sociaux se sont accrues de 1,0 milliard de dollars, ou 5,8 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des allocations de base mensuelles accordées en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de la prestation mensuelle maximale du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, majorée de 5 % en septembre 2022, ainsi que des hausses, d'une année à l'autre, au titre des programmes axés sur la demande tels que l'aide sociale et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.



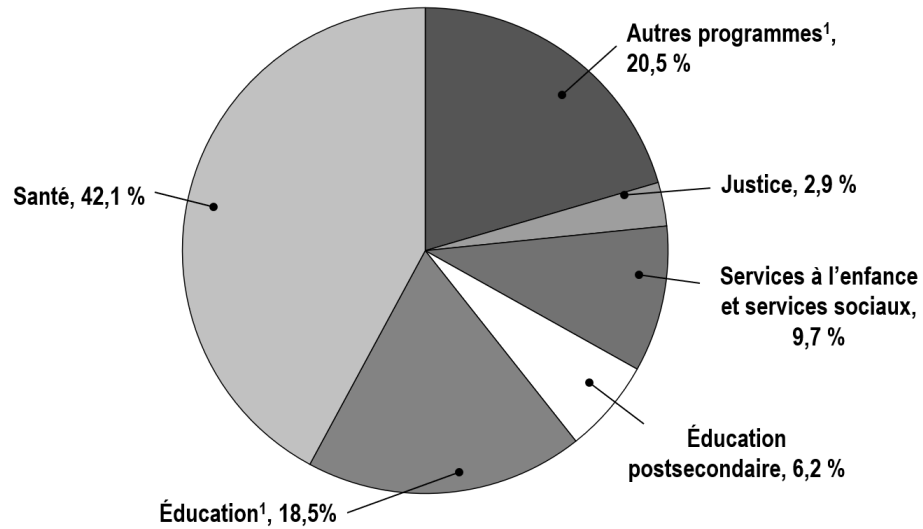
- Les charges du secteur de la justice ont augmenté de 0,4 milliard de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout du financement supplémentaire pour la sécurité publique, par exemple les soutiens à la police communautaire et à la Police provinciale de l'Ontario tels que les services infirmiers dans les établissements correctionnels de la province, mais aussi en raison d'investissements visant à réduire l'arriéré de causes criminelles et de demandes en instance devant les tribunaux.
- Les charges des autres programmes ont augmenté de 6,1 milliards de dollars, ou 19,0 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de ce qui suit :
  - hausse de 6,25 milliards de dollars principalement attribuable au passif et à la comptabilisation de passifs éventuels pour les droits issus de traités et les droits des Autochtones;
  - hausse de 860 millions de dollars principalement attribuable aux coûts rattachés à la mise en place de nouveaux services de transport en commun ou à l'élargissement de ceux déjà existants, à l'augmentation des charges d'amortissement liée à un plus grand nombre de biens en service dans les transports, et à l'augmentation du soutien de durée limitée visant à favoriser la reprise des systèmes de transport en commun municipaux après la pandémie de COVID-19;
  - hausse de 364 millions de dollars attribuable aux investissements stratégiques dans le soutien à l'industrie et l'aménagement du territoire, y compris dans le secteur ontarien de la construction automobile;
  - hausse de 303 millions de dollars attribuable au transfert du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles, auparavant en dehors du périmètre comptable du gouvernement, vers le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs;
  - hausse de 237 millions de dollars attribuable aux crédits d'impôt à l'intention des médias culturels et du tourisme local;
  - hausse de 235 millions de dollars liée au financement fourni à la ville de Toronto pour combler en partie son déficit de fonctionnement de 2022;
  - hausse de 144 millions de dollars principalement attribuable à une participation accrue du secteur agricole aux programmes de gestion des risques des entreprises axés sur la demande, en raison de différents facteurs tels que les prix des marchandises, les conditions météorologiques et les conditions du marché;
  - hausse de 138 millions de dollars dans les programmes d'infrastructure principalement dans le cadre du programme d'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire et du PIIC;
  - hausse de 52 millions de dollars attribuable au doublement temporaire des paiements au titre du Régime de revenu annuel garanti pour tous les bénéficiaires en 2023;

- hausse de 39 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation du nombre de visiteurs dans les parcs de l'Ontario et à une prestation de services accrue de la part de l'Agence ontarienne des eaux.
- Cette variation illustre également le passif éventuel lié à la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* à la suite de la décision rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 29 novembre 2022.
- La hausse enregistrée en 2022-2023 est en partie neutralisée par ce qui suit :
  - baisse de 1,5 milliard de dollars attribuable à la diminution des coûts liés aux avantages sociaux et aux prestations de retraite, en raison surtout des rajustements comptables effectués l'exercice précédent après les évaluations actuarielles et les mises à jour du passif associé aux charges de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et aux prestations des employés retraités;
  - baisse de 454 millions de dollars principalement attribuable à une diminution du financement requis pour maintenir le soutien offert par le gouvernement dans le cadre de l'éventail de programmes d'atténuation du prix de l'électricité;
  - baisse de 244 millions de dollars du financement lié à la COVID-19 dans le cadre de la Subvention ontarienne de secours pour les petites entreprises;
  - baisse de 164 millions de dollars principalement attribuable à une saison d'incendies qui a été moins active en 2022-2023 qu'elle ne l'est en moyenne, ainsi qu'à une réduction du passif lié aux sites contaminés après réévaluation;
  - baisse de 159 millions de dollars principalement attribuable au recours moins fréquent à la Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 visant à rembourser les employeurs pour les jours de congé payés en raison de la COVID-19, ainsi qu'à l'élimination graduelle du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation visant à appuyer l'embauche, la formation, le recyclage et l'amélioration des compétences des travailleurs.

Se reporter au graphique 3 pour voir la ventilation des charges de programmes par secteur.

---

### Charges de programmes de 2022-2023 par secteur Graphique 3 (186,4 G\$)



<sup>1</sup> Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes pour suivre la présentation du tableau 3.8 du budget de 2022.

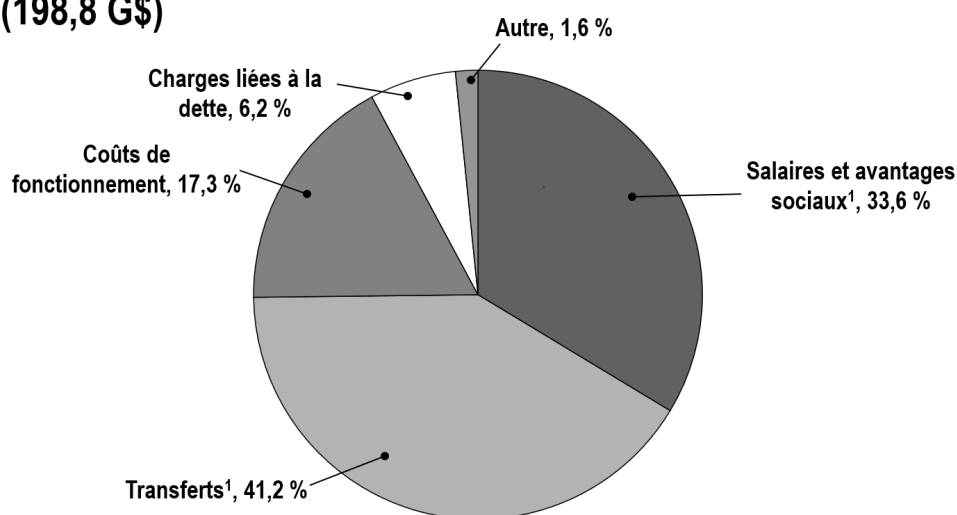
*Nota :* Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

---

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux comprennent les coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance, ainsi que les coûts associés à la fonction publique de l'Ontario.

## Dépenses de 2022-2023 par type de charges (198,8 G\$)

Graphique 4



<sup>1</sup> Les coûts liés à la rémunération des entités non consolidées (par exemple, les municipalités, les universités) et les paiements versés aux médecins pour leurs services professionnels sont inclus dans les transferts.

*Nota :* Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

La part « Transferts » du graphique 4 tient compte des paiements effectués à divers fournisseurs de services pour appuyer la prestation de services publics. Ces tiers bénéficiaires de financement sont les professionnels de la santé, y compris les médecins, les organismes de services sociaux, les universités, les fournisseurs de services de garde d'enfants et les municipalités. Une partie importante des dépenses engagées par ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux, c.-à-d., des coûts liés à la rémunération. Les transferts n'englobent pas les transferts effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires, aux collèges et aux sociétés d'aide à l'enfance. Ces derniers sont représentés dans les autres types de charges tels que les coûts de fonctionnement et les salaires et avantages sociaux, qui sont déclarés par les organismes.

## Variation par rapport au budget de 2022

Le total des charges de programmes pour 2022-2023 a été de 186,4 milliards de dollars, soit 1,3 milliard de dollars, ou 0,7 %, de plus que prévu dans le budget de 2022. Les variations des charges de programmes sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

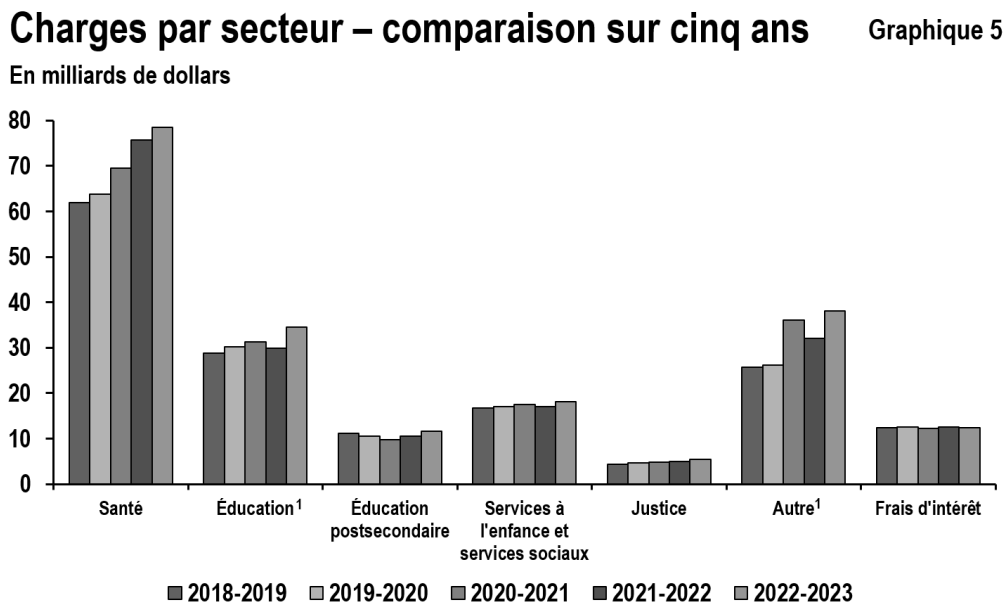
- Les charges du secteur de la santé ont été inférieures de 1,4 milliard de dollars, ou 1,8 %, à ce qui avait été prévu, principalement en raison d'une réduction des dépenses liées à la COVID-19 pour l'administration du vaccin et les tests de dépistage à la suite d'une demande publique plus faible. Les charges des programmes de médicaments de l'Ontario ont également été moins élevées étant donné la disponibilité accrue de médicaments génériques de remplacement et le report, en 2022-2023, des dépenses d'immobilisations relatives aux projets d'hôpitaux et de soins de longue durée après la révision des calendriers de construction. Cette variation illustre également une hausse des dépenses liées à l'Assurance-santé de l'Ontario en raison des coûts et de l'usage accrus des services de santé, notamment plus de visites chez le médecin, ainsi que de l'augmentation du passif éventuel lié à la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* à la suite de la décision rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 29 novembre 2022.
- Les charges du secteur de l'éducation ont été supérieures de 1,5 milliard de dollars, ou 4,5 %, à ce qui avait été prévu, en raison surtout de paiements ponctuels versés directement aux parents pour les aider à combler les lacunes en matière d'apprentissage apparues chez les élèves durant la pandémie de COVID-19 et du passif éventuel lié à la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* à la suite de la décision rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 29 novembre 2022.
- Les charges pour le secteur de l'éducation postsecondaire ont été supérieures de 0,8 milliard de dollars, ou 7,4 %, au plan établi, en raison surtout de dépenses plus élevées que prévu occasionnées aux collèges par la réouverture complète des campus après l'assouplissement des mesures de santé publique et par l'augmentation de l'effectif étudiant, toutes catégories confondues. Les coûts moins élevés que prévu de l'aide financière aux étudiants, à la suite du maintien de l'aide fédérale et des demandes d'aide financière moins nombreuses que prévu de la part des étudiants, ont également été pris en compte dans la détermination de l'augmentation des charges.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été inférieures de 0,2 milliard de dollars, ou 1,1 %, au plan établi, en raison surtout des conditions plus favorables du marché qui ont contribué à porter à un niveau plus bas que prévu les demandes adressées aux programmes d'aide sociale tels qu'Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

- Les charges du secteur de la justice ont été supérieures de 0,1 milliard de dollars, ou 1,0 %, au plan établi, en raison surtout du financement du Secrétariat de la distribution des vaccins contre la COVID-19, des paiements versés en vertu de la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant*, et des ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement sécuritaire des établissements correctionnels. Cela témoigne également d'une diminution des charges attribuable à la révision du calendrier de mise en œuvre du Projet de réseau de radiocommunications pour la sécurité publique et des besoins de financement provincial moins élevés d'Aide juridique Ontario en raison de l'augmentation du financement provenant de la Fondation du droit de l'Ontario.
- Les charges des autres programmes ont été supérieures de 0,6 milliard de dollars, ou 1,6 %, à ce qui avait été planifié, en raison surtout des facteurs suivants :
  - hausse de 6,25 milliards de dollars associée au passif et à la comptabilisation de passifs éventuels pour les droits issus de traités et les droits des Autochtones;
  - hausse de 281 millions de dollars en raison d'investissements stratégiques dans le soutien à l'industrie et l'aménagement du territoire, y compris dans le secteur ontarien de la construction automobile;
  - hausse de 235 millions de dollars attribuable à l'élimination partielle du déficit de fonctionnement de la ville de Toronto;
  - augmentation de 67 millions de dollars principalement attribuable au rajustement du passif pour les sites contaminés fondé sur les évaluations environnementales et les projets de remise en état;
  - hausse de 58 millions de dollars principalement attribuable à une participation accrue du secteur agricole aux programmes de gestion des risques des entreprises axés sur la demande, en raison de différents facteurs tels que les prix des marchandises et les conditions météorologiques;
  - augmentation de 49 millions de dollars attribuable au doublement temporaire des paiements au titre du Régime de revenu annuel garanti pour tous les bénéficiaires en 2023;
  - cela illustre également les hausses attribuables aux passifs éventuels liés à la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* à la suite de la décision rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 29 novembre 2022.
  - Cette hausse est en partie contrebalancée par ce qui suit :
    - baisse de 4,6 milliards de dollars du fonds de prévoyance qui a été utilisé durant l'exercice pour financer les charges de programmes dans différents secteurs afin de répondre aux besoins émergents en ce qui concerne les soins de santé, la main-d'œuvre, l'infrastructure et les entreprises, ainsi que les événements imprévus;

- baisse de 943 millions de dollars dans les programmes d'infrastructure en raison surtout des nouvelles ententes et de la révision des calendriers de construction pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire et le PIIC;
- baisse de 503 millions de dollars principalement attribuable à des investissements moins importants que prévu pour maintenir l'éventail de programmes d'atténuation du prix de l'électricité;
- baisse de 492 millions de dollars principalement attribuable à des dépenses moins élevées que prévu dans le PIIC - volet du transport en commun, en raison du rééchelonnement du financement et du calendrier d'exécution des projets de transport en commun municipaux;
- baisse de 412 millions de dollars au titre du Programme des avantages sociaux et des prestations de retraite, principalement attribuable aux rajustements comptables effectués pour tenir compte des évaluations actuarielles et des mises à jour du passif;
- baisse de 100 millions de dollars attribuable au report sur des exercices ultérieurs de l'allocation au titre du programme Investissements Ontario.

## Tendances des charges

Le graphique 5 illustre les tendances récentes des charges pour les principaux secteurs de programmes.



<sup>1</sup> Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes pour suivre la présentation du tableau 3.8 du budget de 2022.

- Les charges du secteur de la santé sont passées de 61,9 milliards de dollars en 2018-2019 à 78,5 milliards de dollars en 2022-2023, soit une hausse de 6,1 % en moyenne par année. Cette hausse comprend ce qui suit :
  - soutien aux hôpitaux de l'Ontario pour augmenter leur capacité, accroître l'accès à des soins de haute qualité et appuyer la reprise des chirurgies;
  - financement supplémentaire des soins à domicile et en milieu communautaire pour permettre à plus de gens de recevoir des soins dans le confort de leur foyer et dans leur collectivité;
  - investissements pour répondre à la demande de services de soins de santé due à la croissance démographique ainsi qu'au recours accru aux programmes de médicaments et aux traitements contre le cancer;
  - soutien aux initiatives relatives aux ressources humaines dans le domaine de la santé visant à stabiliser la main-d'œuvre en place, à recruter des fournisseurs de services de santé et à les maintenir en poste;
  - financement supplémentaire pour accroître l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances;
  - investissements destinés à assurer une augmentation salariale permanente aux préposés aux services de soutien à la personne qui offrent des services de soutien financés par le secteur public dans le cadre des soins à domicile et en milieu communautaire, dans les foyers de soins de longue durée et dans les hôpitaux publics;
  - investissements pour construire de nouveaux lits de soins de longue durée, accroître les soins directs quotidiens offerts aux résidents et améliorer la qualité des soins;
  - investissements de durée limitée pour la riposte à la COVID-19 et la gestion de la pandémie, dont un financement visant à appuyer les hôpitaux, le dépistage et la vaccination ainsi qu'à prévenir et endiguer la propagation de la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée.
- Les charges du secteur de l'éducation sont passées de 28,7 milliards de dollars en 2018-2019 à 34,5 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui équivaut à une hausse moyenne de 4,7 % par année. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :
  - mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
  - modernisation du curriculum scolaire et financement supplémentaire pour les programmes-cadres de lecture et de mathématiques;
  - financement pour soutenir les hausses d'effectifs prévues et les engagements correspondant aux modalités des conventions collectives ratifiées.



- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire sont passées de 11,2 milliards de dollars en 2018-2019 à 11,6 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente une hausse de 0,9 % en moyenne par année. Cette hausse s'explique principalement par des dépenses plus élevées pour les collèges à la suite de l'accroissement du nombre d'étudiantes et étudiants internationaux. Cela témoigne également d'une baisse de financement liée à la réduction progressive des investissements fédéraux de durée limitée dans l'infrastructure ainsi que de changements dans l'utilisation des programmes d'aide financière aux étudiants.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux sont passées de 16,8 milliards de dollars en 2018-2019 à 18,1 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 1,9 % en moyenne par année. Cette augmentation est le fait surtout de ce qui suit :
  - financement plus élevé de l'aide sociale pour répondre à la demande et augmenter les allocations de base mensuelles accordées en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ainsi que la prestation mensuelle maximale du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, majorée de 5 % en septembre 2022;
  - hausse des investissements pour répondre aux besoins des clients du Programme ontarien des services en matière d'autisme et de ceux des programmes qui proposent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
  - mesures de soutien contre la COVID-19 telles qu'un nettoyage rigoureux et l'équipement de protection individuelle.
- Les charges du secteur de la justice sont passées de 4,4 milliards de dollars en 2018-2019 à 5,4 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui équivaut à une hausse de 5,4 % en moyenne par année. Cette augmentation découle principalement de ce qui suit :
  - investissements dans des programmes tels que le Programme pour les services 9-1-1 de prochaine génération, la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence, la stratégie de réduction de l'arriéré de causes criminelles et la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes;
  - financement destiné au Secrétariat de distribution des vaccins contre la COVID-19 et au fonctionnement sécuritaire des tribunaux et des établissements correctionnels durant la pandémie de COVID-19.
- Les charges des autres programmes sont passées de 25,7 milliards de dollars en 2018-2019 à 38,2 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 10,4 % en moyenne par année. Cette augmentation découle principalement de ce qui suit :
  - investissements accrus dans l'éventail de programmes d'atténuation du prix de l'électricité, qui contribuent à garder les factures d'énergie à un niveau bas et abordable pour les Ontariens;

- hausse des charges d'amortissement liée aux nouveaux biens en service dans les transports, aux investissements accrus dans les services de transport en commun et les opérations autoroutières, ainsi qu'à l'augmentation du soutien de durée limitée visant à favoriser la reprise des systèmes de transport en commun municipaux après la pandémie de COVID-19;
- financement visant à appuyer la communauté et les entreprises francophones par l'entremise du Programme d'appui à la francophonie ontarienne et de l'aide de durée limitée offerte dans le cadre du Fonds de secours pour les organismes francophones sans but lucratif suite à la COVID-19;
- investissements dans les programmes d'infrastructure tels que le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire, le programme d'infrastructure cellulaire et à large bande et le PIIC;
- investissements pour soutenir l'embauche, la formation, le recyclage et l'amélioration des compétences des travailleurs par l'entremise du Fonds pour le développement des compétences et du crédit d'impôt de durée limitée de l'Ontario pour la formation, et financement pour les congés de maladie payés par l'entremise de la Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19;
- investissements supplémentaires dans les programmes de logement et de services aux sans-abri et investissements visant à simplifier l'approbation de projets d'aménagement et à aider les municipalités à réaliser des économies;
- comptabilisation des règlements, du passif et des passifs éventuels liés aux droits issus de traités, aux droits des Autochtones et aux revendications territoriales.

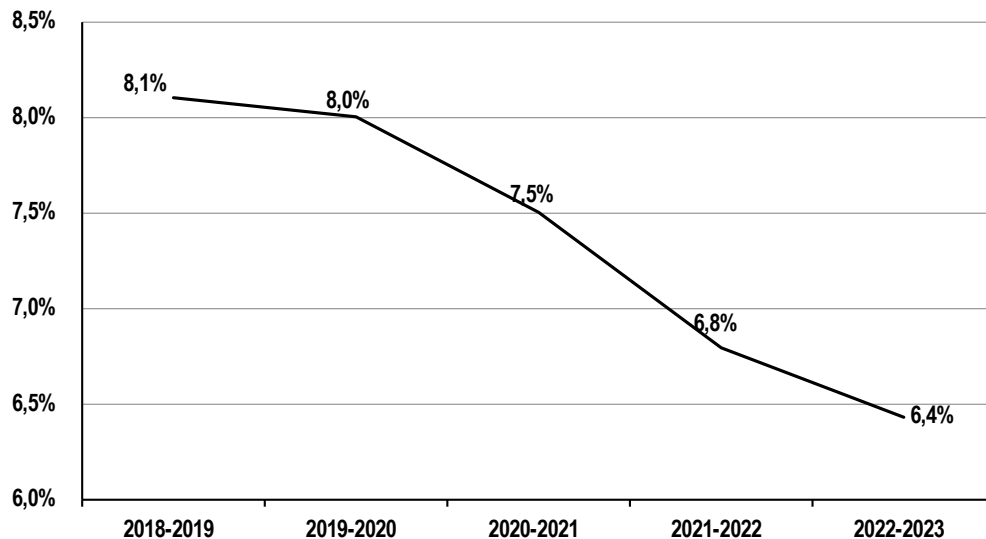
## Intérêt sur la dette

Les charges de l'intérêt sur la dette ont diminué, passant de 12,6 milliards en 2021-2022 à 12,4 milliards en 2022-2023 grâce à une meilleure capitalisation de l'intérêt provenant des entités consolidées ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt dans le secteur parapublic qui a fait grimper les revenus d'intérêt et ainsi compensé la hausse de l'intérêt sur la dette associée aux emprunts à long terme.

En 2022-2023, les charges de l'intérêt sur la dette ont été de 1,2 milliard de dollars moins élevées que prévu dans le budget de 2022, en raison surtout d'un programme d'emprunt réduit d'environ 9,3 milliards de dollars et d'un déficit moins élevé que prévu pour 2022-2023, ainsi que d'une meilleure capitalisation de l'intérêt et de revenus d'intérêts plus conséquents que prévu compte tenu de la hausse des taux.

Le graphique 6 montre que le ratio de l'intérêt sur la dette par rapport au total des revenus a diminué pour l'Ontario au cours de la période allant de 2018-2019 à 2022-2023, étant passé d'un sommet de 8,1 % en 2018-2019 à son niveau actuel de 6,4 %. La baisse de 6,8 % en 2021-2022 à 6,4 % en 2022-2023 est attribuable au taux de croissance des revenus totaux de l'Ontario qui a surpassé le taux de variation des charges liées à l'intérêt sur la dette.

Intérêt sur la dette-total des revenus – tendance sur cinq ans Graphique 6



## Analyse des chiffres liés à la COVID-19

Charges liées à la COVID-19 par secteur, 2022-2023 (en milliards de dollars)			Tableau 4
	Chiffres réels de 2022-2023	Chiffres réels de 2021-2022	Variation par rapport à 2021-2022
<b>Charges</b>			
Secteur de la santé	3,3	6,2	(2,8)
Secteur de l'éducation	0,9	1,1	(0,1)
Secteur de l'éducation postsecondaire	0,0	0,1	(0,1)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	0,0	0,3	(0,2)
Secteur de la justice	0,1	0,3	(0,2)
Autres programmes	1,8	2,9	(1,1)
<b>Total des charges</b>	<b>6,3</b>	<b>10,9</b>	<b>(4,6)</b>

*Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.*

Le total des dépenses liées à la COVID-19 en 2022-2023 a diminué de 4,6 milliards de dollars, passant de 10,9 milliards de dollars pour l'exercice précédent à 6,3 milliards de dollars.

- Les charges liées à la COVID-19 dans le secteur de la santé ont diminué de 2,8 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une réduction des dépenses liées à la COVID-19 pour les hôpitaux, de dépenses moins élevées pour les initiatives relatives à la COVID-19 telles que la prévention et le confinement, et d'une baisse des dépenses concernant l'administration de vaccins et les tests de dépistage de la COVID-19.
- Les charges liées à la COVID-19 dans le secteur de l'éducation ont diminué de 0,1 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'élimination graduelle des initiatives de l'exercice précédent liées à la COVID-19, dont le soutien aux services de garde d'enfants d'urgence en 2021-2022.
- Les dépenses liées à la COVID-19 dans le secteur de l'éducation postsecondaire ont diminué de 0,1 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de dépenses moins élevées engagées par les collèges pour les biens et les services nécessaires aux opérations qu'ils ont dû mener pour se conformer aux exigences de la santé publique liées à la COVID-19.
- Les charges liées à la COVID-19 dans le secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont diminué de 0,2 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une réduction des dépenses dans les programmes de soutien de durée limitée liés à la COVID-19. De plus, la bonification temporaire des salaires a été pérennisée pour les préposés aux services de soutien à la personne et les préposés aux soins directs admissibles dans le secteur des services sociaux et figure dans les charges de base à compter de 2022-2023.

- Les charges liées à la COVID-19 dans le secteur de la justice ont diminué de 0,2 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une réduction des dépenses dans les programmes et services de durée limitée liés à la COVID-19, notamment les exigences visant à assurer le fonctionnement sécuritaire des tribunaux et des établissements correctionnels durant la pandémie.
- Les dépenses liées à la COVID-19 dans les autres programmes ont diminué de 1,1 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de ce qui suit :
  - baisse de 484 millions de dollars entraînée surtout par la résorption du nombre de demandes au titre de la Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 qui visait à rembourser les employeurs pour les jours de congé payés en raison de la COVID-19, par l'élimination graduelle, à la fin de 2022, du crédit d'impôt de l'Ontario de durée limitée qui appuyait l'embauche, la formation, le recyclage et le perfectionnement des compétences des travailleurs, ainsi que par l'affectation du Fonds pour le développement des compétences au financement de base pour favoriser la reprise économique après la pandémie;
  - baisse de 314 millions de dollars principalement attribuable à l'élimination graduelle du financement lié à la COVID-19 dans le programme de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises;
  - baisse de 272 millions de dollars attribuable à l'élimination graduelle des soutiens de durée limitée liés à la COVID-19 tels que le Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises, les tarifs applicables en fonction de l'heure d'utilisation ou aux heures creuses, l'intervention contre la COVID-19 et les subventions pour le soutien aux entreprises en raison de la COVID-19;
  - baisse de 176 millions de dollars des investissements de durée limitée liés à la COVID-19 dans le Fonds de secours pour les services sociaux et le financement des centres d'isolement.

Cela témoigne également de ce qui suit :

- hausse de 240 millions de dollars principalement pour aider les municipalités à gérer les répercussions de la COVID-19 sur les réseaux de transport en commun;
- investissement ponctuel de 235 millions de dollars consacré à la ville de Toronto pour combler en partie son déficit de fonctionnement de 2022.

Nota : Ces totaux incluent le soutien fédéral. Une partie du financement fédéral reçu a également permis d'absorber les dépenses accrues des programmes de base, notamment dans le secteur de la santé, pour répondre à l'augmentation de la demande. Voir la section ci-dessous pour de plus amples renseignements.

## Programmes fédéraux-provinciaux de riposte à la COVID-19

En 2022-2023, l'Ontario a continué de collaborer avec le gouvernement fédéral pour obtenir de lui des investissements visant à soutenir la population ontarienne. Au cours de l'exercice, l'Ontario a reçu au total 1,7 milliard de dollars du gouvernement fédéral en financement de durée limitée en raison de la COVID-19 et en soutien non financier, une aide en baisse par rapport à celle de 3,7 milliards de dollars reçue en 2021-2022. Le montant de 2022-2023 comprend ce qui suit :

- un paiement ponctuel de 776 millions de dollars versé en vertu de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022* et des modifications à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* pour soutenir le redressement après la COVID-19;
- un financement de 316 millions de dollars en vertu de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022* pour appuyer les services municipaux essentiels tels que les transports en commun et les refuges;
- divers soutiens pour les secteurs de l'éducation et de la santé, la comptabilisation de la valeur de l'équipement de protection individuelle et les tests antigéniques rapides reçus en nature du gouvernement fédéral.

Il n'existe aucune promesse de nouvelle aide financière fédérale à l'égard de la COVID-19 au-delà de 2022-2023.

# Analyse de l'état de la situation financière

## Actif financier

Actif financier (en milliards de dollars)		Tableau 5			
	Chiffres réels de 2022-2023	% du total	Chiffres réels retraités de 2021-2022	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39,9	29,8 %	34,2	26,2 %	5,7
Placements	34,0	25,4 %	27,1	20,8 %	6,9
Débiteurs	4,6	3,4 %	–	0,0 %	4,6
Prêts en cours	12,3	9,2 %	27,0	20,7 %	(14,7)
Actif dérivé	11,9	8,9 %	11,8	9,0 %	0,1
Autres actifs	1,3	1,0 %	1,4	1,1 %	(0,1)
Participations dans des entreprises publiques	30,0	22,4 %	28,8	22,1 %	1,2
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>133,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>130,4</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3,5</b>

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements dont dispose le gouvernement pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; d'autres actifs, y compris les participations dans des entreprises publiques.

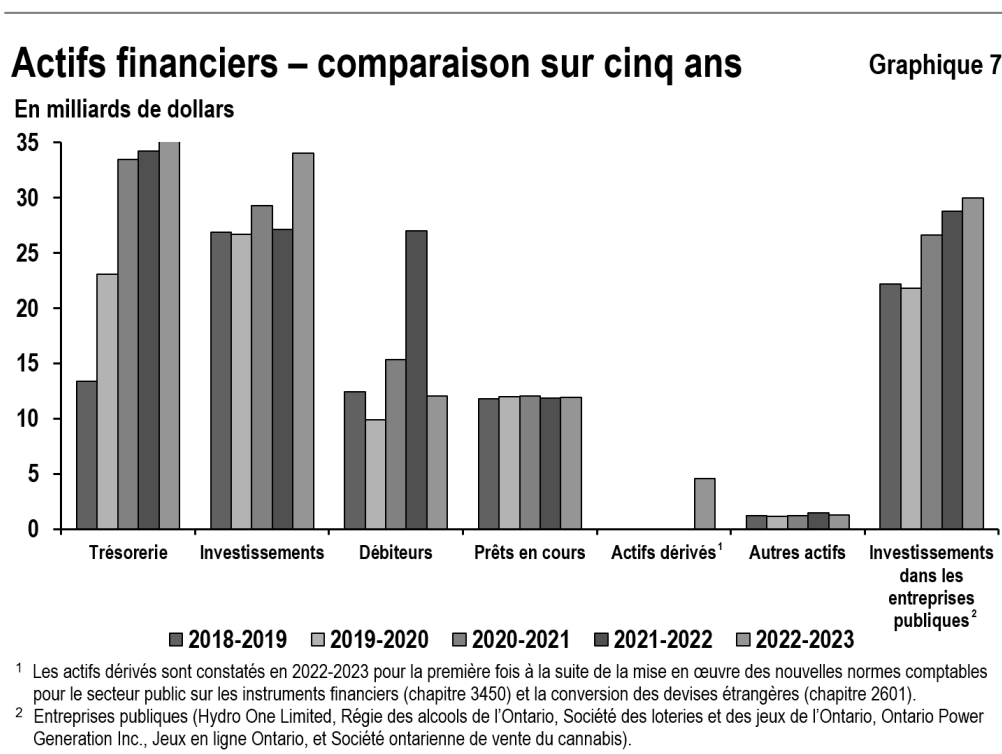
Le total de l'actif financier de l'Ontario a augmenté de 3,5 milliards de dollars en 2022-2023 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à ce qui suit (voir le tableau 5) :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 5,7 milliards de dollars, en raison surtout des activités d'exploitation, d'investissement, d'immobilisations et de financement qui comprenaient un pré-emprunt de 14,5 milliards de dollars ainsi que la constitution de réserves de liquidités adéquates pour financer les importantes échéances journalières prévues au cours du prochain exercice.
- Les investissements se sont accrus de 6,9 milliards de dollars, principalement à la suite des activités de pré-emprunt et de la gestion des paiements arrivés à échéance ainsi que d'une augmentation des investissements réalisés par les organismes gouvernementaux et le secteur parapublic. Les placements englobent des obligations du gouvernement du Canada et des titres à taux fixe, tels que des certificats de placement garanti.
- En 2022-2023, la province a constaté 4,6 milliards de dollars d'actifs dérivés sur les contrats dérivés existants en raison de la mise en œuvre des nouvelles normes comptables du secteur public sur les instruments financiers (chapitre 3450) et la conversion des devises étrangères (chapitre 2601).
- L'investissement dans les entreprises publiques a augmenté de 1,2 milliard de dollars, en raison surtout d'actifs nets plus élevés pour OPG, HOL et la SOVC.

L'augmentation constatée en 2022-2023 est en partie neutralisée par :

- La baisse des créances de 14,7 milliards de dollars, en raison surtout d'une diminution des créances attribuable aux paiements effectués par le gouvernement du Canada pour des programmes et des projets, et d'une diminution des créances fiscales, des paiements de transfert et d'autres créances.

Le graphique 7 illustre les tendances récentes de l'actif financier du gouvernement.



La valeur des actifs financiers, dont la trésorerie, les débiteurs et les placements, tend à varier davantage étant donné que les actifs d'une année à l'autre sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice et fonction, par exemple, des emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante.

Après une augmentation importante des participations totales nettes dans les entreprises publiques en 2020-2021, le total des participations a affiché de moins fortes hausses en 2021-2022 et en 2022-2023. L'augmentation nette s'explique principalement par une hausse de l'actif net dans les entreprises publiques, dont les bénéfices liés à l'Ontario Nuclear Funds Agreement pour la gestion des déchets de combustion et au déclassement des centrales nucléaires.

### Immobilisations corporelles

Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actifs non financiers, qui est presque entièrement constitué d'immobilisations corporelles.



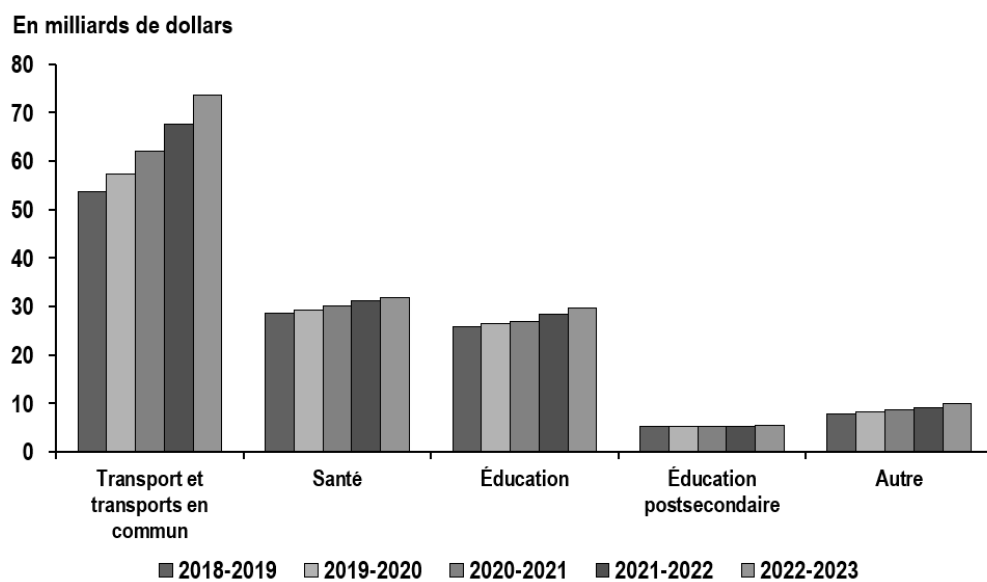
Les immobilisations corporelles appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de l'Ontario. Ces actifs englobent ceux que la province possède directement, comme les routes provinciales, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges, des sociétés d'aide à l'enfance et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. Dans l'état de la situation financière de l'Ontario, les actifs des entreprises publiques sont comptabilisés en tant que « participations dans des entreprises publiques » sous « Actif financier ».

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 150,4 milliards de dollars en 2022-2023, soit une augmentation de 8,8 milliards de dollars, ou 6,2 %, par rapport à l'exercice précédent. Ensemble, les immeubles, notamment les hôpitaux, les écoles et les collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 69,3 milliards de dollars. Le total figurant dans le bilan comporte aussi des biens en construction, dont certains sont construits selon le modèle des partenariats publics-privés, en vertu duquel le secteur privé finance les biens durant la construction. L'incidence du modèle des partenariats publics-privés sur le passif du bilan est abordée dans la section « Autre financement à long terme ».

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 5,6 % par année au cours de la période allant de 2018-2019 à 2022-2023. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à la construction et à la rénovation d'immeubles et aux infrastructures de transport, dont les routes et les ponts provinciaux, ainsi qu'au réseau de transport en commun appartenant à Metrolinx, un organisme du gouvernement.

Le graphique 8 illustre les tendances récentes de la valeur comptable des immobilisations corporelles provinciales par secteur.

**Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales – comparaison sur cinq ans** Graphique 8



## Dépenses liées à l'infrastructure

Les dépenses au titre de l'infrastructure de l'Ontario en 2022-2023 ont été de 19,2 milliards de dollars (voir le tableau 6). Cela inclut 16,3 milliards de dollars investis dans des actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles, et 2,9 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure.

Les dépenses totales dans l'infrastructure en 2022-2023 sont de 1,5 milliard de dollars supérieures à celles de l'exercice précédent, une hausse des charges ayant été constatée dans tous les secteurs, sauf le secteur de la santé. La hausse des investissements concerne les transports en commun, les écoles, les établissements correctionnels et les tribunaux, les services à large bande et la réparation des actifs provinciaux existants, en partie neutralisée par une baisse des dépenses dans le secteur de la santé.

Le total est inférieur aux 22,6 milliards de dollars établis dans le budget de 2022, principalement à cause du report des dépenses liées aux immobilisations à la suite de la révision des calendriers de construction dans les secteurs des transports, de la santé et de l'éducation, ainsi que dans d'autres secteurs. Ces baisses sont en partie compensées par une hausse dans le secteur de l'éducation postsecondaire attribuable aux investissements plus importants que prévu dans les immobilisations pour les collèges.

Secteur	Investissement dans les immobilisations <sup>1</sup>	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure <sup>2</sup>	Total des dépenses liées à l'infrastructure	Budget de 2022 Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transport et transports en commun	8,5	0,9	9,5	11,4
Santé	2,8	0,3	3,1	3,2
Éducation	2,9	0,0	2,9	2,9
Éducation postsecondaire	0,6	0,2	0,8	0,6
Autres secteurs <sup>3</sup>	1,4	1,6	3,0	4,4
<b>Totaux<sup>4,5</sup></b>	<b>16,3</b>	<b>2,9</b>	<b>19,2</b>	<b>22,6</b>

<sup>1</sup> Englobe des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

<sup>2</sup> Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.

<sup>3</sup> Comprennent les secteurs des services sociaux et de la justice, l'infrastructure de la large bande, l'administration du gouvernement, les ressources naturelles, et les industries de la culture et du tourisme.

<sup>4</sup> Comprennent les contributions d'autres partenaires, qui désignent les investissements de tierces parties principalement dans les entités consolidées comme les hôpitaux, les collèges, les conseils scolaires et les sociétés d'aide à l'enfance.

<sup>5</sup> Comprennent les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure provinciale.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Passif

Le passif de l'Ontario est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des créiteurs et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Voir le tableau 7.

<b>Passif</b> (en milliards de dollars)		<b>Tableau 7</b>			
	<b>Chiffres réels de 2022-2023</b>	<b>% du total</b>	<b>Chiffres réels retraités de 2021-2022<sup>1</sup></b>	<b>% du total</b>	<b>Variation Augmentation (Diminution)</b>
Créiteurs et charges à payer	46,3	8,7 %	30,0	5,8 %	16,3
Dette	421,8	78,9 %	425,9	83,0 %	(4,1)
Autre financement à long terme	17,6	3,3 %	18,0	3,5 %	(0,4)
Revenus et apports en capital reportés	17,9	3,4 %	16,5	3,2 %	1,4
Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	14,1	2,6 %	14,4	2,8 %	(0,3)
Passif dérivé <sup>2</sup>	7,7	1,4 %	–	0,0 %	7,7
Autres passifs	8,9	1,7 %	8,5	1,7 %	0,4
<b>Total du passif</b>	<b>534,3</b>	<b>100,0 %</b>	<b>513,3</b>	<b>100,0 %</b>	<b>21,0</b>

<sup>1</sup> Les résultats réels pour 2021-2022 sont retraités de façon à tenir compte de la consolidation du Fonds de garantie des prestations de retraite dans l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), ainsi que de la mise en œuvre de la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des charges réelles de l'exercice en cours. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

<sup>2</sup> En 2022-2023, la province a constaté un passif dérivé sur les contrats dérivés existants en raison de la mise en œuvre des nouvelles normes comptables du secteur public sur les instruments financiers (chapitre 3450) et la conversion des devises étrangères (chapitre 2601).

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Dette

La dette constitue la plus grande partie du passif. De 2021-2022 à 2022-2023, elle a diminué de 4,1 milliards de dollars pour atteindre 421,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Cette diminution de la dette s'explique par une augmentation des avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor compensée par des investissements dans l'infrastructure ainsi que les besoins en liquidités de fonctionnement et une modification de la présentation attribuable aux nouvelles normes comptables.

Le tableau 8 résume le financement du gouvernement en 2022-2023.

<b>Utilisation du financement par l'Ontario, 2022-2023 (en milliards de dollars)</b>	<b>Tableau 8</b>
Déficit de fonctionnement et autres opérations <sup>1</sup>	(32,7)
Investissement dans les immobilisations appartenant au gouvernement et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance <sup>2</sup>	15,3
Augmentation de la trésorerie et des placements du gouvernement financés par des avoirs liquides <sup>3</sup>	12,6
	<b>(4,8)</b>
Diminution d'autre financement à long terme, immobilisations corporelles financées par des partenariats publics-privés <sup>4</sup>	0,8
<b>Règlement du financement</b>	<b>(4,0)</b>

<sup>1</sup> Augmentation de la trésorerie découlant d'une augmentation nette de 38,6 milliards de dollars des variations de l'actif et du passif, déduction faite de l'excédent/du déficit de fonctionnement de 5,9 milliards de dollars du gouvernement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

<sup>2</sup> Nouveaux investissements dans des immobilisations corporelles de 15,7 milliards de dollars moins le produit de 0,4 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

<sup>3</sup> Augmentation de la réserve de trésorerie de 5,7 milliards de dollars et de la trésorerie utilisée pour financer des achats de placements dépassant les retraits de 6,9 milliards de dollars.

<sup>4</sup> Y compris une diminution nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de partenariats publics-privés. Voir la note 4 des états financiers consolidés.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 32,2 milliards de dollars en 2022-2023, comparativement aux 41,1 milliards de dollars empruntés en 2021-2022.

## Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe les obligations pour financer la construction des biens publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de partenariats publics-privés, et la dette totale du secteur parapublic. Tous les biens appartenant au gouvernement de l'Ontario et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement, font partie du bilan de l'Ontario pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles.

## Autres types de passifs

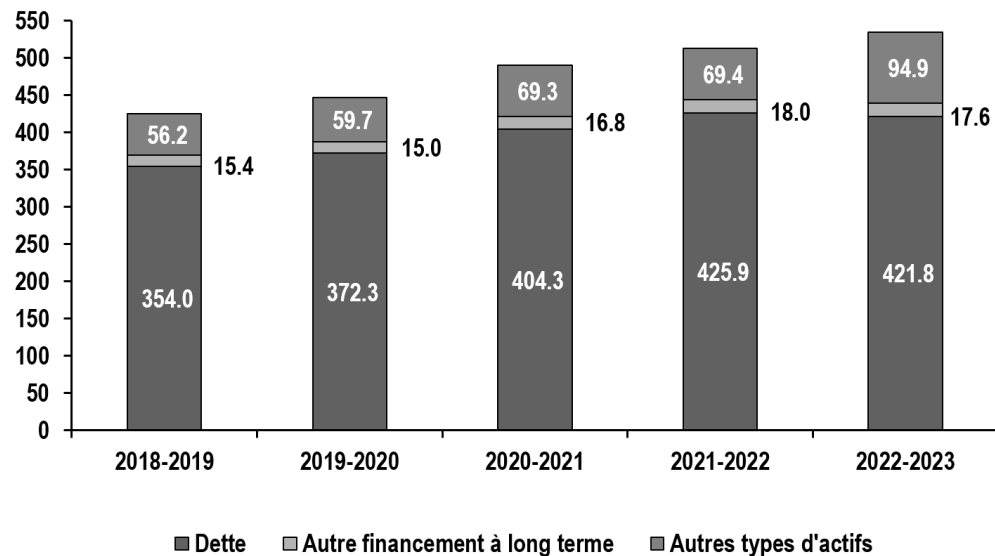
Les autres types de passifs englobent les créiteurs, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas été utilisés et qui représentent des revenus reportés, les passifs dérivés et d'autres passifs.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de l'Ontario. Cette tendance au cours de la période allant de 2018-2019 à 2022-2023 montre que la dette publique a augmenté, en raison surtout du financement des investissements dans les immobilisations et des déficits annuels. Les autres types de passifs, dont les créditeurs et les revenus reportés, ont tendance à varier davantage étant donné qu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

## Passifs – tendance sur cinq ans

Graphique 9

En milliards de dollars



## Risques et gestion des risques

L'information et les résultats financiers de l'Ontario sont assujettis à différents risques et incertitudes sur lesquels le gouvernement provincial n'a que peu ou pas de contrôle.

Les revenus fiscaux de l'Ontario sont en majorité administrés et perçus par le gouvernement fédéral en vertu de divers accords de perception fiscale. Le détail des cotisations réelles établies par l'Agence du revenu du Canada pour l'année d'imposition en cours et les années précédentes est communiqué au ministère des Finances de l'Ontario bien après la fin de l'année d'imposition. Si le gouvernement fédéral ne lui fournit pas ces informations, le ministère des Finances se fonde sur des modèles économiques pour établir les prévisions concernant les impôts relevant de l'administration fédérale. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé pour orienter les hypothèses de planification du gouvernement. Par souci de prudence dans sa planification financière, le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB légèrement inférieure à la moyenne des prévisions du secteur privé. Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du rythme et de l'intensité de l'activité économique dans la province.

Le gouvernement surveille constamment les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui administre environ 78 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario cherche sans cesse des façons d'améliorer ses méthodes de prévision et de surveillance des rentrées d'impôt.

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, par exemple les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Comme ces éléments représentent une plus petite part du total des revenus que les grandes sources de revenus telles que les revenus fiscaux, les risques qu'ils présentent sont relativement plus faibles pour le plan financier. En outre, ces risques sont difficiles à prévoir et à quantifier. Ainsi, les paiements de transfert fédéraux sont assujettis à l'évolution des politiques fédérales, tandis que les bénéfices nets des entreprises publiques sont assujettis aux décisions réglementaires et aux conditions du marché. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

En outre, compte tenu du rythme actuel des changements ainsi que de la nature interdépendante de l'environnement externe et des risques émergents, l'Ontario, comme les gouvernements du monde entier, doit tenir compte des risques et des débouchés potentiels lorsqu'il établit ses priorités et tente de répondre aux besoins de sa population. Des éléments tels que la cybersécurité, l'infrastructure, le développement durable, les défis de la chaîne d'approvisionnement et l'évolution de la main-d'œuvre créent un environnement dynamique qui comporte des risques pour le gouvernement et nécessite des réponses ciblées et des mesures d'atténuation afin de soutenir la capacité du gouvernement à donner suite à ses priorités.

Pour relever ces défis, des investissements cruciaux et des dépenses supplémentaires ont permis de fournir des services et d'exécuter des programmes dont la population de l'Ontario a besoin. Il s'agissait notamment d'élaborer des politiques adaptées et d'améliorer les programmes existants dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et la justice, ainsi que de continuer à mettre l'accent sur la modernisation des services gouvernementaux afin de soutenir le développement économique, de permettre le passage au numérique et de répondre aux principaux besoins en matière d'infrastructure.

Les autres outils de gestion des risques employés par le gouvernement comprennent les fonds de prévoyance, pour s'attaquer aux risques qui s'étaient matérialisés. Dans le budget de 2022, le gouvernement a engagé un total de 4,6 milliards de dollars (4,3 milliards de dollars au titre du fonctionnement et 0,2 milliard de dollars au titre des immobilisations) pour le fonds de prévoyance standard. Le fonds de prévoyance standard a été utilisé pour soutenir différentes initiatives, telles que les suivantes :

- passif et comptabilisation des passifs éventuels liés aux droits issus de traités et aux droits des Autochtones;
- investissements visant à aider les foyers de soins de longue durée à prévenir et à endiguer la propagation de la COVID-19, dont un soutien accru pour la dotation en personnel;
- financement supplémentaire versé à Gestion des situations d'urgence Ontario pour gérer les déclarations d'urgence dans les municipalités et les Premières Nations;
- Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 afin de rembourser les employeurs admissibles des dépenses engagées pour les jours de congé spécial en raison d'une maladie infectieuse accordés aux employés.

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour combattre la COVID-19 et soutenir la reprise de la province, le gouvernement a aussi mis à disposition un financement temporaire et des mesures d'urgence extraordinaires par l'entremise du fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19. Depuis la publication du budget de 2022, le fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19 (doté de 2,8 milliards de dollars) a été entièrement affecté à l'exercice 2022-2023.

Ce fonds de durée limitée a notamment servi à appuyer les mesures suivantes :

- soutien aux systèmes municipaux de transport en commun pour les aider à remonter la pente après la pandémie de COVID-19;
- investissements visant à aider les foyers de soins de longue durée à prévenir et à endiguer la propagation de la COVID-19;
- financement supplémentaire pour le programme de vaccination contre la COVID-19;
- financement pour appuyer le secteur de la santé publique et investissements visant à rehausser la surveillance de la COVID-19 et la gestion des cas et des contacts et à maintenir en place les centres de prévention et de contrôle des infections;
- mesures de soutien à l'apprentissage pour aider les élèves à reprendre le dessus après les perturbations causées par la COVID-19.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers du gouvernement. Le budget de 2022 prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars pour 2022-2023. Exclusion faite de cette réserve, le déficit prévu pour 2022-2023 dans le budget de 2022 se chiffrait à 18,9 milliards de dollars.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme les litiges en cours et les revendications territoriales, et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés fournit d'autres détails à ce sujet.

La note 3 afférente aux états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques du gouvernement qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés avec prudence et de façon efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public formulés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) peuvent avoir une incidence sur les budgets, les estimations et les résultats de l'Ontario. Bien que les changements aux PCGR canadiens n'aient pas eu d'effet important pour l'exercice actuel, le Bureau du contrôleur général, Secrétariat du Conseil du Trésor, surveille activement les changements proposés et fait part de ses observations aux autorités chargées d'établir les normes afin que celles-ci favorisent la prise de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, à la transparence et à la responsabilité en matière de rapports financiers.



## Ratios financiers clés

Dans cette section du rapport annuel, on se sert d'indicateurs financiers clés pour évaluer la situation financière de l'Ontario. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs montrent l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances du gouvernement de l'Ontario. Les ratios et le niveau de chacun au cours des cinq derniers exercices sont décrits au tableau 9.

Ratios financiers clés		Tableau 9				
Pour l'exercice clos le 31 mars		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Viabilité	Dettes nette-PIB (%)	39,4 %	39,6 %	43,1 %	40,0 %	38,3 %
	Dettes nette-total des revenus (%)	220,2 %	226,4 %	226,5 %	206,8 %	207,6 %
	Dettes nette par habitant (en dollars)	23 657 \$	24 293 \$	25 368 \$	25 852 \$	26 506 \$
Souplesse	Intérêt sur la dette-total des revenus (%)	8,1 %	8,0 %	7,5 %	6,8 %	6,4 %
	Revenus autonomes-PIB (%)	15,0 %	14,6 %	15,1 %	16,2 %	15,5 %
Vulnérabilité	Transferts fédéraux-total des revenus (%)	16,3 %	16,3 %	20,6 %	16,5 %	16,2 %
	Dettes en devises par rapport à la dette totale (%)	17,1 %	16,1 %	15,8 %	16,1 %	14,0 %
	Dettes en devises non couvertes (%)	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %

Nota :

1) Depuis 2019-2020, l'Ontario présente la dette publique déduction faite de tout placement dans ses propres obligations et bons du Trésor.

2) Les prévisions des ratios de la dette nette et des ratios connexes dans le budget annuel sont fondées sur un calcul qui tient compte de la réserve.

Sources : Le PIB nominal est fondé sur les Comptes économiques de l'Ontario du premier trimestre de 2022 publiés par le ministère des Finances de l'Ontario. Les estimations démographiques proviennent de Statistique Canada.

### Mesures de la viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de l'Ontario indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un ratio dette nette-PIB moindre indique généralement une viabilité accrue.

Le ratio dette nette-PIB du gouvernement était de 38,3 % à la fin de l'exercice 2022-2023, ce qui est inférieur au ratio de 41,4 % prévu dans le budget de 2022. Comme le montre le tableau 9, ce ratio a diminué de 1,7 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, principalement parce que le taux d'augmentation du PIB de l'Ontario a dépassé le taux d'augmentation de la dette nette. Le ratio dette nette-total des revenus constitue, lui aussi, une importante mesure de la viabilité, car la dette nette est indicatrice des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Un ratio dette nette-PIB moindre indique généralement une viabilité accrue. Ce ratio était de 207,6 % à la fin de l'exercice 2022-2023, ce qui est inférieur aux 238,4 % prévus dans le budget de 2022. Il a augmenté de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, essentiellement parce que les revenus ont augmenté plus lentement que la dette nette.

## Mesures de la souplesse

Le ratio intérêt sur la dette-total des revenus indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer l'intérêt sur la dette et qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Un ratio plus faible indique généralement qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 8,1 % en 2018-2019 au niveau actuel de 6,4 %. Malgré les hausses des taux d'intérêt à l'exercice précédent, la stratégie du gouvernement visant à prolonger les modalités d'échéance de son programme d'emprunt et à profiter sur une plus longue période de taux d'intérêt qui demeuraient historiquement bas, a également contribué à la baisse des frais d'intérêt. Cette stratégie a permis de prolonger la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale, qui est passée d'environ huit ans en 2009-2010 à environ 15 ans en 2022-2023.

Les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB de l'Ontario démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement tire parti des fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal lourd peut rendre une collectivité publique moins compétitive. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs. En 2020-2021 et en 2021-2022, tous les paliers de gouvernement ont fourni un soutien financier aux particuliers et aux entreprises en guise de riposte à la COVID-19, ce qui a contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Comme ce soutien ne contribue pas directement à augmenter le PIB, il a contribué à la hausse du ratio.

## Mesures de la vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral, exprimés en pourcentage du total des revenus, indiquent la mesure dans laquelle l'Ontario dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio plus élevé peut supposer qu'un gouvernement provincial est plus dépendant des transferts fédéraux. Les provinces peuvent avoir un contrôle limité sur la valeur de ces transferts et des modifications apportées aux politiques fédérales peuvent entraîner des fluctuations des revenus provinciaux provenant du gouvernement fédéral.

La part des revenus de l'Ontario qui provient des transferts fédéraux (y compris les transferts directs au secteur parapublic) est de 16,2 % en 2022-2023, proche du niveau atteint en 2018-2019.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de la vulnérabilité associée aux fluctuations des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et sa base de financement. Cela permet aussi au gouvernement de maintenir un accès adéquat à du capital étranger si les conditions du marché canadien deviennent moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en devises à l'aide d'instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, le gouvernement limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition était de 0,2 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2018-2019, est passée à 0,1 % en 2020-2021 et demeure inchangée en 2022-2023.

# Gestion financière

---

## Utilisation des deniers publics

Pour soutenir la croissance économique à long terme et la viabilité des finances publiques, le gouvernement demeure résolu à assurer la bonne gestion de l'argent des contribuables. À cette fin, il examine continuellement les programmes afin de trouver les occasions de les moderniser, d'en améliorer les résultats et de les rendre financièrement viables et efficaces. Le processus d'examen des programmes a contribué à améliorer les programmes existants et à en créer de nouveaux grâce à la modernisation des services, à l'augmentation des efficacités et de la surveillance, à la révision des politiques et à la réduction des formalités administratives.

Le Comité de la vérification et de la responsabilisation (CVR) appuie dans une large mesure les efforts du gouvernement visant à assurer l'efficacité et l'efficacité des opérations ainsi qu'une gestion judicieuse des fonds publics grâce à des pratiques adéquates de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne. Il contribue à l'amélioration de la gouvernance en fournissant des informations et une orientation pour assurer l'alignement continu des services d'audit interne sur les risques émergents et les priorités du gouvernement, en fonction des conseils stratégiques indépendants que lui fournit son comité consultatif, le Comité de vérification interne de l'Ontario (CVIO).

# Activités non financières

---

La présente section porte sur les principaux résultats non financiers des secteurs phares. Elle a pour objet de présenter les points saillants des dépenses du gouvernement et des activités connexes dans ces secteurs.

## Secteur de la santé

Le gouvernement de l'Ontario supervise le secteur de la santé; il en assure l'orientation et la direction générales. Tout au long de l'exercice 2022-2023, l'objectif principal a été de construire un système de santé plus fort, stable et moderne qui offre aux patients des soins plus interconnectés et plus pratiques. Le gouvernement a également pris des mesures décisives pour gérer la COVID-19, menant avec succès la campagne de vaccination dans toute la province, et continue de soutenir la modernisation et l'innovation dans le secteur de la santé afin de mieux répondre aux besoins de la population de l'Ontario.

Les résultats déclarés en 2022-2023 englobent les suivants :

- publication, en février 2023, du document intitulé *Votre santé, Plan pour des soins interconnectés et commodes*, pour la prestation de soins interconnectés et pratiques reposant sur trois piliers : les bons soins au bon endroit; un accès plus rapide aux soins; et embaucher davantage de travailleurs de la santé;
- lancement, en août 2022, de la deuxième phase d'*Un plan pour rester ouvert*, pour fournir les meilleurs soins possible aux patients et veiller à ce que les ressources et les soutiens nécessaires soient en place pour que la province et l'économie restent ouvertes;
- présentation de la nouvelle *Loi de 2023 concernant votre santé*, afin de permettre aux pharmaciens de prescrire des médicaments pour 13 affections courantes aux patients de l'Ontario;
- mise en service de Santé811 (anciennement ConnexionSanté Ontario), un nouvel outil qui permet aux Ontariens d'appeler une infirmière ou un infirmier autorisé ou de discuter en ligne avec cette personne pour trouver les services de santé et les renseignements dont ils ont besoin, le tout sur un même site Web facile d'utilisation;Health811
- augmentation de la capacité hospitalière en appuyant le maintien de plus de 3 500 lits de soins actifs, postactifs et intensifs POUR améliorer l'accès à des soins de qualité et favoriser la reprise des chirurgies;
- accès amélioré aux services d'imagerie diagnostique et temps d'attente réduits en appuyant l'ajout de 27 nouveaux appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) dans les hôpitaux de l'Ontario;

- investissement de 1,0 milliard de dollars de plus sur trois ans pour stabiliser et développer davantage les soins à domicile, ce qui profitera aux quelque 700 000 familles qui ont besoin de soins à domicile chaque année, notamment en les aidant à éviter les visites inutiles à l'hôpital ainsi que les admissions en foyer de soins de longue durée et en raccourcissant les séjours à l'hôpital;
- bonification salariale permanente pour 158 000 préposés aux services de soutien à la personne et préposés aux soins directs financés par le secteur public, afin de grossir l'effectif de travailleurs de la santé en Ontario;
- accès simplifié et plus rapide, pour les travailleurs de la santé diplômés à l'étranger, à l'exercice de leur profession en Ontario, accompagné d'investissements supplémentaires pour augmenter le nombre d'inscriptions aux programmes de soins infirmiers;
- élargissement de la subvention Apprendre et rester aux ambulanciers paramédicaux et aux technologistes de laboratoire médical dans les collectivités prioritaires;
- création, dans le Nord de la province, de trois nouvelles équipes Santé Ontario pour offrir des soins interconnectés et plus pratiques, portant ainsi à 54 le nombre total d'équipes Santé Ontario;
- maintien de taux de vaccination élevés dans la province grâce à l'administration de doses de rappel et disponibilité assurée d'antiviraux pour réduire l'impact de la COVID-19;
- élargissement du programme de consultation virtuelle « Parlons maintenant » pour permettre aux enfants, aux jeunes et à leurs familles d'accéder plus facilement et plus rapidement à des conseils en matière de santé mentale, quel que soit l'endroit où ils vivent;

## Secteur de l'éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à préparer les enfants et les élèves de l'Ontario pour qu'ils réussissent, faisant en sorte que les jeunes puissent acquérir les compétences recherchées sur le marché du travail qui leur permettront d'obtenir de bons emplois bien rémunérés. Le gouvernement s'engage à faire en sorte que l'Ontario conserve un système d'éducation de premier ordre, tant en anglais qu'en français, qui met l'accent sur les compétences importantes et permanentes telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Les résultats déclarés en 2022-2023 englobent les suivants :

- Amélioration des services de garde d'enfants : au 1<sup>er</sup> avril 2022, on comptait 472 997 places dans les services de garde agréés pour les enfants de zéro à 12 ans, ce qui représente une augmentation de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent.
- Soutien aux élèves pour les aider à retrouver une expérience normale en classe à la suite des perturbations attribuables à la pandémie :

- annonce, en juillet 2022, du Plan pour le rattrapage visant l'année scolaire 2022-2023, qui prévoyait le retour en classe des élèves en septembre 2022, de nouveaux soutiens en matière de tutorat pour combler les lacunes d'apprentissage, la préparation des élèves aux emplois de demain, l'octroi de plus d'argent pour construire des écoles et améliorer l'éducation, et la fourniture des soutiens nécessaires en matière de santé mentale;
- annonce, en octobre 2022, des prochaines étapes du Plan pour le rattrapage, avec attention particulière au rattrapage en mathématiques, en lecture et en écriture.
- Poursuite des travaux visant à moderniser le curriculum pour faire en sorte que les élèves aient les compétences fondamentales et transférables qui les préparent pour le travail et la vie grâce aux mesures suivantes :
  - révision du programme-cadre d'études sociales de 6<sup>e</sup> année, afin de renforcer l'enseignement relatif à l'Holocauste, pour septembre 2023;
  - proposition de cours d'apprentissage en ligne nouvellement élaborés pour aider les élèves du palier secondaire à satisfaire aux critères d'obtention du diplôme applicables à l'apprentissage en ligne;
  - élargissement du programme de double reconnaissance de crédit, pour donner à un plus grand nombre d'élèves admissibles la possibilité de suivre des cours en apprentissage et en éducation technologique comptant pour l'obtention de leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario et d'un diplôme d'études collégiales ou d'un certificat d'apprentissage;
  - annonce des modifications apportées au curriculum des écoles secondaires de l'Ontario visant le programme-cadre d'études informatiques pour septembre 2023 et le programme-cadre d'éducation technologique pour septembre 2024, pour renforcer l'apprentissage des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et mieux préparer les élèves pour les emplois dans le domaine des sciences et de la technologie;
  - annonce de l'introduction d'un nouveau critère à remplir pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario, soit l'obligation pour les élèves d'obtenir un crédit en éducation technologique de 9<sup>e</sup> ou 10<sup>e</sup> année, et ce, à partir de la cohorte d'élèves entrant en 9<sup>e</sup> année en septembre 2024;
  - collaboration continue avec les partenaires autochtones à la modification du programme-cadre d'études sociales de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année pour septembre 2023, afin d'y intégrer davantage de contenus d'apprentissage sur l'histoire, les perspectives et les contributions des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

## Secteur de l'éducation postsecondaire

D'une part, le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario dote les étudiantes et étudiants et les chercheurs d'emplois d'une éducation et de compétences de haut niveau leur ouvrant des portes sur de bons emplois; d'autre part, il fournit aux employeurs de la province la main-d'œuvre qualifiée et les talents nécessaires à leur réussite et à leur prospérité.

Les résultats déclarés en 2022-2023 englobent les suivants :

- soutien financier fourni à plus de 410 000 étudiantes et étudiants à temps plein durant l'exercice 2022-2023 dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario;
- taux de diplomation postsecondaire de 74 % en 2022-2023, en hausse par rapport au taux de 73 % enregistré en 2021-2022;
- soutien à la formation d'un plus grand nombre de médecins par l'ajout de 260 postes pour les étudiants de premier cycle et de 449 postes pour les étudiants des cycles supérieurs dans les facultés de médecine au cours des cinq prochaines années;
- formation d'un plus grand nombre d'infirmières par la création de 3 000 places supplémentaires dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières à partir de l'automne 2023;
- soutien visant à aider les chercheurs et les entreprises de l'Ontario à maximiser la valeur de leur propriété intellectuelle et à être concurrentiels sur les marchés mondiaux grâce à Propriété intellectuelle Ontario, un nouvel organisme dirigé par un conseil d'administration pour fournir des services et développer l'expertise en matière de propriété intellectuelle en Ontario;
- soutien à l'innovation au sein de 10 instituts ou organismes de recherche de premier ordre dans la province, ainsi qu'à 163 projets de recherche dans les collèges, les universités et les hôpitaux de recherche grâce au Fonds pour la recherche en Ontario et aux bourses de nouveaux chercheurs.

## Secteur des services à l'enfance et des services sociaux

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) finance et dispense des programmes et des services qui favorisent la prospérité et l'inclusivité des collectivités et aident la population de l'Ontario à développer son autonomie et à améliorer sa qualité de vie.

Les résultats déclarés en 2022-2023 englobent les suivants :

- Déploiement de la première année complète de services et de soutiens offerts dans le cadre du Programme ontarien des services en matière d'autisme, notamment les interventions en situation d'urgence et AccèsPOSA, l'organisme indépendant qui s'occupe de la prise en charge dans le cadre du Programme.

- Hausse de 5 % appliquée au soutien du revenu au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et à la prestation mensuelle maximale du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, ces deux aides étant désormais indexées sur l'inflation.
- Augmentation de 400 % des gains non pris en compte dans le calcul des prestations des personnes handicapées bénéficiaires du POSPH qui sont aptes au travail.
- Mise en œuvre continue du *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, un plan complet d'initiatives de prévention de la violence en partenariat avec le Conseil consultatif des femmes autochtones et 12 partenaires ministériels.
- Prolongation du mandat du Conseil consultatif des femmes autochtones jusqu'en mars 2025 pour appuyer la contribution des Autochtones à l'élaboration des programmes et des politiques.
- Poursuite de la réforme du système de protection de l'enfance pour mettre l'accent sur les services qui privilégient la sécurité et l'intervention rapide, qui sont de haute qualité, culturellement adaptés, et sensibles aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.
- Investissement dans des programmes de protection de l'enfance sous administration autochtone qui améliorent la santé et le bien-être des enfants, des jeunes, des familles et des communautés autochtones, et financement de services de santé mentale et de mieux-être culturellement appropriés pour aider les jeunes Autochtones qui sont à risque de démêlés avec la loi ou déjà au cœur d'un différend.
- Investissement dans les organismes communautaires de toute la province, y compris :
  - services et soutien aux femmes victimes de violence, y compris celles victimes de violence familiale de genre, ainsi qu'à leurs enfants;
  - services aux victimes pour appuyer les victimes de crimes et créer des collectivités plus sûres;
  - mesures de soutien communautaire contre la traite des personnes pour protéger celles qui sont à risque et prévenir leur exploitation;
  - programme Investir dans l'avenir des femmes pour offrir des services visant à prévenir la violence de genre, à promouvoir la guérison et le mieux-être et à aider les femmes à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour accéder à l'autonomie et à la sécurité financières.



## Secteur de la justice

Le secteur de la justice appuie l'administration et la prestation des services de justice, dont l'administration des tribunaux, les poursuites relatives à des infractions, ainsi que la prestation de services juridiques et le soutien des victimes et des personnes vulnérables, en plus d'administrer les systèmes de sécurité publique, de police et de services correctionnels pour veiller au soutien et à la protection des communautés diversifiées de l'Ontario.

Les résultats déclarés en 2022-2023 englobent les suivants :

- Continuation du plus important projet de renouvellement du secteur de la justice jamais entrepris en Ontario, afin de multiplier les services en ligne et d'accroître les services offerts aux Ontariens là où ils vivent. Ce projet comprenait les initiatives suivantes :
  - aménagement de 50 installations supplémentaires, ainsi que de 34 unités satellites, pour permettre la tenue d'instances virtuelles dans 18 communautés de Premières Nations du Nord de l'Ontario accessibles uniquement par avion. Cette initiative permet la tenue d'audiences vidéo et sonores dans chaque région, y compris dans les collectivités rurales et du Nord et dans les communautés autochtones;
  - mise en service d'un système de notification du jury qui permet d'envoyer aux jurés et aux jurés potentiels des textos et des courriels concernant les mises à jour importantes telles que les annulations d'audience ou les changements concernant la date, l'heure ou le lieu d'audience;
  - réalisation des travaux préliminaires pour la mise en œuvre de l'Initiative d'optimisation relative au numérique pour les tribunaux, qui permettra aux usagers des tribunaux d'accéder n'importe où à l'information judiciaire via le numérique.
- Soutien à l'initiative visant les services 9-1-1 de prochaine génération pour créer un système d'interventions d'urgence plus sécuritaires, plus rapides et mieux adaptées, permettant au public de communiquer par textos en temps réel avec les services 9-1-1 et avec les téléphonistes et les répartiteurs des urgences pour déterminer le lieu d'origine d'un appel grâce aux coordonnées GPS.
- Investissement dans la technologie de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation, pour permettre d'intercepter les véhicules d'intérêt, notamment dans les cas d'alertes Amber, de conducteurs dont le permis est suspendu et de véhicules volés.
- Parachèvement de la nouvelle Cour de justice de l'Ontario à Toronto, un nouveau palais de justice entièrement accessible et à la fine pointe doté de tribunaux spécialisés tels que ceux consacrés au traitement de la toxicomanie, à la justice pour les Autochtones, aux jeunes et à la santé mentale.
- Création du marché réglementé des jeux en ligne de l'Ontario et élargissement du marché à plus de 40 exploitants répartis sur 70 sites de jeux, ce qui a généré des mises totalisant 35,6 milliards de dollars et des revenus de jeux de 1,4 milliard de dollars au total.

- Recrutement et maintien en poste de personnel de première ligne essentiel pour les services correctionnels dans le Nord dans le cadre du Programme d'incitatifs pour l'affectation dans le Nord, ce qui a permis le recrutement de 129 employés et le redéploiement de 52 employés dans les établissements du Nord et les bureaux de probation et de libération conditionnelle.
- Inauguration du Centre de justice de Kenora en collaboration avec les dirigeants autochtones, la Cour de justice de l'Ontario et les partenaires communautaires. Le Centre tient les personnes responsables de leurs infractions, tout en offrant des programmes d'accompagnement culturellement adaptés et dispensés par des équipes spécialisées, y compris des organismes dirigés par des Autochtones.
- Mise en place d'un système de justice mieux connecté grâce à la Plateforme de transmission électronique des dossiers aménagée en Ontario : d'une part, pour accélérer le processus permettant aux agents chargés de l'application de la loi de déposer des accusations criminelles par voie électronique; d'autre part, pour simplifier le partage d'informations en temps réel entre la police, les autres organismes d'application de la loi et les tribunaux; enfin, pour enregistrer des décisions, signer des documents et demander des renseignements en ligne.
- Lutte contre la cybercriminalité, y compris les crimes haineux en ligne, la traite des personnes et la fraude, en investissant dans les campagnes de sensibilisation et les ressources communautaires.

## État et capacité des immobilisations corporelles provinciales

Les investissements dans l'infrastructure devraient être faits selon une approche fondée sur des données probantes. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la gestion des actifs pour assurer la prestation de services publics de grande qualité, tout en gérant les coûts efficacement.

- La province a dressé son premier inventaire des actifs en 2016, ce qui représente une étape importante vers la gestion plus efficace des actifs provinciaux. L'inventaire des actifs infrastructurels est désormais mis à jour annuellement et contient des renseignements sur l'emplacement, l'âge, l'état et la valeur de plus de 15 000 immobilisations corporelles, dont des immeubles ainsi que la totalité des ponts et l'ensemble du réseau routier de la province. Cet inventaire englobe la majorité de l'infrastructure qui appartient à la province ou qui est consolidée (par exemple, certains organismes du secteur parapublic), ainsi que certains biens qui sont financés en partie par la province, mais qui ne lui appartiennent pas et qui ne sont pas consolidés.
- La province utilise l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. Ainsi, l'inventaire des actifs infrastructurels contient des indicateurs tels que des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC), qui servent à évaluer l'état des actifs infrastructurels.
- L'Ontario a élargi la portée de ses données sur ses actifs infrastructurels en intégrant d'autres données et analyses pertinentes, comme la capacité et l'utilisation actuelles et prévues des actifs. Cet ensemble de données intégrées favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de l'infrastructure qui permettent de faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure soient efficaces et effectués au bon endroit et au bon moment.

# Transparence et responsabilité

---

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière dans ses rapports financiers. Pendant tout l'exercice, le gouvernement présente des mises à jour régulières sur les finances de l'Ontario. Le rapport annuel et les états financiers consolidés ainsi que les renseignements complémentaires connexes sont essentiels pour démontrer la transparence et la responsabilité du gouvernement pour ce qui est de rendre compte de sa position et de ses activités financières à la fin de l'exercice.

## Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public

Les rapports financiers du gouvernement de l'Ontario sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et contenus dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En août 2018, le CCSP a publié une norme, le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des passifs lorsqu'il existe une obligation, aux termes de la loi, d'engager des coûts de mise hors service à l'égard d'une immobilisation corporelle. Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la province a adopté la norme SP 3280 selon la méthode rétroactive modifiée avec retraitement des chiffres de 2021-2022. Les informations sur les principales méthodes comptables sont présentées à la note 1(e) et à la note 7. Les divulgations relatives aux principales conventions comptables sont indiquées aux notes 1(e) et 7.

### Présentation des états financiers

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la province a adopté la norme comptable pour le secteur public PS 1201, Présentation des états financiers. À la suite de l'adoption de la norme PS 1201, un nouvel état des gains et pertes de réévaluation a été présenté pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cet état présente les gains et pertes de réévaluation découlant de placements de portefeuille, d'instruments financiers dérivés, d'opérations en devises, d'autres revenus globaux tirés des entreprises publiques, ainsi que de l'Ontario Nuclear Funds Agreement.

### Instruments financiers

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la province a adopté la norme comptable pour le secteur public SP 3450, Instruments financiers. Conformément aux dispositions transitoires, la norme a été adoptée prospectivement à partir de la date d'adoption et les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités.

Comme on l'explique dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, des modifications futures aux normes comptables, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pourraient avoir une incidence sur la façon dont sont déclarés les actifs, les passifs, les revenus et les charges dans les rapports financiers consolidés de l'Ontario. L'Ontario surveille avec intérêt d'autres projets en cours, dont les fondements conceptuels de la performance financière, les avantages sociaux, la stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public et les projets d'améliorations annuelles.

## **Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe**

Chaque année, l'Institut C.D. Howe émet son commentaire sur la transparence des rapports financiers des gouvernements de palier supérieur du Canada, en mettant l'accent sur la pertinence, l'accessibilité, l'opportunité et la fiabilité de ces rapports financiers, y compris les Comptes publics. Chaque gouvernement reçoit une cote graphique en fonction de la qualité des chiffres présentés dans ces rapports, de l'accès et de la convivialité, ainsi que de la capacité à les utiliser pour prendre diverses décisions.

Le dernier rapport a été rendu public en septembre 2022. Dans ce rapport, pour la troisième année de suite, la cote de l'Ontario a été maintenue.

À la date de l'opinion de la vérificatrice générale concernant les Comptes publics 2022-2023, le rapport sur la responsabilité financière de 2022 portant sur les Comptes publics de l'Ontario 2021-2022 n'avait pas été publié.



---

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---







## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux députés de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution consolidée de sa dette nette, de l'évolution consolidée de son déficit accumulé de fonctionnement, de la réévaluation des gains et pertes consolidés, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la province de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers pris dans leur ensemble ainsi qu'aux fins de la formation de mon opinion sur ceux-ci, et je n'exprime pas une opinion distincte sur ces questions.

Voici les questions clés de l'audit :

20 Dundas Street West  
Suite 1530  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest  
suite 1530  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

## Question clé de l'audit

## Travaux d'audit que nécessitait la question

### Impôt sur le revenu des particuliers

L'impôt sur le revenu des particuliers a été désigné comme une question clé de l'audit en raison de l'ampleur de ce produit et parce que son estimation est complexe et repose sur plusieurs données et hypothèses.

L'impôt sur le revenu des particuliers est la plus importante source de revenus de la province de l'Ontario, ayant généré des revenus d'environ 44,2 milliards de dollars en 2022-2023 (46,8 milliards de dollars en 2022). La note 1d (Incertitude de mesure) fournit des informations sur l'incertitude de mesure des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours d'un exercice sont calculés à partir des estimations du ministère des Finances de cet impôt pour deux années civiles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la province de l'Ontario enregistre neuf mois de revenus de l'année civile 2022 ainsi que les trois premiers mois de revenus de l'année civile 2023.

Toutefois, les cotisations fiscales pour l'année civile 2022 ne seront pas finalisées avant décembre 2023, tandis que les cotisations fiscales pour 2023 ne seront pas finalisées avant décembre 2024. Par conséquent, les montants précis des revenus ne peuvent être déterminés que 21 mois après la date de fin d'exercice. Le ministère des Finances estime donc ces revenus en se fondant sur les meilleures informations disponibles.

Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :

- à évaluer le caractère approprié de la méthode utilisée pour établir les estimations;
- à effectuer un examen rétrospectif pour évaluer l'exactitude des estimations de l'exercice précédent;
- à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes et des calculs de la direction;
- à évaluer le caractère suffisant des informations fournies sur l'incertitude de mesure dans les états financiers consolidés;
- à retenir les services d'un spécialiste de l'économétrie pour qu'il participe à l'évaluation du modèle d'estimation de l'impôt sur le revenu des particuliers, créé par le ministère des Finances.

### Impôt des sociétés

L'impôt des sociétés a été désigné comme une question clé de l'audit en raison de l'ampleur de ce produit et parce que son estimation est complexe et repose sur plusieurs données et hypothèses.

L'impôt des sociétés est une importante source de revenus, ayant généré des revenus d'environ 27,8 milliards de dollars en 2022-2023 (25,2 milliards de dollars en 2022). La note 1d (Incertitude de mesure) fournit des informations sur l'incertitude de mesure des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés sont fondés sur les déclarations de revenus évaluées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) jusqu'au 30 juin 2023 et comprennent des estimations de l'impôt sur le revenu des sociétés pour deux années civiles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la province de l'Ontario enregistre neuf mois de revenus de l'année civile 2022 ainsi que les trois premiers mois de revenus de l'année civile 2023. Les cotisations fiscales des sociétés pour l'année civile 2022 ne seront pas finalisées avant décembre 2023, tandis que les cotisations fiscales de 2023 ne seront pas disponibles avant décembre 2024. Il s'ensuit que les montants précis des revenus ne peuvent être déterminés que 21 mois après la date de fin d'exercice. Le ministère des Finances de l'Ontario estime donc ces revenus en se fondant sur les meilleures informations disponibles.

Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :

- à évaluer le caractère approprié de la méthode utilisée pour déterminer les estimations de l'impôt des sociétés;
- à effectuer un examen rétrospectif pour évaluer l'exactitude des estimations de l'exercice précédent;
- à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes et des calculs de la direction;
- à définir une fourchette d'estimation pour la comparer à celle du ministère des Finances;
- à évaluer le caractère suffisant des informations fournies sur l'incertitude de mesure dans les états financiers consolidés;
- à retenir les services d'un spécialiste de l'économétrie pour qu'il participe à l'évaluation du modèle d'imposition des sociétés, créé par le ministère des Finances.

## Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La province de l'Ontario est promoteur de plusieurs régimes de retraite, à titre particulier ou à titre collectif. De plus, la province présente dans ses états financiers consolidés les prestations de retraite des employés des secteurs hospitalier et collégial. L'actif et l'obligation au titre des prestations constituées de ces régimes sont estimés à plus de 14,1 milliards de dollars (14,4 milliards de dollars en 2022). Des informations au sujet des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs sont présentées aux notes 1d (Incertitude de mesure) et 6 (Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs).

La province de l'Ontario fait appel à des tiers spécialistes de l'actuariat pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées et d'autres informations à fournir par voie de notes dans les états financiers. Ces calculs reposent sur la meilleure estimation de la direction des hypothèses économiques et démographiques importantes.

L'actif des régimes est évalué à la valeur liée au marché des régimes par capitalisation. La valeur liée au marché se fonde sur la juste valeur de l'actif des régimes déclarée dans les états financiers des régimes des cinq dernières années. En l'absence de données de marché observables relatives aux placements, on a recours à des estimations de la juste valeur qui exigent beaucoup de jugement de la part de la direction.

Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :

- à évaluer les travaux des auditeurs des régimes de retraite quant à la fiabilité de la valeur liée au marché de l'actif des régimes utilisée dans les estimations, ainsi que leurs travaux relatifs aux données sur les participants que la direction a fournies à un spécialiste de l'actuariat pour préparer l'estimation des obligations au titre des prestations constituées;
- à évaluer les titres et qualités des spécialistes de l'actuariat retenus par la direction;
- à acquérir une compréhension des hypothèses et des méthodes utilisées par ces spécialistes pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le caractère approprié des hypothèses et des méthodes utilisées et tester les données sous-jacentes sur les employés utilisées pour évaluer ladite obligation;
- à travailler avec un spécialiste de l'actuariat indépendant à l'évaluation des hypothèses économiques et démographiques importantes retenues par la direction.

## Passif au titre des sites contaminés

Les activités du secteur des ressources naturelles peuvent entraîner une contamination de sites qui dépasse les normes environnementales. Lorsque la province a assumé la responsabilité de l'assainissement des sites ou en est directement responsable, une estimation des coûts prévus est préparée et comptabilisée au passif dans l'état consolidé de la situation financière. Au 31 mars 2023, ce passif pour assainissement était estimé à 1,9 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2022).

La nature du passif et les difficultés de son estimation font l'objet des notes 1d (Incertitude de mesure), 7 (Autres passifs) et 11 a (Passif éventuel).

L'estimation du passif au titre des sites contaminés est complexe et nécessite plusieurs hypothèses et données d'entrée et, à ce titre, a été désignée comme une question clé de l'audit.

Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :

- à tester l'exhaustivité et l'exactitude de l'inventaire des sites contaminés de la province ainsi que les informations à l'appui;
- à préparer un éventail d'estimations pour évaluer le caractère raisonnable des principales hypothèses qui sous-tendent l'estimation;
- à retenir les services d'un spécialiste indépendant de l'assainissement environnemental pour qu'il évalue le caractère raisonnable des méthodes d'estimation de la province.

<b>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</b>	
<p>L'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est complexe et nécessite plusieurs hypothèses et données d'entrée et, à ce titre, a été désignée comme une question clé de l'audit.</p> <p>Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a adopté une nouvelle norme comptable, <i>SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</i>, qui fournit des conseils sur la déclaration du passif découlant d'obligations légales associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Cette norme est entrée en vigueur pour la province le 1<sup>er</sup> avril 2022. La province a l'obligation légale de mettre hors service certaines immobilisations corporelles. Au 31 mars 2023, ce passif était estimé à 4,1 milliards de dollars (3,8 milliards de dollars en 2022). La province a adopté la norme et appliqué la méthode rétrospective modifiée pour retraiter les soldes de 2021-2022, comme l'indique la note 17 (Modifications comptables et reclassements).</p> <p>La nature du passif et les difficultés de son estimation font l'objet des notes 1d (Incertitude de mesure), 1f (Modification de méthodes comptables en raison de l'adoption de nouvelles normes) et 7 (Autres passifs).</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des immobilisations corporelles assorties d'obligations légales en vue de leur mise hors service;</li> <li>• à évaluer le caractère approprié des méthodes d'évaluation utilisées pour estimer les obligations;</li> <li>• à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations prises en compte dans le processus d'estimation;</li> <li>• à tester l'exactitude des calculs de la direction en préparant un éventail d'estimations pour évaluer le caractère raisonnable des principales hypothèses qui sous-tendent les estimations;</li> <li>• à retenir les services d'un spécialiste indépendant de l'environnement qui est compétent en matière d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.</li> </ul>
<b>Passif éventuel associé à la décision judiciaire relative à la Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures</b>	
<p>Les estimations du passif éventuel associé à la décision judiciaire relative à la <i>Loi de 2019 sur la protection d'un secteur public durable pour les générations futures</i> sont complexes et nécessitent plusieurs hypothèses et données d'entrée et, à ce titre, ont été désignées comme une question clé de l'audit. Au 31 mars 2023, ce passif était estimé à 2,5 milliards de dollars.</p> <p>La nature du passif et les difficultés de son estimation font l'objet des notes 1d (Incertitude de mesure) et 11a (Passif éventuel).</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à revoir les évaluations des créances légales;</li> <li>• à évaluer les calculs de la direction et les hypothèses qu'elle a retenues pour estimer le passif;</li> <li>• à évaluer l'exhaustivité du passif et des données sous-jacentes;</li> <li>• à évaluer un échantillon d'accords et de protocoles d'entente à l'appui de l'évaluation du passif.</li> </ul>
<b>Jeux en ligne Ontario</b>	
<p>Le lancement du marché réglementé des jeux en ligne en Ontario par Jeux en ligne Ontario a été un événement important au cours de l'année et, à ce titre, a été désigné comme une question clé de l'audit.</p> <p>La province a consolidé les comptes de Jeux en ligne Ontario à titre d'entreprise publique, comme l'indique l'annexe 9 (Entreprises publiques). On trouvera de plus amples détails sur Jeux en ligne Ontario à la note 11a (Passif éventuel).</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à évaluer l'exhaustivité et l'exactitude de la comptabilisation à la valeur de consolidation;</li> <li>• à effectuer des tests pour vérifier que les revenus bruts tirés des jeux correspondent aux revenus audités déclarés et versés par les exploitants de Jeux en ligne Ontario;</li> <li>• à revoir les évaluations des créances légales;</li> <li>• à évaluer les calculs de la direction et les hypothèses qu'elle a retenues pour estimer le passif;</li> <li>• à évaluer l'exhaustivité du passif;</li> <li>• à mettre en œuvre des procédures de corroboration.</li> </ul>

## Instruments financiers et conversion des devises

La province a adopté les nouvelles normes comptables pour les instruments financiers et la conversion des devises qui figurent dans les chapitres *SP 1201, Présentation des états financiers*, *SP 2601, Conversion des devises* et *SP 3450, Instruments financiers*. Ces normes s'appliquent de façon prospective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

L'adoption des normes a entraîné l'ajout d'actifs et de passifs dérivés, comptabilisés à leur juste valeur. Auparavant, les opérations sur dérivés n'étaient comptabilisées qu'au moment du règlement. De plus, les placements de portefeuille gérés en fonction de leur juste valeur sont comptabilisés à leur juste valeur. Auparavant, ces placements étaient comptabilisés au coût. Les gains et pertes de change non réalisés et les gains et pertes non réalisés sur les placements et les dérivés sont comptabilisés dans le nouvel état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

Auparavant, ces opérations étaient comptabilisées dans l'état consolidé des résultats ou dans les notes afférentes aux états financiers consolidés pour des éléments tels que le notionnel et la juste valeur des dérivés. La province comptabilise la dette au coût amorti et applique la méthode de l'intérêt effectif, qui exige que la province comptabilise les escomptes, les primes et les coûts de transaction non amortis dans le coût amorti. Auparavant, la province comptabilisait la dette au coût amorti et appliquait la méthode linéaire pour comptabiliser les intérêts. Enfin, des informations quantitatives et qualitatives additionnelles sont fournies à la note 3 (Dérivés et gestion des risques) afférente aux états financiers consolidés et portent sur la nature et de l'étendue des risques associés aux placements de portefeuille, aux prêts, aux dettes et aux dérivés.

Les informations à fournir au sujet des instruments financiers et de la conversion des devises font l'objet des notes 1f (Modification de méthodes comptables en raison de l'adoption de nouvelles normes), 2 (Dette), 3 (Dérivés et gestion des risques) et 8 (Placements) et des annexes 5 (Créditeurs et charges à payer) et 6 (Débiteurs).

Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :

- à examiner les soldes d'ouverture et de clôture du poste des gains et pertes consolidés de réévaluation et le calcul des gains et pertes non réalisés sur la conversion de la dette étrangère, l'évaluation des dérivés et les placements de portefeuille;
- à évaluer les processus suivis par la province pour évaluer et déclarer les dérivés et les dérivés incorporés dans l'état consolidé de la situation financière;
- à vérifier l'existence, l'exhaustivité et l'exactitude des contrats dérivés et des émissions de dette;
- à évaluer les données d'entrée utilisées dans les calculs d'évaluation et à évaluer les taux d'actualisation et les soldes des contreparties;
- à examiner le caractère approprié et l'exactitude des informations quantitatives et qualitatives portant sur la nature et l'étendue des risques associés à la dette, aux instruments dérivés et aux placements de portefeuille;
- à vérifier la bonne mise en œuvre, par la direction, des dispositions transitoires des normes.

### Autres informations d'accompagnement

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des informations fournies dans le rapport annuel des Comptes publics de l'Ontario 2022-2023.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations qui accompagnent les états financiers consolidés et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués sur ces autres informations, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gouvernement a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province de l'Ontario.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

L'audit des états financiers consolidés est une mission d'audit de groupe. En tant que tel, j'obtiens aussi des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe et assume l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis aussi aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, je détermine quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Je décris ces questions dans mon rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Toronto (Ontario)  
Le 29 août 2023



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA  
Vérificatrice générale



**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des résultats**

(en millions de dollars)	Budget 2022-2023	Chiffres réels 2022-2023	Ch. réels retraités (note 17) 2021-2022
<b>Revenus (Annexes 1 et 2)</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	44 584	<b>44 209</b>	46 750
Taxe de vente	32 287	<b>36 092</b>	30 357
Taxe des sociétés	19 736	<b>27 791</b>	25 227
Impôt-santé des employeurs	7 842	<b>7 797</b>	7 223
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 652	<b>5 991</b>	5 713
Contribution-santé de l'Ontario	4 722	<b>4 445</b>	4 414
Taxes sur l'essence et les carburants	2 791	<b>2 674</b>	2 973
Autres impôts et taxes	8 800	<b>7 519</b>	9 018
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>126 414</b>	<b>136 518</b>	<b>131 675</b>
Transferts du gouvernement du Canada	30 999	<b>31 264</b>	30 607
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	9 365	<b>11 492</b>	9 688
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	6 279	<b>6 133</b>	6 441
Autres	6 741	<b>7 480</b>	6 717
	<b>179 798</b>	<b>192 887</b>	<b>185 128</b>
<b>Charges (Annexes 3 et 4)</b>			
Santé	79 919	<b>78 490</b>	75 753
Éducation <sup>2</sup>	34 667	<b>36 202</b>	31 563
Services à l'enfance et services sociaux	18 349	<b>18 140</b>	17 104
Intérêt sur la dette	13 566	<b>12 389</b>	12 583
Éducation postsecondaire	10 783	<b>11 621</b>	10 614
Justice	5 352	<b>5 419</b>	4 972
Autres programmes	36 012	<b>36 489</b>	30 514
	<b>198 648</b>	<b>198 750</b>	<b>183 103</b>
Réserve	1 000	-	-
<b>(Déficit)/Excédent annuel</b>	<b>(19 850)</b>	<b>(5 863)</b>	<b>2 025</b>

<sup>1</sup> Les montants déclarés comme « Plan » dans le budget de 2022 ont été reclassés. Voir la note 17.

<sup>2</sup> Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans le poste Éducation (Annexe 4).

**Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.**

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de la situation financière**

Au 31 mars (en millions de dollars)	2023	Chiffres retraités (note 17) 2022
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer ( <i>Annexe 5</i> )	46 293	30 013
Dette ( <i>note 2</i> )	421 799	425 863
Autre financement à long terme ( <i>note 4</i> )	17 596	17 989
Revenus et apports en capital reportés ( <i>note 5</i> )	17 947	16 455
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs ( <i>note 6</i> )	14 130	14 402
Passifs dérivés ( <i>note 3</i> )	7 685	–
Autres passifs ( <i>note 7</i> )	8 894	8 542
	<b>534 344</b>	<b>513 264</b>
<b>Actif financier</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 881	34 200
Placements ( <i>note 8</i> )	34 013	27 144
Débiteurs ( <i>Annexe 6</i> )	12 276	26 997
Prêts en cours ( <i>Annexe 7</i> )	11 899	11 831
Actifs dérivés ( <i>note 3</i> )	4 571	–
Autres actifs	1 260	1 449
Participations dans des entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	29 960	28 801
	<b>133 860</b>	<b>130 422</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(400 484)</b>	<b>(382 842)</b>
<b>Actif non financier</b>		
Immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	150 398	141 618
Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier ( <i>note 16</i> )	3 282	3 064
	<b>153 680</b>	<b>144 682</b>
<b>Déficit accumulé</b>	<b>(246 804)</b>	<b>(238 160)</b>
<b>Le déficit accumulé comprend</b>		
Déficit de fonctionnement accumulé	(247 109)	(238 160)
Gains de réévaluation accumulés	305	–
	<b>(246 804)</b>	<b>(238 160)</b>

Pour des renseignements supplémentaires, voir passif éventuel, actif éventuel (*note 11*) et obligations contractuelles, droits (*note 12*).

**Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.**

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de l'évolution de la dette nette**

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2022-2023	Chiffres réels 2022-2023	Ch. réels retraités (note 17) 2021-2022
<b>(Déficit)/Excédent annuel</b>	(19 850)	<b>(5 863)</b>	2 025
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(17 914)	<b>(16 193)</b>	(14 885)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	7 779	<b>7 500</b>	7 150
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	<b>415</b>	490
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	–	<b>(193)</b>	(342)
Variation du coût des immobilisations corporelles lié à la réévaluation des obligations de mise hors service des immobilisations (note 9)	–	<b>(309)</b>	–
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	–	<b>(218)</b>	(1 624)
	<b>(10 135)</b>	<b>(8 998)</b>	(9 211)
Autres éléments de résultat global des entreprises publiques (Annexe 9) <sup>1</sup>	–	–	144
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation (Annexe 9)	–	<b>(2)</b>	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (Annexe 9) »	–	<b>295</b>	296
Diminution de la juste valeur des Ontario Nuclear Funds (note 10) <sup>1</sup>	–	–	(52)
<b>Augmentation de la dette nette à l'exclusion des gains/pertes de réévaluation nets</b>	<b>(29 985)</b>	<b>(14 568)</b>	(6 800)
<b>Pertes de réévaluation nettes</b>	–	<b>(1 740)</b>	–
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<b>(29 985)</b>	<b>(16 308)</b>	(6 800)
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<b>(394 933)</b>	<b>(382 842)</b>	(373 564)
Redressement pour la consolidation du Fonds de garantie des prestations de retraite (note 17)	–	–	1 063
Rajustement des obligations liées à la mise hors service selon les NCSP (note 1(f))	(3 735)	–	(3 541)
Rajustement des instruments financiers selon les NCSP (note 1(f))	–	<b>(1 334)</b>	–
<b>Dette nette rajustée au début de l'exercice</b>	<b>(398 668)</b>	<b>(384 176)</b>	(376 042)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(428 653)</b>	<b>(400 484)</b>	(382 842)

<sup>1</sup> Les autres revenus globaux pour les entreprises publiques et le changement de la juste valeur de l'Ontario Nuclear Funds sont inclus dans l'État consolidé des gains et pertes de réévaluation en raison de l'adoption du Chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers et du Chapitre SP 3450 – Instruments financiers en 2022-2023.

**Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.**

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé**

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2022-2023	Chiffres retraités (note 17) 2021-2002
<b>Déficit de fonctionnement accumulé au début de l'exercice</b>	<b>(238 160)</b>	(239 294)
Redressement pour la consolidation du Fonds de garantie des prestations de retraite (note 17)	–	1 063
Rajustement des obligations liées à la mise hors service des immobilisations selon les NCSP (note 1(f))	–	(2 340)
Rajustement des instruments financiers selon les NCSP (note 1(f))	<b>(3 379)</b>	–
<b>Déficit de fonctionnement accumulé redressé au début de l'exercice</b>	<b>(241 539)</b>	(240 571)
(Déficit) Excédent annuel	<b>(5 863)</b>	2 025
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation (Annexe 9)	<b>(2)</b>	(2)
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10) <sup>1</sup>	–	(52)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (Annexe 9)	<b>295</b>	296
Autres éléments de résultat global des entreprises publiques (Annexe 9) <sup>1</sup>	–	144
<b>Déficit de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>(247 109)</b>	(238 160)

<sup>1</sup> Les autres revenus globaux pour les entreprises publiques et le changement de la juste valeur de l'Ontario Nuclear Funds sont inclus dans l'État consolidé des gains et pertes de réévaluation en raison de l'adoption du Chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers et du Chapitre SP 3450 – Instruments financiers en 2022-2023.

**Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.**

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des gains et pertes de réévaluation**

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2023
<b>Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice – Redressements pour les instruments financiers selon les NCSP (note 1(f))</b>	<b>2 045</b>
<b>Gains/Pertes non réalisés dus à ce qui suit :</b>	
Risques de change	24
Dérivés	1 131
Placements de portefeuille	(3 080)
<b>Autres éléments de résultat global des entreprises publiques (Annexe 9)</b>	<b>247</b>
<b>Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)</b>	<b>(37)</b>
<b>Reclassés dans l'état consolidé des résultats :</b>	
Risques de change	(6)
Dérivés	(18)
Placements de portefeuille	(1)
<b>Pertes de réévaluation nettes pour l'exercice<sup>1</sup></b>	<b>(1 740)</b>
<b>Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>305</b>

<sup>1</sup> Y compris des pertes de réévaluation de 1 950 millions de dollars pour les entités du périmètre comptable qui ne sont pas des entités publiques et 210 millions de dollars de gains de réévaluation pour les entreprises publiques (en lien avec les autres éléments du Résultat global des entreprises publiques et de la Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaire).

**Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.**

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des flux de trésorerie**

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2023	Chiffres retraités (note 17) 2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>(Déficit) Excédent annuel</b>	<b>(5 863)</b>	2 025
<b>Éléments hors trésorerie</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	7 500	7 150
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	(193)	(342)
Immobilisations corporelles apportées	–	(28)
Immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie financées par des swaps sur actifs	(10)	–
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	(6 133)	(6 441)
Rajustement des instruments financiers selon les NCSP (Note 1(f))	(1 334)	–
Pertes de réévaluation en cours d'exercice des entités qui ne sont pas des entreprises publiques	(1 950)	–
<b>Éléments de trésorerie</b>		
Diminution (Augmentation) des débiteurs (Annexe 6)	14 721	(11 628)
(Augmentation) Diminution des prêts en cours (Annexe 7)	(69)	213
Augmentation des actifs dérivés (note 3)	(4 571)	–
Augmentation (Diminution) des créditeurs et charges à payer (Annexe 5)	16 234	(6 745)
(Diminution) Augmentation du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (note 6)	(272)	1 303
Augmentation des passifs dérivés (note 3)	7 685	–
Augmentation (Diminution) des autres passifs (note 7)	43	(216)
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (note 5)	1 492	2 214
Remises des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	5 477	4 617
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(218)	(1 624)
Diminution (Augmentation) d'autres actifs	189	(242)
<b>Trésorerie découlant des (affectée aux) activités de fonctionnement</b>	<b>32 728</b>	(9 744)
<b>Activités de capital</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 690)	(13 029)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	415	490
<b>Liquidités (affectées aux) opérations liées aux immobilisations</b>	<b>(15 275)</b>	(12 539)
<b>Activités de placement</b>		
Placements achetés	(212 802)	(214 758)
Placements remboursés	205 933	216 916
<b>Trésorerie (affectée aux)/découlant des activités de placement</b>	<b>(6 869)</b>	2 158
<b>Activités de financement</b>		
Dettes à long terme contractées	34 364	42 758
Dettes à long terme remboursées	(34 578)	(22 672)
Rajustement pour primes, escomptes et commissions non amorties pour la dette à long terme (Note 2)	3 376	–
(Diminution) Augmentation de la dette à court terme	(474)	1 442
Diminution d'autre financement à long terme (note 4)	(839)	(688)
<b>Trésorerie (affectée aux) découlant des opérations de financement</b>	<b>(4 903)</b>	20 840
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 681	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	34 200	33 485
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>39 881</b>	34 200
Trésorerie	18 373	18 585
Équivalents de trésorerie	21 508	15 615
<b>Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.</b>		

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

## 1. Résumé des principales méthodes comptables

### (a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les normes comptables pour le secteur public du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

### (b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques et les organismes du secteur parapublic (c.-à-d. les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance) et d'autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par l'Ontario font l'objet d'une consolidation si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils répondent à l'un des critères suivants et le maintiennent : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Conformément aux normes comptables du secteur public, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de l'Ontario. Pour les organismes qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, les paiements de transfert versés par le gouvernement à ces organismes sont inclus dans les charges dans les présents états financiers par l'entremise des comptes des ministères qui en sont responsables. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 13.

### (c) Principes de consolidation

Les organismes publics, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance (collectivement connus sous le nom d'organismes du secteur parapublic), ainsi que d'autres organismes publics sous le contrôle de l'Ontario font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de l'Ontario en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les rajustements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes publics qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir diverses obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Leurs actifs nets combinés sont inclus dans les états financiers au poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus des participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

#### **(d) Incertitude de mesure**

La préparation des états financiers exige que le gouvernement de l'Ontario fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. La COVID-19 a accru l'incertitude de mesure de nombreux montants estimés qui sont présentés dans les présents états financiers, tel qu'indiqué ci-dessous.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des revenus à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente, à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et des droits à péréquation, à la valeur des dérivés, ainsi qu'à l'estimation du passif au titre des sites contaminés, du passif lié aux mises hors service d'immobilisations, des règlements de revendications territoriales et d'autres passifs.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffre à 14,1 milliards de dollars (14,4 milliards de dollars en 2021-2022, voir la note 6), donne lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de l'Ontario en matière de résultats prévus. Par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les chiffres réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 150,4 milliards de dollars (141,6 milliards de dollars en 2021-2022, voir la note 9) est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée des biens et leur durée de vie utile réelle.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, établie à 44,2 milliards de dollars (46,8 milliards de dollars en 2021-2022, voir l'Annexe 1), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus générés par la taxe de vente de 36,1 milliards de dollars (30,4 milliards de dollars en 2021-2022, voir l'Annexe 1), sont aussi incertains pour des raisons similaires. L'incidence de la COVID-19 sur l'économie provinciale et ses répercussions éventuelles sur le dépôt et le traitement des déclarations de revenus ajoutent à l'incertitude relative à l'estimation de ces revenus en 2022-2023.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt des sociétés établie à 27,8 milliards de dollars (25,2 milliards de dollars en 2021-2022, voir l'Annexe 1) est fondée sur les montants de l'impôt établi au 30 juin 2023. Les montants finaux de l'impôt établi peuvent grandement différer de cette estimation. La méthodologie utilisée pour calculer l'impôt des sociétés est contrôlée a posteriori et révisée au besoin. Les montants définitifs des impôts établis peuvent être très différents de cette estimation. Pour pallier aux répercussions économiques de la COVID-19 sur l'économie provinciale, le financement historique des gouvernements fédéral et provincial sous forme de transferts directs aux particuliers et aux entreprises a accru l'incertitude inhérente à l'estimation de l'impôt des sociétés en 2022-2023.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffre à 17,5 milliards de dollars (16,7 milliards de dollars en 2021-2022, voir l'Annexe 1) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffre à 6,2 milliards de dollars (6,0 milliards de dollars en 2020-2021, voir l'Annexe 1), est incertaine en raison de l'écart entre la part estimée et la part réelle de la population canadienne concentrée en Ontario.

Les justes valeurs des instruments dérivés de 4,6 milliards de dollars pour les actifs et de 7,7 milliards de dollars pour les passifs (voir note 3) sont assujetties à l'incertitude de mesure attribuable aux écarts entre le rendement prévu et le rendement réel des marchés, d'une part, et les conditions économiques, d'autre part. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par des techniques d'évaluation expliquées dans la section sur la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers dont il est question dans la note 1e).

Il y a incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 1,9 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2021-2022, voir la note 7). Le gouvernement de l'Ontario pourrait être responsable de coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), et défis posés par l'éloignement des sites et contaminations uniques en leur genre.

Il y a une incertitude de mesure quant à l'estimation du passif éventuel, dont l'estimation des droits des Autochtones découlant des traités et des règlements de revendications territoriales. Ces estimations sont constatées lorsqu'il est déterminé que le dénouement de l'éventualité est probable et que cela peut être mesuré. Cependant, le montant réel de tout règlement peut différer de l'estimation constatée.

Il y a une incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des obligations de mise hors service des immobilisations (y compris les décharges contrôlées de déchets solides) de 4,1 milliards de dollars (3,8 milliards de dollars en 2021-2022, voir la note 7). Ces estimations sont assujetties à l'incertitude liée à plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur le genre et l'étendue des substances désignées (p. ex., amiante), le moment indéterminé du règlement et l'incidence de la conception du projet sur les coûts.



L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, actualisées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de l'ampleur des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

## **(e) Principales méthodes comptables**

### **Revenus**

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour l'exercice visé, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Ils ne comprennent pas d'estimations pour certaines taxes et certains impôts non déclarés et ne tiennent pas compte de l'incidence des nouvelles cotisations futures.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours (en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures) réparties à partir des relevés de partage fiscal du ministère des Finances fédéral et selon une estimation pour l'année d'imposition suivante en fonction de la première estimation des paiements.

La TVH, une des composantes des revenus tirés de la taxe de vente, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à l'Ontario après déduction des crédits. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral qui peuvent faire l'objet de mises à jour périodiques. L'Ontario constate les revenus tirés de la TVH en fonction de ces estimations.

Les revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt des sociétés pour l'exercice reposent sur le montant estimatif de l'impôt des sociétés payable avant l'application des crédits d'impôt remboursables pour l'année. Ces estimations sont fondées sur les montants de l'impôt des sociétés établi au 30 juin.

Le chapitre SP 3510, Recettes fiscales, établit une différence entre un allègement fiscal (allègement des impôts payés), qui est comptabilisé comme un revenu en déduction de la dépense, et les paiements de transfert effectués par le truchement d'un régime fiscal (avantages financiers indépendants des impôts payés), qui sont déclarés comme des charges.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont reclassés comme des charges conformément aux normes comptables du secteur public. Pour faire en sorte que le reclassement soit financièrement neutre, une hausse correspondante est appliquée aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les crédits d'impôt non remboursables de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un allégement des impôts payés que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en créditant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Une fois qu'un passif est constaté, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les autres revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice et concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passif (voir « Passif »).

## Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé à l'avance, tous les critères d'admissibilité sont réputés être remplis.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés (y compris la dette du secteur parapublic), déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) les gains et pertes de change non amortis selon le chapitre SP 2601, Conversion des devises, par. 19A; v) le coût du service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'exercice considéré, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de l'exercice pendant lequel l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des immobilisations louées, de la machinerie, du matériel, ainsi que de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à l'Ontario et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

## Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles de la province vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les créanciers et les charges à payer; les passifs dérivés; les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement; les obligations liées aux mises hors service; les coûts des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement; les éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut raisonnablement en déterminer le montant. Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice pendant lequel les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant lequel toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des apports du gouvernement fédéral et d'autres tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces apports sont constatés à titre d'apports en capital reportés et comptabilisés dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux apports ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par partenariat public-privé le recours, par l'Ontario, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent le sont en tant qu'autres passifs liés au financement à long terme dans les états financiers pendant la construction des biens.

La province enregistre les obligations de mise hors service quand il est légalement obligatoire d'engager des coûts pour la mise hors service d'immobilisations corporelles découlant de l'acquisition, de la construction, du développement ou de l'utilisation normale d'une immobilisation corporelle. De telles obligations découlent des lois, ententes ou contrats existants ou d'autres obligations exécutoires. L'estimation du passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service requises pour s'acquitter de l'obligation, notamment les coûts requis pour le fonctionnement, l'entretien et la surveillance nécessaires. Au moment de consigner le passif, les coûts et les changements subséquents à l'estimation sont inclus dans le coût de l'actif connexe et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'actif. Pour les immobilisations corporelles non reconnues, ces coûts sont comptabilisés en charges. La province actualise les obligations importantes assorties de prévisions fiables sur leur flux net de trésorerie, faute de quoi le passif est mesuré selon son coût actuel.

## Dette

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts, sauf les instruments que détient la province. La dette est évaluée au coût après amortissement. À l'occasion, l'Ontario procède à l'achat de sa propre dette pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie et de réduction de la pression exercée sur le système de paiements canadien, spécialement au cours des exercices où un grand nombre de titres de créance arrivent à échéance le même jour.

## Dérivés

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer de façon économique les risques associés aux coûts de l'intérêt sur la dette. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les actifs et passifs dérivés sont mesurés à leur juste valeur.

## Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés et d'autres hypothèses sous-jacentes, y compris, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels peuvent s'ensuivre lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la quote-part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la quote-part du gouvernement de la valeur liée au marché de l'actif des régimes. La valeur liée au marché est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les gains et les pertes sur l'actif, évalués selon la valeur de marché, sur une période pouvant atteindre cinq ans. Le passif comprend également la quote-part de la province au titre du solde non amorti des pertes et des gains actuariels.

## Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les opérations ou les événements donnant lieu au contrôle de ces avantages par le gouvernement.

### Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour libérer des obligations actuelles ou financer des activités futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, les actifs dérivés, les avances et les participations dans des entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les investissements, y compris les investissements temporaires, consistent principalement en placements de portefeuille, notamment dans des obligations autres que les obligations du gouvernement de l'Ontario, les certificats de placement garantis, les titres à taux fixe, d'autres obligations et les portefeuilles de placement collectifs. Les investissements dans les obligations du gouvernement, ainsi que les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension, sont mesurés au coût amorti. En cas de perte de valeur d'un placement de portefeuille autre qu'une baisse temporaire, le placement est déprécié et une moins-value est constatée dans l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur des placements de portefeuille ne sont pas contrepassées s'il y a augmentation ultérieure de la valeur du placement.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours sont initialement comptabilisés au coût amorti. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt, ou d'une partie de celui-ci, est jugé douteux. Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et aux municipalités, ainsi que les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis, à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est comptabilisé dans les charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Participations dans des entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

## **Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur sont regroupés dans un des trois niveaux selon la mesure dans laquelle la juste valeur peut être observée. La hiérarchie est la suivante :

- les évaluations de la juste valeur de niveau 1 découlent des prix du marché (non indexés) dans les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 2 découlent des intrants autres que les prix du marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés des prix);
- les évaluations de la juste valeur de niveau 3 découlent des techniques d'évaluation qui comprennent des intrants pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondés sur des données observables du marché.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés dans un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont la fixation des prix à terme et les swaps, par des calculs de la valeur actuelle. Les modèles comprennent différents intrants dont les courbes des taux d'intérêt à terme.

Les pertes et gains réalisés découlant de changements dans la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'état consolidé des résultats. Les pertes et gains non réalisés découlant de changements dans la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, sauf en cas de choix irrévocable fait en vertu du chapitre PS 2601.19A pour reconnaître les gains et les pertes de change non réalisés relativement à des instruments en devises (ou des composantes de ceux-ci) dans l'état consolidé des résultats.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles, ainsi que le coût estimatif du règlement des passifs liés à l'obligation de mise hors service d'immobilisations. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, ainsi que les frais d'intérêt liés au financement pendant la construction. Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de l'Ontario a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	5 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 50 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative le reste de la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

## Autres éléments de l'actif non financier

Les autres éléments de l'actif non financier comprennent également les charges payées d'avance et l'équipement de protection individuelle (EPI). La valeur de l'EPI est déterminée en prenant le plus bas du coût ou de la valeur réalisable nette, au moyen de la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est notée pour les stocks d'EPI détériorés.

Les actifs suivants ne sont pas constatés dans l'état consolidé de la situation financière :

- les actifs incorporels;
- les actifs ayant une valeur historique ou culturelle ou les œuvres d'art;
- les actifs revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage, tels que les terres, les forêts et les ressources minérales et en eau de la Couronne.

## (f) Modification à la convention comptable par l'adoption de nouvelles normes

### Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations

En août 2018, le CCSP a publié une norme, le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022 ou après. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations constituent un passif lorsqu'il existe une obligation juridique d'engager des coûts de mise hors service en lien avec une immobilisation corporelle. Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la province a adopté la norme SP 3280 en appliquant la méthode rétroactive modifiée par retraitement des chiffres de 2021-2022. Les divulgations des principales méthodes comptables sont incluses dans les notes 1e) et 7.

Par le passé, la province présentait ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles dans l'exercice au cours duquel ces immobilisations étaient mises hors service. Elle déclarait les passifs au titre des coûts prévus de fermeture et d'après fermeture liés aux sites d'enfouissement selon la capacité des sites d'enfouissement pendant l'année. Le chapitre SP 3280 exige la reconnaissance d'un passif en cas d'obligations juridiques découlant de l'acquisition, de la construction ou du développement d'immobilisations corporelles, et remplace le chapitre 3270, Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides.

Pour 2021-2022, l'année de transition, les changements suivants s'appliquent aux soldes d'ouverture :

<b>Au 31 mars (en millions de dollars)</b>	<b>2022</b>
Augmentation du passif d'ouverture dans le cas des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 7)	3 541
Augmentation de la valeur comptable nette du solde d'ouverture des immobilisations corporelles (note 9)	1 201
Augmentation du solde d'ouverture du déficit de fonctionnement accumulé (note 17)	2 340

La note 17 précise les effets de l'adoption de la nouvelle norme pour 2021-2022.

### Présentation des états financiers

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la province a adopté la norme de comptabilité publique SP 1201, Présentation des états financiers. En conséquence, un nouvel état des gains et pertes de réévaluation a été présenté pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Cet état présente les gains et pertes de réévaluation découlant de placements de portefeuille, d'instruments financiers dérivés, d'opérations en devises, d'autres revenus globaux provenant des entreprises publiques, et des Ontario Nuclear Funds. Après l'adoption du chapitre SP 1201, la province a reclassé des gains non réalisés de 3,5 milliards de dollars du solde d'ouverture du déficit de fonctionnement accumulé aux gains de réévaluation d'ouverture.

### Placements de portefeuille

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la province a adopté la norme de comptabilité dans le secteur public SP 3041, Placements de portefeuille, en conséquence de quoi la base d'évaluation des investissements de portefeuille est divulguée. Les placements de portefeuille sont également vérifiés annuellement pour déterminer la baisse des valeurs.

## Instruments financiers et conversion des devises

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la province a adopté les normes comptables pour le secteur public SP 3450, Instruments financiers, et SP 2601, Conversion des devises. Conformément aux dispositions transitoires, les normes ont été adoptées prospectivement à partir de la date d'adoption et les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités. Les nouvelles normes prévoient des exigences globales pour la constatation, la mesure, la présentation et la divulgation des instruments financiers, des placements de portefeuille et des opérations en devises. Les modifications et les rajustements ont été constatés au 1<sup>er</sup> avril 2022 et sont résumés ci-après :

### 1. Actifs et passifs monétaires sur change étranger à long terme

Le chapitre SP 2601 interdit le report de gains et de pertes sur change étranger non amortis pour les actifs et les passifs sur change étranger à long terme. Les gains et pertes sur change étranger non amortis qui avaient déjà été reportés doivent être constatés au cours en vigueur au moment de la transition à la nouvelle norme.

Le chapitre SP 2601.19A permet à la province de constater les gains et pertes sur change étranger directement dans l'état consolidé des résultats plutôt que dans l'état des gains et pertes de réévaluation à l'égard d'un instrument à la fois. Pour les groupes d'instruments financiers économiquement couverts, lorsque l'instrument sous-jacent est couvert à terme par de multiples instruments dérivés à plus court terme, la province a choisi d'appliquer le chapitre SP 2601.19A.

*Groupes d'instruments financiers économiquement couverts bénéficiant du choix prévu au chapitre SP 2601.19A :*

À l'adoption du chapitre SP 2601, la province a inscrit un redressement de 1,3 milliard de dollars en gains au déficit de fonctionnement accumulé d'ouverture pour les gains et pertes non amortis reportés précédemment dans l'état consolidé de la situation financière pour les instruments financiers qui sont visés par le chapitre SP 2601.19A.

*Groupes d'instruments financiers économiquement couverts assujettis au chapitre SP 2601.19A :*

À l'adoption du chapitre SP 2601, la province a inscrit un redressement de 2,0 milliards de dollars en gains au solde d'ouverture des gains et pertes de réévaluation pour les gains et pertes non amortis dans l'État consolidé de la situation financière relativement aux instruments financiers qui ne sont pas visés par le chapitre SP 2601.19A.

### 2. Instruments financiers dérivés

La province a recours à des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque. Le chapitre SP 3450 exige que les actifs et passifs dérivés soient présentés séparément et comptabilisés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Dans le cas des produits dérivés libellés en devises dont le terme est plus court que l'instrument provincial qui fait l'objet d'une opération de couverture, la province a choisi d'appliquer le chapitre SP 2601.19A.



Après l'adoption du chapitre SP 3450, la province a constaté des actifs dérivés de 2,6 milliards de dollars et des passifs dérivés de 7,4 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par une perte nette de 4,8 milliards de dollars constatée dans le solde d'ouverture des gains et pertes de réévaluation et le déficit de fonctionnement accumulé.

- Pertes nettes de 3,5 milliards de dollars (gains de 2,6 milliards de dollars sur les actifs dérivés et pertes de 6,1 milliards de dollars sur les passifs dérivés) inscrites aux gains et pertes d'ouverture des dérivés à la juste valeur des actifs et passifs dérivés dans le cas des instruments dérivés non assujettis au chapitre SP 2601.19A et la composante de change libellée en devises de la juste valeur des dérivés choisi en vertu du chapitre SP 2601.19A;
- 1,3 milliard de dollars inscrits au solde d'ouverture du déficit de fonctionnement accumulé pour la composante du change de la juste valeur du produit dérivé choisi en vertu du chapitre SP 2601.19A.

### 3. Établissement préalable et différé de taux

Le chapitre SP 3450 ne permet pas l'amortissement de gains et de pertes découlant de l'établissement préalable et différé au cours de la durée de validité de l'instrument financier. Les gains et pertes déjà non amortis en raison de l'établissement préalable et différé doivent être constatés au moment de la transition.

À l'adoption du chapitre SP 3450, la province a constaté un redressement de 0,1 milliard de dollars en gains au déficit de fonctionnement accumulé d'ouverture au titre des pertes et des gains non amortis liés aux transactions visées par l'établissement préalable et différé de taux dont la date d'établissement est passée.

Le tableau qui suit présente les changements apportés aux soldes d'ouverture et les redressements des actifs dérivés, des passifs dérivés, des transactions d'établissement préalable et différé de taux, et de la dette libellée en devises.

Au 31 mars (en milliards de dollars)				
	Solde de clôture au 31 mars 2022	Redressement des NCSP		Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2022
		Excédent (Déficit) cumulatif d'exploitation d'ouverture	Gains et (pertes) de réévaluation à l'ouverture	
Reclassement des gains non réalisés des entreprises publiques	3,5	(3,5)	3,5	3,5
Dette en devises <sup>1</sup>	68,7	1,3	2,0	65,4
Actifs dérivés	–	–	2,6	2,6
Passifs dérivés <sup>2</sup>	–	(1,3)	(6,1)	7,4
Transactions assujetties à l'établissement préalable et différé de taux	(0,1)	0,1	–	–
Redressement total selon les normes comptables pour le secteur public <sup>3</sup>		(3,4)	2,0	

<sup>1</sup> Selon les normes comptables pour le secteur public, les redressements des gains réduisent le solde de la dette en devises.

<sup>2</sup> Selon les normes comptables pour le secteur public, les redressements des pertes se traduisent par une constatation des passifs dérivés.

<sup>3</sup> Selon les normes comptables pour le secteur public, l'ensemble des redressements se traduit par une augmentation de 3,4 milliards de dollars (3 379 millions de dollars) du déficit cumulatif d'exploitation d'ouverture et un redressement de 2,0 milliards de dollars (2 045 millions de dollars) des gains et des pertes de réévaluation à l'ouverture. L'incidence totale est une augmentation de 1,3 milliards de dollars (1 334 millions de dollars) de la dette nette d'ouverture.

## **(g) Changements futurs aux normes comptables**

### **SP 3400 – Revenus**

La nouvelle norme offre un cadre pour la constatation des revenus en faisant la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées opérations avec contrepartie, et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation, appelées opérations sans contrepartie. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, l'Ontario a l'intention d'appliquer cette norme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, pour l'exercice 2023-2024.

### **SP 3160 – Partenariats publics-privés**

La nouvelle norme donne une orientation précise sur la comptabilisation des partenariats publics-privés entre des entités du secteur public et du secteur privé, et la présentation de l'information connexe, lorsque l'entité du secteur public se procure l'infrastructure de concert avec un partenaire du secteur privé. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, l'Ontario a l'intention d'appliquer cette norme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, pour l'exercice 2023-2024.

### **Note d'orientation NOSP-8 – Éléments incorporels achetés**

Cette nouvelle note d'orientation explique la comptabilisation des éléments incorporels achetés et la présentation de l'information connexe lorsque ces éléments sont achetés par l'entremise de transactions entre des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, l'Ontario a l'intention d'appliquer cette note à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, pour l'exercice 2023-2024.

## **2. Dette**

L'Ontario emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette contractée, qui se chiffre à 421,8 milliards de dollars au 31 mars 2023 (425,9 milliards de dollars en 2021-2022) se compose essentiellement d'obligations et de débentures à court et à long terme émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéral. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 422,1 milliards de dollars (418,5 milliards de dollars en 2021-2022) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 13,2 milliards de dollars (14,5 milliards de dollars en 2021-2022), déduction faite des placements dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario d'une valeur de 10,1 milliards de dollars (7,1 milliards de dollars en 2021-2022) et des escomptes, primes ou commissions non amorties de 3,4 milliards de dollars. Le tableau qui suit présente le calendrier d'échéances de la dette active de l'Ontario, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats dérivés connexes. Voir la note 4 pour la dette des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés.

<b>Dette</b>						Ch. réels retraités (note 17) 2022	
<b>Au 31 mars (en millions de dollars)</b>						<b>2023</b>	
<b>Devise</b>	<b>Dollar canadien</b>	<b>Dollar américain</b>	<b>Euro</b>	<b>Autres devises<sup>1</sup></b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	
<b>Échéance :</b>							
2023	–	–	–	–	–	54 313	
2024	44 576	7 185	–	1 669	<b>53 430</b>	30 713	
2025	18 689	1 691	6 609	317	<b>27 306</b>	27 559	
2026	25 639	4 736	2 203	330	<b>32 908</b>	32 824	
2027	15 469	7 780	–	4 040	<b>27 289</b>	25 371	
2028	20 866	5 412	1 468	–	<b>27 746</b>	–	
1 – 5 ans	125 239	26 804	10 280	6 356	<b>168 679</b>	170 780	
6 – 10 ans	83 406	8 795	5 140	797	<b>98 138</b>	100 037	
11 – 15 ans	24 342	–	–	659	<b>25 001</b>	19 959	
16 – 20 ans	29 114	–	260	–	<b>29 374</b>	38 237	
21 – 25 ans	42 696	–	235	–	<b>42 931</b>	43 783	
26 – 50 <sup>2</sup> ans	71 206	–	–	–	<b>71 206</b>	60 165	
<b>Total de la dette contractée<sup>3,4,6</sup></b>	<b>376 003</b>	<b>35 599</b>	<b>15 915</b>	<b>7 812</b>	<b>435 329</b>	432 961	
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario <sup>5</sup>	(10 154)	–	–	–	<b>(10 154)</b>	(7 098)	
Moins : escomptes, primes et commissions non amorties	(3 254)	(72)	(28)	(22)	<b>(3 376)<sup>7</sup></b>	–	
<b>Total</b>	<b>362 595</b>	<b>35 527</b>	<b>15 887</b>	<b>7 790</b>	<b>421 799</b>	425 863	
<b>Dette contractée pour les besoins de la province SFIEO</b>	362 760	35 599	15 915	7 812	<b>422 086</b>	418 458	
<b>Total de la dette contractée</b>	<b>376 003</b>	<b>35 599</b>	<b>15 915</b>	<b>7 812</b>	<b>435 329</b>	432 961	
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario <sup>5</sup>	(10 154)	–	–	–	<b>(10 154)</b>	(7 098)	
Moins : escomptes, primes et commissions non amorties	(3 254)	(72)	(28)	(22)	<b>(3 376)<sup>7</sup></b>	–	
<b>Total</b>	<b>362 595</b>	<b>35 527</b>	<b>15 887</b>	<b>7 790</b>	<b>421 799</b>	425 863	
<b>Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)<sup>6</sup></b>							
<b>2023</b>	<b>3,48 %</b>	<b>2,11 %</b>	<b>0,69 %</b>	<b>1,13 %</b>	<b>3,23 %</b>	–	
<b>2022</b>	<b>3,26 %</b>	<b>1,38 %</b>	<b>2,16 %</b>	<b>1,46 %</b>	–	2,99 %	

<sup>1</sup> Les autres devises comprennent le dollar australien, le franc suisse et la livre sterling.

<sup>2</sup> L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

<sup>3</sup> Le montant en devises initial est converti en dollars canadiens.

<sup>4</sup> Au 31 mars 2023, le total de la dette libellée en devises était de 59,3 milliards de dollars (68,7 milliards de dollars en 2021-2022). De ce montant, 58,7 milliards de dollars ou 99,0 % (68,2 milliards de dollars ou 99,2 % en 2021-2022) étaient entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 1,0 % (0,8 % en 2021-2022) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 592 millions de dollars (541 millions de dollars en 2021-2022) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale, était de 0,1 % (0,1 % en 2021-2022).

<sup>5</sup> Au 31 mars 2023, la dette contractée pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par l'Ontario en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 9,1 milliards de dollars (5,4 milliards de dollars en 2021-2022) et une dette à court terme de 1,0 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2021-2022).

<sup>6</sup> Les taux d'intérêt effectifs fondés sur la fourchette de la dette totale vont de 0 % à 10,7 % (0 % à 10,8 % en 2021-2022).

<sup>7</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la province a adopté la nouvelle norme des NCSP sur les instruments financiers présentés sur une base prospective. Les escomptes et les primes sont dorénavant amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les montants comparatifs de l'exercice ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et ont été inclus dans les créanciers et les charges à payer.

<b>Dette</b>		Chiffres retraités (note 17)
<b>Au 31 mars</b>		2022
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	
<b>Dette payable aux/à l'/à la ou de la :</b>		
Investisseurs publics	426 642	424 195
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	8 147	8 185
Dette du trust des conseils scolaires	515	539
Société canadienne d'hypothèques et de logement	25	42
<b>Total de la dette contractée</b>	<b>435 329</b>	<b>432 961</b>
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario	(10 154)	(7 098)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amorties	(3 376)	–
<b>Total</b>	<b>421 799</b>	<b>425 863</b>

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre parties consentantes. La grande partie de la dette de l'Ontario est évaluée à la juste valeur en ayant recours aux cotes du marché public. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, on se sert des flux de trésorerie actualisés. Ces estimations sont influencées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2023 était de 402,8 milliards de dollars (426,7 milliards de dollars en 2021-2022). La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

### **Dette du trust des conseils scolaires**

Un trust des conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débetures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée déduction faite du fonds d'amortissement de 376 millions de dollars (352 millions de dollars en 2021-2022), est incluse dans la dette de l'Ontario.

### 3. Instruments financiers dérivés et gestion du risque

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à diverses stratégies, dont celle relative aux instruments financiers dérivés (dérivés).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. L'Ontario utilise les dérivés pour se prémunir économiquement contre les risques de change et de taux d'intérêt. Les opérations de couverture économiques sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats légaux en vertu desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par l'Ontario figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

#### Valeur nominale des dérivés

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de l'Ontario, selon le type, en cours au 31 mars 2023, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats, ni les flux de trésorerie réels.

<b>Valeur nominale et juste valeur des dérivés</b>								<i>Valeur nominale</i>		<i>Juste valeur</i>	
<b>Au 31 mars (en millions de dollars)</b>								<b>2023</b>	2022	<b>2023</b>	2022
<b>Échéance durant l'exercice</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>6-10 ans</b>	<b>Plus de 10 ans</b>	<b>Total</b>	Total	<b>Total</b>	Total
Swaps de taux d'intérêt <sup>1</sup>	11 908	7 051	7 377	10 615	8 270	19 772	5 579	<b>70 572</b>	81 511	<b>(1 526)</b>	(769)
Swaps de devises	10 026	13 648	5 974	11 513	8 227	15 728	1 125	<b>66 241</b>	72 524	<b>(1 664)</b>	(3 823)
Contrats de change à terme	11 041	-	-	-	-	-	-	<b>11 041</b>	13 022	<b>79</b>	(221)
Autres <sup>2</sup>	(27)	-	-	-	-	-	-	<b>(27)</b>	-	<b>(3)</b>	-
<b>Total</b>	<b>32 948</b>	<b>20 699</b>	<b>13 351</b>	<b>22 128</b>	<b>16 497</b>	<b>35 500</b>	<b>6 704</b>	<b>147 827</b>	167 057	<b>(3 114)</b>	(4 813)

<sup>1</sup> Inclut 2,3 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars en 2021-2022) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par une entité consolidée et 0,2 milliard de dollars (0,2 milliard de dollars en 2021-2022) liés à des placements à court terme détenus par l'Ontario.

<sup>2</sup> Contrats futurs détenus par Metrolinx pour 27,7 millions de litres de carburant diesel arrivant à échéance en 2023-2024.

Les swaps de taux d'intérêt et des taux d'intérêt de devises sont évalués au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les cours à terme sont utilisés pour déterminer les futurs flux de trésorerie à taux flottants. Les flux de trésorerie sont actualisés selon la courbe de rendement des devises respectives. Les intrants des modèles peuvent être observés sur les marchés et comprendre des courbes du rendement des taux d'intérêt et des taux de change.

Les changes à terme et les swaps de change sont évalués en actualisant les montants au moyen de la courbe des taux des devises respectives et en convertissant les montants selon le taux de change du dollar canadien au comptant.

## Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau qui suit présente les instruments financiers mesurés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie de la juste valeur :

<b>Hiérarchie de la juste valeur</b>				
<b>Au 31 mars</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Actifs dérivés	4	4 554	13	4 571
Passifs dérivés	(2)	(7 559)	(124)	(7 685)
Placements de portefeuille	2 984	2 883	147	6 014
<b>Total</b>	<b>2 986</b>	<b>(122)</b>	<b>36</b>	<b>2 900</b>

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux en 2023.

## Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque voulant que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent dans l'avenir en raison de changements dans les facteurs liés au marché. Les risques liés au marché comprennent une variété de risques financiers comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix des produits de base. La province reconnaît qu'elle est assujettie au risque du marché, particulièrement aux risques de change et de taux d'intérêt.

## Risque de change

Le risque de devises étrangères ou de taux de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des investissements, des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises ainsi que la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, l'Ontario se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent économiquement la dette sous-jacente en harmonisant toutes les conditions essentielles par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé à long terme.

Pour la dette, au 31 mars 2023, 0,1 % et 0,0 % (0,1 % et 0,0 % en 2021-2022) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. Au 31 mars 2023, la dette non couverte se limitait à la dette émise en francs suisses. L'appréciation de la devise suisse de 1 centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 8,9 millions de dollars (7,4 millions de dollars en 2021-2022) de la dette en francs suisses non couverte et, en vertu des normes comptables applicables en 2022-2023, une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 8,9 millions de dollars (1,0 million de dollars en 2021-2022). Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2022-2023 s'élevaient à 34,3 millions de dollars (gains de 2,3 millions de dollars en 2021-2022).

En vertu de la politique actuelle concernant le risque de marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 3 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque voulant que la juste valeur ou les liquidités futures d'un instrument financier fluctuent en raison des changements dans les taux d'intérêt du marché. La province est assujettie au risque des taux d'intérêt en raison de sa dette, des investissements à taux variable (c.-à-d. obligations, titres à taux fixe), des dettes à taux variables, et d'autres financements à long terme.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon son exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimés en pourcentage de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets est limitée à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2023, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 5,2 % et de 26,1 % respectivement (8,8 % et 4,2 % en 2021-2022).

Si les taux d'intérêt avaient été supérieurs ou inférieurs de 100 points et que toutes les autres variables étaient constantes, l'intérêt sur la dette de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 aurait diminué/augmenté de 607 millions de dollars (diminution/augmentation de 700 millions de dollars en 2022).

Risque de taux d'intérêt Au 31 mars (en millions de dollars)	2023	
	-100 points de base	100 points de base
Diminution (Augmentation) du déficit annuel	607	(607)
Augmentation (Diminution) des gains de réévaluation	351	(349)

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ontario ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, l'Ontario garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie, à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui donnent une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. La province est assujettie au risque de liquidité par l'entremise de ses crédettes, ses instruments dérivés, la part actuelle de sa dette à long terme et sa dette à long terme. Pour gérer son risque de liquidité, la province procède à d'importants exercices de budgétisation, au contrôle continu de ses flux de trésorerie et dispose de titres réalisables à court terme qui peuvent facilement être convertis en espèces pour s'assurer qu'elle remplit toutes ses obligations à court terme. En outre, dans certains cas, la province peut avoir accès à des facilités de crédit ou des fonds d'exploitation. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, l'Ontario dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

## Biens affectés en garantie

L'Ontario a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, l'Ontario pourrait être tenu de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2023, l'Ontario avait donné des actifs en nantissement à des contreparties d'une valeur de 3 874 millions de dollars (4 805 millions de dollars en 2021-2022), qui sont inclus dans le poste Placements ou Trésorerie et équivalents de trésorerie.

## Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une des parties à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas de ses obligations. La province est assujettie à un risque de crédit par le truchement de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, de ses débiteurs, de ses prêts en cours, de ses investissements et d'autres actifs financiers. La province a des comptes en espèces dans des banques à charte sous réglementation fédérale qui sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Le recours aux instruments dérivés comporte un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels l'Ontario a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2023.



<b>Risque de crédit</b>		
<b>Au 31 mars</b>		
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Risque de crédit brut	4 814	2 407
Moins : Conventions de compensation	(4 124)	(2 250)
<b>Risque de crédit net</b>	<b>690</b>	<b>157</b>
Moins : Biens reçus en garantie	(688)	(157)
<b>Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)</b>	<b>2</b>	<b>zéro</b>

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, l'Ontario conclut, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes-cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait l'Ontario si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et s'il était impossible à l'Ontario d'avoir recours aux dispositions de compensation des conventions ou de les faire appliquer. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) désigne la perte que l'Ontario pourrait essayer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.

## 4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés (PPP).

L'autre financement à long terme de 17,6 milliards de dollars au 31 mars 2023 (18,0 milliards de dollars en 2021-2022) comprend la dette du secteur parapublic de 5,6 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars en 2021-2022), les obligations découlant des partenariats publics-privés du secteur parapublic de 4,7 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars en 2021-2022) et les autres obligations liées aux partenariats publics-privés de 7,3 milliards de dollars (7,0 milliards de dollars en 2021-2022). Le tableau suivant présente l'échéancier de l'autre financement à long terme, par type de financement.

<b>Autre financement à long terme</b>				<b>2023</b>	<b>2022</b>
Au 31 mars (en millions de dollars)					
<b>Type de financement</b>	<b>Dette – Secteur parapublic</b>	<b>Obligations du secteur parapublic découlant des PPP</b>	<b>Autres obligations liées aux PPP</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>Échéance :</b>					
2022-2023	–	–	–	–	3 839
2023-2024	1 242	441	2 410	<b>4 093</b>	1 771
2024-2025	340	245	1 895	<b>2 480</b>	1 289
2025-2026	316	145	206	<b>667</b>	543
2026-2027	371	158	60	<b>589</b>	620
2027-2028	257	159	314	<b>730</b>	–
1 – 5 ans	2 526	1 148	4 885	<b>8 559</b>	8 062
6 <sup>e</sup> année et par la suite	3 120	3 536	2 381	<b>9 037</b>	9 927
<b>Total</b>	<b>5 646</b>	<b>4 684</b>	<b>7 266</b>	<b>17 596</b>	17 989

Les charges liées à l'intérêt sur la dette du secteur parapublic de 41 millions de dollars (334 millions de dollars en 2021-2022) sont constatées dans l'intérêt sur la dette. Le taux d'intérêt en vigueur pour la dette du secteur parapublic pour chaque entente varie entre 0 % et 7,95 % (entre 0 % et 7,49 % en 2021-2022).

## 5. Revenus et apports en capital reportés

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. (Teranet) en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique lié aux brefs en Ontario. À l'issue de cette opération, l'Ontario a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée du contrat.

<b>Revenus et apports en capital reportés</b>		
<b>Au 31 mars</b>		
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Revenus reportés :		
Organismes du secteur parapublic	<b>5 100</b>	4 288
Immatriculation et permis de conduire	<b>530</b>	546
Teranet Inc.	<b>782</b>	800
Autres	<b>2 136</b>	1 733
<b>Total des revenus reportés</b>	<b>8 548</b>	7 367
<b>Apports en capital reportés</b>	<b>9 399</b>	9 088
<b>Total</b>	<b>17 947</b>	16 455

## 6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite de la fonction publique (RRFP) et du Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, la province présente aussi dans ses états financiers de l'information concernant les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement.

Comme le permettent les normes comptables applicables au secteur public du Canada, l'Ontario a choisi d'utiliser une date d'évaluation des régimes de retraite anticipée, soit le 31 décembre, pour préparer les états financiers consolidés au 31 mars dans la mesure où aucun changement important ayant trait à l'évaluation de ces régimes ne survient entre ces deux dates. La province a appliqué cette pratique de façon uniforme. Le Régime de retraite des juges provinciaux utilisait la date du 31 mars pour l'évaluation des régimes de retraite, qui a ultérieurement été changée pour le 31 décembre en 2021-2022.

<b>Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs – Passif (Actif)</b>						
<b>Au 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Prestations de retraite</b>	Prestations de retraite	<b>Autres avantages sociaux futurs</b>	Autres avantages sociaux futurs	<b>Total</b>	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	<b>169 068</b>	171 089	<b>11 605</b>	13 406	<b>180 673</b>	184 495
Moins : Actif des régimes de retraite	<b>(219 050)</b>	(209 275)	<b>(692)</b>	(701)	<b>(219 742)</b>	(209 976)
(Excédent) Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations <sup>1,2</sup>	<b>(49 982)</b>	(38 186)	<b>10 913</b>	12 705	<b>(39 069)</b>	(25 481)
Gains (pertes) actuariels non amortis	<b>23 191</b>	14 430	<b>1 392</b>	(287)	<b>24 583</b>	14 143
Charge à payer (actif)	<b>(26 791)</b>	(23 756)	<b>12 305</b>	12 418	<b>(14 486)</b>	(11 338)
Provision pour moins-value <sup>3</sup>	<b>28 616</b>	25 740	–	–	<b>28 616</b>	25 740
<b>Passif total</b>	<b>1 825</b>	1 984	<b>12 305</b>	12 418	<b>14 130</b>	14 402

<sup>1</sup> Ce montant comprend 51 473 millions de dollars (41 048 millions de dollars en 2021-2022) ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et 1 491 millions de dollars (2 862 millions de dollars en 2021-2022) ayant trait aux régimes de retraite dont les obligations dépassent l'actif.

<sup>2</sup> Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

<sup>3</sup> La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

<b>Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs</b>				
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b>				
<b>(en millions de dollars)</b>				
	2023	2023	2023	2022 <sup>1</sup>
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations	5 140	841	5 981	6 773
Amortissement des (gains) pertes actuariels	(1 333)	48	(1 285)	(852)
Coût découlant de modifications ou de compressions des régimes	1 545	–	1 545	772
Constatation des gains actuariels non amortis	(1 545)	–	(1 545)	(395)
Cotisations salariales et autres cotisations patronales	(424)	–	(424)	(407)
(Revenu) Charge d'intérêt	(2 052)	239	(1 813)	(1 575)
Changement de la provision pour moins-value <sup>2</sup>	2 875	–	2 875	2 540
<b>Total</b>	<b>4 206</b>	<b>1 128</b>	<b>5 334</b>	<b>6 856</b>

<sup>1</sup> Les chiffres de 2021-2022 pour le RRJP tiennent compte des montants évalués du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup> La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

<b>Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, selon le régime et le type</b>		
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b>		
<b>(en millions de dollars)</b>		
	2023	2022
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario <sup>1</sup>	1 661	1 610
Régime de retraite des fonctionnaires <sup>2</sup>	594	740
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario <sup>2</sup>	232	235
Healthcare of Ontario Pension Plan <sup>3</sup>	1 334	1 296
Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan <sup>4</sup>	270	255
Régime de retraite des juges provinciaux <sup>2,5</sup>	115	92
<b>Total – Prestations de retraite</b>	<b>4 206</b>	<b>4 228</b>
<b>Autres avantages sociaux futurs – Prestations de retraite<sup>2</sup></b>	<b>1 128</b>	<b>2 628</b>
<b>Total – Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs<sup>6</sup></b>	<b>5 334</b>	<b>6 856</b>

<sup>1</sup> Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et sont divulguées séparément à l'Annexe 4.

<sup>2</sup> Les charges du RRFP, du Régime de retraite du SEFPO et du RRJP, ainsi que les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs pour les employés de la fonction publique de l'Ontario sont incluses dans les charges des Autres programmes dans l'état consolidé des résultats et sont classées dans les avantages sociaux et prestations de retraite à l'Annexe 4.

<sup>3</sup> Les charges du HOOPP sont incluses dans les charges liées à la santé dans l'état consolidé des résultats.

<sup>4</sup> Les charges du CAATPP sont incluses dans les charges liées au secteur de l'éducation postsecondaire dans l'état consolidé des résultats.

<sup>5</sup> Les chiffres de 2021-2022 pour le RRJP tiennent compte des montants évalués du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021.

<sup>6</sup> Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3.

## Prestations de retraite

Le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du SEFPO et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires, ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario, un revenu de retraite défini fondé sur une formule. Celle-ci tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de service. Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des participants, les contributions de la province et les revenus de placement. Les participants cotisent normalement entre 8 % et 12 % de leur salaire aux régimes. Les contributions de la province sont égales à ces cotisations ou fondées sur les rapports actuariels compte tenu de la structure de financement de chaque régime. Les employeurs qui ne sont pas consolidés par l'Ontario ne sont pas pris en compte dans les obligations et l'actif du RREO et du Régime du SEFPO.

Le Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) englobe un régime de retraite enregistré à prestations déterminées capitalisé et un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non capitalisé, ainsi qu'un régime compensatoire partiellement capitalisé pour les juges admissibles dont les prestations de retraite versées en vertu du RRJP enregistré sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale ou les règlements fiscaux fédéraux. Le RRJP verse aux juges admissibles un montant déterminé de revenu de retraite fondé sur une formule qui prend en compte un montant égal à 2 % du salaire moyen du juge pour les trois dernières années de service. Les participants au régime contribuent généralement à hauteur de 7 % de leur salaire à ce régime. Depuis 2020-2021, le passif et les charges du RRJP sont présentés dans la présente note, avec une date d'évaluation initiale établie au 31 mars, qui a par la suite été changée pour le 31 décembre à compter de 2021-2022.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires actuel a été converti en convention de retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2022, permettant de verser des prestations de retraite supplémentaires aux participants dont la contribution et les prestations prévues par le RRFP sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale. La Commission du Régime de retraite de l'Ontario administre la convention de retraite et ses actifs et en surveille les investissements. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule. Comme dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, la formule tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de cotisation au régime des participants. Les prestations sont financées par les cotisations patronales et celles des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. L'Ontario comptabilise un pourcentage des obligations nettes du HOOPP et du CAATPP selon le ratio des cotisations des employeurs à celles des employés.

La province n'a pas le contrôle unilatéral sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'il n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value est comptabilisée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant. La province a appliqué une provision pour moins-value intégrale pour l'actif net du RREO et du Régime du SEFPO.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREO	RRFP	SEFPO	HOOPP	CAATPP	RRJP
<b>Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2022</b>						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	3,80 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	3,99 %	-7,73 %	-2,38 %	-8,86 %	-10,11 %	1,43 %
<b>Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2022</b>						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite <sup>1,2</sup> (en millions de dollars)	120 362	31 167	11 676	49 638	7 942	461
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif <sup>1</sup> (en millions de dollars)	113 717	33 337	11 474	51 874	8 175	474
Cotisations des employeurs <sup>3</sup> (en millions de dollars)	1 656	808	270	1 328	266	63
Cotisations salariales <sup>4</sup> (en millions de dollars)	1 642	473	260	1 081	266	6
Versements de prestations <sup>1</sup> (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 530	1 717	584	1 672	285	18
Nombre de participants actifs (approximatif)	183 000	47 647	48 629	268 000	33 949	296
Âge moyen des participants actifs	44,9	45,3	43,9	43,0	48,2	57,8
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,4	10,9	12,0	13,3	13,4	11,1
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	153 000	40 986	42 472	172 000	18 740	343
<b>Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2021</b>						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	1,80 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	2,80 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	2,60 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	10,97 %	9,12 %	15,10 %	10,86 %	17,85 %	-0,31 %
<b>Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2021</b>						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite <sup>1,2</sup> (en millions de dollars)	117 598	33 959	12 278	56 511	8 587	447
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif <sup>1</sup> (en millions de dollars)	107 513	32 097	11 032	50 697	7 476	460
Cotisations des employeurs <sup>3</sup> (en millions de dollars)	1 604	714	267	1 325	289	61
Cotisations salariales <sup>4</sup> (en millions de dollars)	1 642	432	272	1 087	297	5
Versements de prestations <sup>1</sup> (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 384	1 643	535	1 778	316	48
Nombre de participants actifs (approximatif)	182 000	45 251	47 099	264 000	44 042	293
Âge moyen des participants actifs	44,8	45,3	44,3	43,0	47,6	57,8
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,5	10,8	11,9	13,2	13,1	11,1
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	151 000	40 521	41 363	123 000	22 691	340

<sup>1</sup> Compte tenu de la quote-part du gouvernement de l'Ontario, qui exclut les organismes qui ne sont pas consolidés par l'Ontario. La quote-part des risques et des prestations assumée par le gouvernement en vertu du RREO est 49,0 % (49,0 % en 2021-2022); en vertu du RRFP, 100 % (100 % en 2021-2022); en vertu du Régime de retraite du SEFPO, 47,4 % (47,4 % en 2021-2022); en vertu du HOOPP, 47,9 % (49,4 % en 2021-2022); en vertu du CAATPP, 48,3 % (47,0 % en 2021-2022); et en vertu du RRJP, 100 % (100 % en 2021-2022).

<sup>2</sup> Au 31 décembre 2022, les actifs des régimes de retraite comprenaient des obligations et des titres d'une valeur de 21 325 millions de dollars émis par le gouvernement de l'Ontario (24 155 millions de dollars en 2021).

<sup>3</sup> Cotisations patronales versées durant l'exercice de l'Ontario. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations patronales versées par des organismes non consolidés participant au RRFP et au Régime de retraite du SEFPO, ni des autres cotisations patronales versées au RREO. Les cotisations patronales au RRFP englobent des paiements spéciaux de 268 millions de dollars (264 millions de dollars en 2021-2022).

<sup>4</sup> Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.



## **Autres avantages sociaux futurs**

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

### **Avantages non liés aux prestations de retraite**

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au RRFP et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère minimal d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1<sup>er</sup> janvier 2017 doivent justifier de 20 années de service et prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite afin d'être admissibles aux prestations d'assurance après la retraite. En outre, tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 9,1 milliards de dollars au 31 mars 2023 (9,0 milliards de dollars en 2021-2022), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2022-2023, qui s'élèvent à 452 millions de dollars (949 millions de dollars en 2021-2022), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2022-2023 est de 4,40 % (2,95 % en 2021-2022). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2022-2023 se situe entre 1,70 % et 6,34 % (entre 1,10 % et 5,00 % en 2020-2021).

### **Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ**

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, selon le cas, l'Ontario verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2023 (3,4 milliards de dollars en 2021-2022), est inclus dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 0,7 milliard de dollars en 2022-2023 (1,7 milliard de dollars en 2021-2022), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 4,10 % en 2022-2023 (2,50 % en 2021-2022). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2022-2023 se situe entre 1,70 % et 6,60 % (entre 1,60 % et 4,98 % en 2021-2022).

## 7. Autres passifs

<b>Autres passifs</b>	Chiffres retraités	
<b>Au 31 mars</b>	(note 17)	
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations <sup>1</sup>	4 095	3 769
Passif au titre des sites contaminés	1 910	1 848
Autres passifs au titre des régimes de retraite	142	170
Autres fonds et passifs <sup>1</sup>	2 747	2 755
<b>Total</b>	<b>8 894</b>	<b>8 542</b>

<sup>1</sup> Un passif de 217 millions de dollars au titre des activités liées aux décharges de déchets solides auparavant consigné sous Autres fonds et passifs est passé sous le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations avec l'adoption du chapitre SP 3280.

### Passifs au titre des obligations de mise hors service d'immobilisations

La province fournit de l'information lorsqu'elle est légalement obligée d'engager des coûts pour mettre hors service une immobilisation corporelle. Un passif de 4,1 milliards de dollars au 31 mars 2023 (3,8 milliards de dollars en 2021-2022) a été enregistré pour les activités liées à cette obligation compte tenu d'une estimation du coût de ces activités.

Une partie importante des obligations de mise hors service d'immobilisations découle de l'enlèvement et de l'évacuation de substances désignées, telles que l'amiante, des immeubles provinciaux, ainsi que des activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement de déchets solides. La mesure de l'obligation de mise hors service d'immobilisations est assujettie à de nouveaux renseignements concernant les activités nécessaires pour s'acquitter de cette obligation, les activités qui ont contribué à l'exécution totale ou partielle de l'obligation et les modifications apportées à l'obligation. Lorsque des obligations importantes s'accompagnent de prévisions de trésorerie fiables, le passif peut être évalué au moyen de la valeur actuelle de la trésorerie future, sinon il est consigné au coût actuel.

Pour évaluer le passif lié à l'amiante et à d'autres substances désignées dans les immeubles provinciaux, des rapports d'évaluation comprenant le genre et la quantité des substances sont utilisés en fonction de l'expérience et de l'avis d'experts pour déterminer le coût du retrait de la substance. Dans le cas des immeubles n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation, une estimation est faite en fonction d'immeubles semblables jusqu'à ce que des données plus précises soient disponibles.

Pour évaluer le passif lié aux déchets solides, les plans de fermeture des lieux sont utilisés pour évaluer les coûts de fermeture et d'après-fermeture. Avant qu'un plan de fermeture ne soit approuvé, des renseignements sur le site sont utilisés pour prévoir les activités qui seront nécessaires pour fermer, entretenir et surveiller le site, compte tenu de l'expérience liée à d'autres sites ainsi que de l'état du site et de son contenu selon un contrôle et un rapport opérationnels. Le coût de ces activités, dont le plafonnement et la surveillance des eaux souterraines, est établi au moyen de taux déterminés par l'expérience et les avis d'experts.

La province actualise les obligations importantes assorties de projections fiables des liquidités et les évalue en utilisant la valeur actuelle des liquidités futures, sinon elles sont consignées au coût actuel. Le taux d'actualisation utilisé reflète les risques propres à la mise hors service et à l'entité qui règlera le passif. Par la suite, l'accroissement du passif actualisé attribuable au passage du temps est consigné en tant que charge en cours d'exercice. Pendant l'exercice, dans le cas des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui ont utilisé la valeur actualisée pour mesurer le passif, le taux d'actualisation se situait entre 3,0 % et 5,1 % (3,0 % à 5,1 % en 2021-2022). Un rapprochement des valeurs comptables regroupées au début et à la fin des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présenté ci-dessous :

<b>Au 31 mars (en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice (Note 1(f))</b>	<b>3 769</b>	<b>3 541</b>
Transfert de la responsabilité des décharges de déchets solides des Autres fonds et passifs	–	217
Passifs engagés pendant l'exercice	<b>28</b>	–
Hausse des passifs selon les changements dans l'estimation des passifs <sup>1</sup>	<b>300</b>	–
Augmentation des passifs due à la désactualisation <sup>2</sup>	<b>10</b>	11
Réévaluation et autres redressements	<b>1</b>	–
Passifs réglés pendant l'année	<b>(13)</b>	–
<b>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice</b>	<b>4 095</b>	<b>3 769</b>

<sup>1</sup> Témoigne de changements dans les flux de trésorerie prévus et le taux d'actualisation.

<sup>2</sup> Augmentation de la valeur comptable d'un passif en raison du passage du temps.

<sup>3</sup> Au 31 mars 2023, environ 86 % des passifs liés aux obligations de mise hors service avaient trait à l'amiante et à d'autres substances désignées dans les immeubles, le reste étant surtout lié aux sites d'enfouissement des déchets solides.

## Passif au titre des sites contaminés

L'Ontario fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 1,9 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2021-2022) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par l'Ontario pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement subi par le passif de l'Ontario au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'exercice où leur contamination est probable et mesurable.

## Autres passifs au titre des régimes de retraite

Les autres passifs au titre des régimes de retraite comprennent les prestations et les avantages de retraite liés aux comptes des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires, des juges de paix, des sous-ministres, du SEFPO et au Régime de retraite complémentaire des juges associés.

## Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les fonds affectés d'origine externe et les autres passifs à long terme.

Les autres passifs à long terme comprenaient les passifs au titre des décharges contrôlées de déchets solides en vertu du chapitre SP 3270, Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, de 217 millions de dollars en 2021-2022. La norme a été retirée pour l'exercice 2022-2023. Tous les coûts de fermeture et d'après-fermeture au sens du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont maintenant inclus dans les obligations liées à la mise hors service déclarées séparément dans la présente note. Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir Note 17 pour de plus amples renseignements).

## 8. Placements

<b>Placements</b> <b>Au 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	Chiffres retraités (note 17) 2022
Placements temporaires	<b>22 104</b>	17 196
Plus : Actifs achetés aux termes de prises en pension de titres	<b>8 663</b>	8 299
Moins : Actifs vendus aux termes de pensions sur titres	<b>(321)</b>	(2 419)
Total des placements temporaires	<b>30 446</b>	23 076
Autres placements	<b>3 567</b>	4 068
<b>Total des placements</b>	<b>34 013</b>	27 144

### Placements temporaires

La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 30,4 milliards de dollars au 31 mars 2023 (22,3 milliards de dollars en 2021-2022). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans les obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle l'Ontario achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle l'Ontario vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

### Autres placements

Les autres placements représentent des placements détenus par les organismes du secteur parapublic et d'autres organismes publics. Ces placements consistent principalement en titres à taux fixe qui sont mesurés à leur valeur comptable et de placements de portefeuille qui sont mesurés à leur juste valeur à l'aide des cours du marché.

## 9. Immobilisations corporelles

### Immobilisations corporelles de 2023 Au 31 mars (en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2023
<b>Coût</b>							
Solde d'ouverture retraité <sup>1</sup>	20 104	106 426	53 269	15 844	11 047	13 148	<b>219 838</b>
Ajouts <sup>2</sup>	1 347	6 824	6 360	1 143	761	(242)	<b>16 193</b>
Cessions	85	171	346	261	383	93	<b>1 339</b>
Réévaluation	–	309	–	–	–	–	<b>309</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>21 366</b>	<b>113 388</b>	<b>59 283</b>	<b>16 726</b>	<b>11 425</b>	<b>12 813</b>	<b>235 001</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde d'ouverture retraité <sup>1</sup>	–	40 857	15 379	12 142	6 546	3 296	<b>78 220</b>
Ajouts	–	3 300	1 911	874	1 034	381	<b>7 500</b>
Cessions	–	100	342	246	355	74	<b>1 117</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>–</b>	<b>44 057</b>	<b>16 948</b>	<b>12 770</b>	<b>7 225</b>	<b>3 603</b>	<b>84 603</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
<b>2023</b>	<b>21 366</b>	<b>69 331</b>	<b>42 335</b>	<b>3 956</b>	<b>4 200</b>	<b>9 210</b>	<b>150 398</b>

## Immobilisations corporelles de 2022 retraitées

Au 31 mars

(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	Chiffres de 2022 retraités
<b>Coût</b>							
Solde d'ouverture	18 672	98 430	48 462	14 901	10 287	11 986	202 738
Redressements aux fins du chapitre SP 3280 <sup>1</sup>	–	2 841	171	16	–	121	3 149
Solde d'ouverture retraité <sup>1</sup>	18 672	101 271	48 633	14 917	10 287	12 107	205 887
Ajouts	1 525	5 277	4 652	1 108	1 188	1 135	14 885
Cessions	93	122	16	181	428	94	934
<b>Solde de clôture</b>	<b>20 104</b>	<b>106 426</b>	<b>53 269</b>	<b>15 844</b>	<b>11 047</b>	<b>13 148</b>	<b>219 838</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde d'ouverture	–	35 950	13 526	11 445	5 998	2 989	69 908
Redressements aux fins du chapitre SP 3280 <sup>1</sup>	–	1 882	46	13	–	7	1 948
Solde d'ouverture retraité <sup>1</sup>	–	37 832	13 572	11 458	5 998	2 996	71 856
Ajouts	–	3 138	1 813	859	968	372	7 150
Cessions	–	113	6	175	420	72	786
<b>Solde de clôture</b>	<b>–</b>	<b>40 857</b>	<b>15 379</b>	<b>12 142</b>	<b>6 546</b>	<b>3 296</b>	<b>78 220</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
Chiffres de 2022 retraités	20 104	65 569	37 890	3 702	4 501	9 852	141 618

<sup>1</sup> Voir Note 1(f) Modification à la convention comptable par l'adoption de nouvelles normes – Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations. Le redressement des immobilisations corporelles est de 1 201 millions de dollars (3 149 millions de dollars pour le coût moins 1 948 millions de dollars pour l'amortissement cumulé).

<sup>2</sup> Comprend le reclassement des actifs des Autres actifs (1,4 milliard de dollars), des Terrains (0,4 milliard de dollars) et de la Technologie de l'information (0,4 milliard de dollars) à Immeubles (1,0 milliard de dollars) et Infrastructure de transport (1,2 milliard de dollars).

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles, pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les améliorations des terres dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amorties. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent surtout l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste Autres comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2023, les biens en construction avaient une valeur totale de 34,1 milliards de dollars (28,3 milliards de dollars en 2021-2022). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2022-2023 est de 694 millions de dollars (321 millions de dollars en 2021-2022). Le coût des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 846 millions de dollars (811 millions de dollars en 2021-2022), et leur amortissement cumulé est de 385 millions de dollars (363 millions de dollars en 2021-2022).

La charge d'amortissement de l'exercice 2022-2023 a totalisé 7,5 milliards de dollars (7,2 milliards de dollars en 2021-2022).

## **10. Changements à la juste valeur des fonds de l'ONFA de l'Ontario**

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et le gouvernement de l'Ontario ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, la juste valeur des fonds de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de l'Ontario. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires dans l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et dans l'état consolidé de l'évolution des gains et pertes de réévaluation. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont constatés dans les revenus tirés des participations dans des entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds de l'ONFA ont donné lieu à des pertes non réalisées de 37 millions de dollars en 2022-2023 (pertes non réalisées de 52 millions de dollars en 2021-2022), ce qui a entraîné une diminution des participations dans des entreprises publiques et une augmentation correspondante de la dette nette et des gains (ou pertes) de réévaluation.

### **11.a. Passifs éventuels**

#### **Obligations garanties par la province**

Les garanties d'emprunt englobent des garanties ou des indemnités accordées par la province ou des organismes publics. La limite autorisée pour les emprunts garantis par le gouvernement au 31 mars 2023 s'établissait à 2,3 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars en 2021-2022). Les prêts garantis s'élevaient à 0,5 milliard de dollars au 31 mars 2023 (0,7 milliard de dollars en 2021-2022). Les présents états financiers consolidés renferment une provision de 0,9 million de dollars (1,8 million de dollars en 2021-2022) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données surtout en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

<b>Garanties d'emprunt</b> Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2023		2022	
	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours
<b>Ministères</b>				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	145,9	50,2	114,0	44,9
Finances	1 000,9	267,0	1 000,9	156,6
Travail, Formation et Développement des compétences	–	–	900,0	–
Collèges et Universités	1,6	1,6	6,0	6,0
	<b>1 148,4</b>	<b>318,8</b>	<b>2 020,9</b>	<b>207,5</b>
<b>Entités consolidées</b>				
Ontario Power Generation Inc.	35,0	–	35,0	–
Hydro One Limited	329,5	–	329,0	329,0
	<b>364,5</b>	<b>–</b>	<b>364,0</b>	<b>329,0</b>
<b>Organismes du secteur parapublic</b>	<b>801,6</b>	<b>156,0</b>	<b>794,5</b>	<b>181,9</b>
<b>Total</b>	<b>2 314,5</b>	<b>474,8</b>	<b>3 179,4</b>	<b>718,4</b>

## Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), l'Ontario est tenu d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces dépassements. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, le gouvernement garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la partie du fonds réservé à la gestion du combustible nucléaire épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le revenu réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, l'Ontario a droit à l'excédent.

Une entente conclue entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), la province et OPG donnait à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA.

## Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 69 (75 en 2021-2022) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars et doivent être divulguées en vertu des normes comptables pour le secteur public. Ces créances découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles, concernant les droits issus de traités et les revendications territoriales des peuples autochtones, des inexécutions de contrats, des dommages subis par des personnes, de la négligence et pour d'autres raisons semblables. L'issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que l'Ontario devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des demandes à l'encontre des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » des États des ministères et annexes.



Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a déterminé que la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, L.O 2019, chap. 12, avait enfreint l'alinéa 2 d), et n'était pas justifiée en vertu de l'article de la *Charte des droits et libertés*. À la demande de toutes les parties, le Cour a reporté à une future audience l'examen de la réparation à accorder. La province a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure de l'Ontario. L'incidence sur les états financiers consolidés de 2022-2023 est fondée sur la meilleure estimation de la province des obligations éventuelles selon les renseignements disponibles, y compris l'issue de différents arbitrages.

### **Société canadienne du sang**

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada sont parties à une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, une filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Aux termes de cette entente, chaque gouvernement provincial ou territorial verse à la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée une indemnité proportionnelle à sa part des paiements que la compagnie d'assurance est obligée de faire en vertu d'une police d'assurance globale de responsabilité civile pour les risques posés par le sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang.

La SCS s'assure elle-même contre les poursuites éventuelles découlant de ses activités par l'entremise de deux filiales d'assurance captive à 100 % ayant une couverture globale de 1 milliard de dollars qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. Cela se fait par l'entremise de : 1) CBS Insurance Company Limited (CBSI) qui a issu une police d'assurance primaire ayant une limite de 300 millions de dollars; 2) Canadian Blood Services Captive Insurance Company Limited (CBSE) qui a issu une police d'assurance supplémentaire ayant une limite de 700 millions de dollars.

Étant donné les ratios de population relevés dans la plus récente modification remontant à 2019, la responsabilité éventuelle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien est d'environ 498,83 millions de dollars. L'Ontario ne connaît pas d'instance susceptible de se traduire par une poursuite contre lui en vertu de l'Entente de soutien.

### **Sites contaminés**

L'Ontario a relevé au total 142 sites (141 en 2021-2022) dont les coûts de nettoyage connexes pourraient être de sa responsabilité. Cependant, un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'on ne peut établir avec précision si le gouvernement est responsable de ces sites ou parce que le montant du passif ne peut être évalué. Cependant, pour 90 de ces sites (90 en 2021-2022), on ne peut déterminer si le gouvernement est responsable, ce qui crée un passif éventuel de 393 millions de dollars (393 millions de dollars en 2021-2022).

## Cotisations fiscales

La province a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en vue de faire la transition vers une administration unique de l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette entente, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est également chargée de l'administration des activités liées aux audits, des oppositions des contribuables et de tout appel pouvant découler des oppositions administrées pour les années d'imposition de 2008 et avant. L'aboutissement de ces oppositions et appels étant incertain, on ne peut raisonnablement estimer le coût que la province devra assumer.

## Revendications territoriales et liées à un territoire

Une revendication territoriale ou liée à un territoire est une allégation officielle faite par une communauté autochtone voulant qu'elle ait légalement droit à des terres ou à une compensation, financière ou autre. À l'heure actuelle, 61 revendications territoriales pour 2022-2023 (66 en 2021-2022) sont en cours de négociation ou en cours d'examen, ou ont été acceptées à des fins de négociation. Un passif est constaté s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

## Jeux en ligne Ontario – Avis de requête

Le 28 novembre 2022, le Mohawk Council of Kahnawa:ke (« MCK ») a déposé un avis de requête à la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Jeux en ligne Ontario et le Procureur général de l'Ontario demandant une déclaration que le gouvernement de l'Ontario ne mette pas sur pied ni n'exploite une loterie en ligne dans la province conformément à l'alinéa 207 (1) a) du *Code criminel* et contestant également le pouvoir législatif et constitutionnel qui sous-tend le marché des jeux de hasard en Ontario. On s'attend à ce que la requête soit entendue en février 2024.

## Assurance-dépôts des caisses populaires et des credit unions

Si des caisses populaires et des credit unions ne disposent pas de fonds suffisants, le gouvernement peut leur offrir un financement. Conformément à la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions*, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers administre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts qui protège les dépôts des déposants des *credit unions* et des caisses populaires en plus de fournir un soutien financier à ces institutions. Les caisses populaires et les credit unions ont annoncé que les déposants bénéficient d'une protection qui couvre les dépôts admissibles à hauteur de 250 000 dollars ainsi que la totalité des dépôts assurables dans les comptes enregistrés auprès de chaque caisse populaire et credit union membre. Au 31 mars 2023, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers avait conclu une facilité de crédit avec l'Office ontarien de financement afin d'atténuer d'éventuels risques de liquidité dans le secteur des *credit unions* et des caisses populaires de l'Ontario, y compris les situations où un ou plusieurs établissements pourraient avoir besoin d'un soutien financier supérieur à celui qu'offre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts. L'entente prévoit un crédit non renouvelable d'un montant principal maximal de 2,0 milliards de dollars qui porterait intérêt au taux des bons du Trésor de l'Ontario de trois mois, majoré de 0,782 %. Aucun montant n'avait été retiré de cette facilité au 31 mars 2023 (31 mars 2022, 0 \$).

## Autres éventualités

Les autres éventualités pour cet exercice s'élèvent à 0,1 milliard de dollars (0,1 milliard de dollars en 2021-2022), dont des éléments tels que des lettres de crédit et des marges de crédit pour les autres entités consolidées.

## b) Actif éventuel

L'Ontario a intenté une action à l'endroit d'un certain nombre de compagnies de l'industrie du tabac en vertu de la *Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Cette action est à la phase précédant l'instruction. Cependant, elle est actuellement suspendue en raison de procédures impliquant les compagnies de tabac en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Il n'est pas possible de fournir le montant des paiements que pourrait recevoir l'Ontario.

## 12.a. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements minimums exigés en :							
	2023	2022	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après
Paiements de transfert	35 347	24 506	9 007	3 647	4 136	1 695	1 700	15 162
Contrats de partenariats publics-privés <sup>1</sup>	41 672	29 554	4 237	3 568	2 502	2 000	1 890	27 475
Ontario Power Generation	1 950	1 686	514	418	227	170	137	484
Baux	4 857	4 684	790	689	559	440	351	2 028
Contrats de construction	6 808	7 599	3 183	968	423	128	73	2 033
Autres	22 127	16 870	11 960	2 678	1 430	887	1 850	3 322
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>112 761</b>	<b>84 899</b>	<b>29 691</b>	<b>11 968</b>	<b>9 277</b>	<b>5 320</b>	<b>6 001</b>	<b>50 504</b>

<sup>1</sup> En 2023, la majorité des contrats de partenariats publics-privés concernent des projets liés à Metrolinx (69 %) et aux hôpitaux (13 %).

L'Ontario a conclu un certain nombre de contrats de partenariats publics-privés pluriannuels pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été remplies.

## b) Droits contractuels

<b>Droits contractuels Au 31 mars (en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029 et après</b>
Paievements de transfert	3 738	3 805	924	763	704	639	627	81
Redevances/Permis et licences	33	33	32	1	–	–	–	–
Baux	1 038	954	69	61	59	51	48	750
Contrats de construction	1 946	358	419	605	172	151	551	48
Autres	14	47	6	1	1	1	–	5
<b>Total des droits contractuels</b>	<b>6 769</b>	<b>5 197</b>	<b>1 450</b>	<b>1 431</b>	<b>936</b>	<b>842</b>	<b>1 226</b>	<b>884</b>

En mai 2010, la province a conclu avec Teranet une entente visant à prolonger de 50 ans son entente initiale en échange d'un paiement immédiat de 1,0 milliard de dollars en espèces (voir la note 5). Dans le cadre de la nouvelle entente, Teranet a convenu de verser à l'Ontario des redevances annuelles à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2067. Les paiements de redevances dépendent des résultats financiers de Teranet. L'Ontario a constaté 28,5 millions de dollars de revenus relatifs aux paiements de redevances liés aux droits contractuels associés à Teranet en 2022-2023 (33,8 millions de dollars en 2021-2022). Il n'est pas possible d'évaluer les paiements de redevances pour 2024 et les années ultérieures dans la mesure où ils sont fonction de pourcentages de divers revenus admissibles de Teranet, tels que les revenus de produits à valeur ajoutée, les revenus d'enregistrement et les revenus de services accessoires.

Les droits contractuels sont assurés de nature et ils deviendront des actifs à l'avenir lorsque les modalités des contrats seront respectées.

## 13. Fonds en fiducie sous administration

Les fonds en fiducie sous administration énumérés ci-dessous ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de l'Ontario.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) est chargée de l'administration de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail, qui établit une assurance sans égard à la responsabilité prévoyant que les travailleurs qui subissent des lésions au travail ou souffrent d'une maladie professionnelle reçoivent des prestations.

Le Bureau du tuteur et curateur public de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance en Ontario.

L'information financière résumée provenant des états financiers consolidés les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers de la WSIB et du Bureau du tuteur et curateur public de l'Ontario ont été préparés conformément aux IFRS.

<b>Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB)</b>		
<b>Au 31 décembre</b> (en millions de dollars)	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Actif</b>	<b>36 351</b>	<b>40 532</b>
<b>Passif</b>	<b>32 728</b>	<b>32 517</b>
<b>Actif net</b>	<b>3 623</b>	<b>8 015</b>
<b>Solde du Fonds attribuable aux intéressés de la WSIB</b>	<b>3 221</b>	<b>7 261</b>

<b>Autres fonds en fiducie</b>				
<b>Au 31 mars</b> (en millions de dollars)	<b>2023</b>			<b>2022</b>
	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Solde du fonds (Passif non capitalisé)</b>	<b>Solde du fonds (Passif non capitalisé)</b>
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	<b>2 937</b>	<b>116</b>	<b>2 821</b>	<b>2 572</b>
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles <sup>1</sup>	-	-	-	(122)
Fonds de garantie des prestations de retraite <sup>2</sup>	-	-	-	1 080

<sup>1</sup> À partir de 2022-2023, le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles sera inclus dans le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

<sup>2</sup> Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) assure une protection, sous réserve de certains maximums et exclusions, aux participants et aux bénéficiaires de l'Ontario de régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique du secteur privé en cas d'insolvabilité du promoteur du régime. En 2022-2023, le FGPR est consolidé dans l'ARSF et inclus dans les états financiers consolidés de la province de l'Ontario.

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes.

## 14. Information relative aux apparentés et opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la province de l'Ontario transige avec des parties du périmètre comptable, dont les sociétés de la Couronne provinciales, les organismes, conseils et commissions ainsi que les organismes sans but lucratif gouvernementaux. Ces opérations interentités, qui se font entre apparentés en propriété commune ou sous contrôle commun, sont comptabilisées à la valeur d'échange et ont été éliminées aux fins de la présentation de l'information consolidée.

Les opérations relatives aux apparentés peuvent aussi comprendre les opérations avec des entités qui ne font pas partie du périmètre comptable lorsqu'un membre du personnel clé de gestion de l'Ontario, sa conjointe, son conjoint ou une personne à sa charge fait partie du personnel clé de gestion de l'autre partie à l'opération avec l'Ontario. À titre de membre du personnel clé de gestion, il gouverne ou partage le pouvoir de déterminer les décisions financières ou opérationnelles continues de l'autre partie à l'opération. Les membres du personnel clé de gestion de l'Ontario sont les personnes qui ont le pouvoir et sont chargées de planifier, de diriger et de contrôler les activités du gouvernement, et désignent les ministres, les ministres associés et les sous-ministres aux fins du présent rapport.

L'Ontario a mis en place un large éventail de mesures de contrôle pour s'assurer que le personnel clé de gestion ne transige pas avec des apparentés. En 2022-2023, il n'y a eu aucune opération entre apparentés d'une valeur considérablement différente de celle qui aurait été consignée si les parties n'étaient pas des apparentés.

## 15. Événements postérieurs

Le 17 juin 2023, une annonce a été faite concernant le règlement extrajudiciaire proposé entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario, d'une part, et Robinson Huron Treaty Litigation Fund, d'autre part, concernant le litige en cours au sujet du Traité Robinson-Huron de 1850. Le règlement proposé comprend 10 milliards de dollars pour les pertes antérieures, le Canada et l'Ontario ayant versé chacun 5 milliards de dollars respectivement.

## 16. Équipement de protection individuelle et vaccins contre la COVID-19

### Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle (EPI) comprend le matériel et les fournitures médicaux, les masques, les écrans faciaux, les gants, les ventilateurs, les lits, les écouvillons, les blouses de protection, etc., ainsi que d'autres fournitures, y compris les produits de nettoyage et les tests rapides de détection d'antigène. Les données sur l'EPI comprennent les transferts en nature du gouvernement du Canada et l'EPI acheté par la province.

À compter de 2022-2023, les ministères provinciaux enregistreront les stocks d'EPI dans les actifs non financiers [voir la note 1<sup>e</sup>]. Depuis le 31 mars 2023, de l'EPI d'une valeur de 1 566 millions de dollars est disponible pour distribution ultérieure et constitue un élément de l'actif non financier de l'état consolidé de la situation financière.

<b>Stocks d'équipement de protection individuelle</b>		
<b>Au 31 mars</b>		
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Prêt à être distribué au début de l'exercice	<b>1 508</b>	1 046
Acheté	<b>939</b>	1 018
Reçu du gouvernement du Canada	<b>593</b>	936
Distributions	<b>(1 074)</b>	(1 426)
Radié pour cause d'obsolescence, d'expiration ou de dommage	<b>(400)</b>	(66)
<b>EPI prêt à être distribué à la fin de l'exercice</b>	<b>1 566</b>	1 508

## Vaccins

Après l'élimination progressive du Groupe d'étude ministériel sur la distribution des vaccins contre la COVID-19, le gouvernement a pris les rênes du programme de vaccination contre la COVID-19 de concert avec les bureaux de santé publique et des organismes externes, aux termes du Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19. C'est le gouvernement du Canada qui se procure les vaccins contre la COVID-19. L'Ontario reçoit les vaccins sans frais du gouvernement du Canada pour les distribuer dans la province. Aucun montant n'a été consigné pour les vaccins contre la COVID-19 parce que la juste valeur de ces vaccins reçus du gouvernement du Canada ne peut pas être raisonnablement déterminée. En raison des clauses de confidentialité que contiennent les contrats conclus entre le gouvernement du Canada et les différents fabricants de vaccins contre la COVID-19, les renseignements concernant le prix par dose n'ont pas pu être divulgués.

Au 31 mars 2023, 805 268 doses étaient prêtes à être administrées et étaient gardées dans les bureaux de santé publique, les hôpitaux et les pharmacies de la province.

<b>Doses de vaccins contre la COVID-19 prêts à être administrés</b>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Prêtes à être administrés au début de l'année	<b>4 270 744</b>	611 319
Reçues du gouvernement du Canada	<b>7 955 291</b>	33 518 796
Écoulées <sup>1</sup>	<b>(11 420 767)</b>	(29 859 371)
<b>Doses prêtes à être administrées à la fin de l'exercice</b>	<b>805 268</b>	4 270 744

<sup>1</sup> Les doses écoulées pour l'exercice 2022-2023 comprennent les vaccins administrés et ceux qui ont été radiés pour cause d'obsolescence, d'expiration ou de dommage.

## 17. Modifications comptables et reclassements connexes

Les tableaux ci-dessous résument les effets des changements comptables et des reclassements connexes pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

### A. Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR)

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) assure une protection, sous réserve de certains maximums et exclusions, aux participants et aux bénéficiaires de l'Ontario de régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique du secteur privé en cas d'insolvabilité du promoteur du régime. En 2022-2023, le Fonds de garantie des prestations de retraite était contrôlé par l'entremise de l'ARSF et a été inclus dans les états financiers consolidés de la province de l'Ontario à titre de redressement rétroactif du déficit accumulé d'ouverture.

### B. SP 3280 – Obligations de mise hors service d'immobilisations

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la province a adopté le chapitre SP 3280 en utilisant la méthode rétroactive modifiée avec retraitement des chiffres comparatifs de 2021-2022. Les divulgations comptables importantes sont incluses dans les notes 1 (e) et 7.

### C. Reclassement

Toutes les présentations des résultats par secteur pour le budget de 2022 et les comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassées pour qu'elles correspondent à celles utilisées pour la présentation des chiffres réels de l'exercice en cours.

Les renseignements présentés ci-dessus résument les effets des changements comptables et des reclassements pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.



**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des résultats**

(en millions de dollars)	2021-2022 Montants reportés	A	B	C	2021-2022 Retraités
<b>Revenus</b>					
Impôt sur le revenu des particuliers	46 750	-	-	-	46 750
Taxe de vente	30 357	-	-	-	30 357
Impôt des sociétés	25 227	-	-	-	25 227
Impôt-santé des employeurs	7 223	-	-	-	7 223
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 713	-	-	-	5 713
Contribution-santé de l'Ontario	4 414	-	-	-	4 414
Taxes sur l'essence et les carburants	2 973	-	-	-	2 973
Autres impôts et taxes	9 018	-	-	-	9 018
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>131 675</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>131 675</b>
Transferts du gouvernement du Canada	30 607	-	-	-	30 607
Droits, dons et autres revenus des organismes du secteur parapublic	9 688	-	-	-	9 688
Revenu' d'invest. dans les entreprises publiques	6 441	-	-	-	6 441
Autres	6 651	66	-	-	6 717
	<b>185 062</b>	<b>66</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>185 128</b>
<b>Charges</b>					
Santé	75 730	-	16	7	75 753
Éducation	31 507	-	56	-	31 563
Services à l'enfance et services sociaux	17 076	-	-	28	17 104
Intérêt sur la dette <sup>1</sup>	12 558	(3)	-	28	12 583
Éducation postsecondaire	10 610	-	4	-	10 614
Justice	5 039	-	-	(67)	4 972
Autres programmes	30 491	7	12	4	30 514
	<b>183 011</b>	<b>4</b>	<b>88</b>	<b>-</b>	<b>183 103</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>2 051</b>	<b>62</b>	<b>(88)</b>	<b>-</b>	<b>2 025</b>

<sup>1</sup> Reclassement des charges d'intérêt liées aux partenariats publics-privés des charges de programmes aux charges d'intérêt sur la dette.

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de la situation financière**

Au 31 mars (en millions de dollars)	2021-2022 Montants reportés	A	B	C	2021-2022 Retraités
<b>Passif</b>					
Créditeurs et charges à payer	30 008	5	–	–	30 013
Dette	426 417	(554)	–	–	425 863
Autre financement à long terme	17 989	–	–	–	17 989
Revenus et apports en capital reportés	16 455	–	–	–	16 455
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	14 402	–	–	–	14 402
Autres passifs	4 937	53	3 552	–	8 542
	<b>510 208</b>	<b>(496)</b>	<b>3 552</b>	<b>–</b>	<b>513 264</b>
<b>Actif financier</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 200	–	–	–	34 200
Placements	26 511	633	–	–	27 144
Débiteurs	26 934	63	–	–	26 997
Prêts en cours	11 898	(67)	–	–	11 831
Autres actifs	1 449	–	–	–	1 449
Participations dans des entreprises publiques	28 801	–	–	–	28 801
	<b>129 793</b>	<b>629</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>130 422</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(380 415)</b>	<b>1 125</b>	<b>(3 552)</b>	<b>–</b>	<b>(382 842)</b>
<b>Actif non financier</b>					
Immobilisations corporelles (note 9)	140 494	–	1 124	–	141 618
Charges payées d'avance et autres actifs non financiers	3 064	–	–	–	3 064
	143 558	–	1 124	–	144 682
<b>Déficit accumulé</b>	<b>(236 857)</b>	<b>1 125</b>	<b>(2 428)</b>	<b>–</b>	<b>(238 160)</b>

<b>Province de l'Ontario</b>					
<b>État consolidé de l'évolution de la dette nette</b>					
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2021-2022</b> <b>Montants</b> <b>reportés</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>2021-2022</b> <b>Retraités</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>2 051</b>	<b>62</b>	<b>(88)</b>	<b>–</b>	<b>2 025</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	(14 885)	–	–	–	(14 885)
Amortissement des immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	7 073	–	77	–	7 150
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	490	–	–	–	490
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	(342)	–	–	–	(342)
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(1 624)	–	–	–	(1 624)
	<b>(9 288)</b>	<b>–</b>	<b>77</b>	<b>–</b>	<b>(9 211)</b>
Autres éléments de résultat global des entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	144	–	–	–	144
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation ( <i>Annexe 9</i> )	(2)	–	–	–	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts ( <i>Annexe 9</i> )	296	–	–	–	296
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires ( <i>note 10</i> )	(52)	–	–	–	(52)
<b>(Augmentation) Diminution de la dette nette</b>	<b>(6 851)</b>	<b>62</b>	<b>(11)</b>	<b>–</b>	<b>(6 800)</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<b>(373 564)</b>	<b>1 063</b>	<b>(3 541)</b>	<b>–</b>	<b>(376 042)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(380 415)</b>	<b>1 125</b>	<b>3 552</b>	<b>–</b>	<b>(382 842)</b>

<b>Province de l'Ontario</b>					
<b>État consolidé de l'évolution du déficit accumulé</b>					
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2021-2022</b> <b>Montants</b> <b>reportés</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>2021-2022</b> <b>Retraités</b>
<b>Déficit de fonctionnement accumulé au début de l'exercice</b>	<b>(239 294)</b>	<b>1 063</b>	<b>(2 340)</b>	<b>–</b>	<b>(240 571)</b>
Excédent annuel	2 051	62	(88)	–	2 025
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation ( <i>Annexe 9</i> )	(2)	–	–	–	(2)
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires ( <i>note 10</i> )	(52)	–	–	–	(52)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts ( <i>Annexe 9</i> )	296	–	–	–	296
Autres éléments de résultat global des entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	144	–	–	–	144
<b>Déficit de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>(236 857)</b>	<b>1 125</b>	<b>(2 428)</b>	<b>–</b>	<b>(238 160)</b>

<b>Province de l'Ontario</b>					
<b>État consolidé des flux de trésorerie</b>					
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2021-2022</b> <b>Montants</b> <b>reportés</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>2021-2022</b> <b>Retraités</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>					
<b>Déficit annuel</b>	<b>2 051</b>	<b>62</b>	<b>(88)</b>	<b>–</b>	<b>2 025</b>
<b>Éléments hors trésorerie</b>					
Amortissement des immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	7 073	–	77	–	7 150
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	(342)	–	–	–	(342)
Immobilisations corporelles apportées	(28)	–	–	–	(28)
Revenus des participations dans des entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	(6 441)	–	–	–	(6 441)
<b>Éléments de trésorerie</b>					
Augmentation des débiteurs ( <i>Annexe 6</i> )	(11 642)	14	–	–	(11 628)
Diminution des prêts en cours ( <i>Annexe 7</i> )	219	(6)	–	–	213
Diminution des créditeurs et charges à payer ( <i>Annexe 5</i> )	(6 744)	(1)	–	–	(6 745)
Augmentation du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés ( <i>note 6</i> )	1 303	–	–	–	1 303
Diminution des autres passifs ( <i>note 7</i> )	(222)	(5)	11	–	(216)
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés ( <i>note 5</i> )	2 214	–	–	–	2 214
Remises des participations dans des entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	4 617	–	–	–	4 617
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(1 624)	–	–	–	(1 624)
Augmentation des autres éléments de l'actif	(242)	–	–	–	(242)
<b>Trésorerie affectée aux activités de fonctionnement</b>	<b>(9 808)</b>	<b>64</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(9 744)</b>
<b>Activités de capital</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 029)	–	–	–	(13 029)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	490	–	–	–	490
<b>Trésorerie affectée aux activités de capital</b>	<b>(12 539)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(12 539)</b>
<b>Activités de placement</b>					
Placements achetés	(214 571)	(187)	–	–	(214 758)
Placements remboursés	216 916	–	–	–	216 916
<b>Flux de trésorerie découlant des investissements</b>	<b>2 345</b>	<b>(187)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 158</b>
<b>Activités de financement</b>					
Dette à long terme contractée	42 635	123	–	–	42 758
Dette à long terme remboursée	(22 672)	–	–	–	(22 672)
Augmentation de la dette à court terme	1 442	–	–	–	1 442
Diminution d'autre financement à long terme ( <i>note 4</i> )	(688)	–	–	–	(688)
<b>Trésorerie découlant des activités de financement</b>	<b>20 717</b>	<b>123</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20 840</b>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	715	–	–	–	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	33 485	–	–	–	33 485
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>34 200</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>34 200</b>
Trésorerie	18 585	–	–	–	18 585
Équivalents de trésorerie	15 615	–	–	–	15 615

---

---

**Reclassement par secteur des chiffres du budget de 2022-2023**

---

<b>(en millions de dollars)</b>	<b>Budget de 2022-2023</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Chiffres du budget de 2022-2023 reclassés</b>
Santé	79 919	–	79 919
Éducation	34 667	–	34 667
Services à l'enfance et services sociaux	18 349	–	18 349
Intérêt sur la dette <sup>1</sup>	13 485	81	13 566
Éducation postsecondaire	10 783	–	10 783
Justice	5 352	–	5 352
Autres programmes <sup>1</sup>	36 093	(81)	36 012
<b>Total des charges</b>	<b>198 648</b>	<b>–</b>	<b>198 648</b>

<sup>1</sup> Reclassement des charges d'intérêt liées aux partenariats publics-privés des charges de programmes aux charges d'intérêt sur la dette.

---

## **D. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2022-2023.



# ANNEXES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

<b>Annexe 1</b>	Revenus par source .....	120
<b>Annexe 2</b>	Revenus par secteur .....	122
<b>Annexe 3</b>	Charges par secteur .....	124
<b>Annexe 4</b>	Charges par ministère .....	126
<b>Annexe 5</b>	Créditeurs et charges à payer .....	127
<b>Annexe 6</b>	Débiteurs .....	127
<b>Annexe 7</b>	Prêts en cours .....	128
<b>Annexe 8</b>	Organismes publics .....	130
<b>Annexe 9</b>	Entreprises publiques .....	135
<b>Annexe 10</b>	Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic .....	138

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 1: Revenus par source**

(en millions de dollars)	2022-23 2021-2022	<b>2022-23 Chiffres réels</b>	Ch. réels retraités 2021-2022 (note 17)
<b>Impôts et taxes</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	44 584	<b>44 209</b>	46 750
Taxe de vente	32 287	<b>36 092</b>	30 357
Impôt des sociétés	19 736	<b>27 791</b>	25 227
Impôt-santé des employeurs	7 842	<b>7 797</b>	7 223
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 652	<b>5 991</b>	5 713
Contribution-santé de l'Ontario	4 722	<b>4 445</b>	4 414
Droits de cession immobilière	5 686	<b>4 444</b>	5 827
Taxe sur l'essence	2 088	<b>2 103</b>	2 202
Taxe sur le tabac	953	<b>864</b>	927
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	511	<b>674</b>	666
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	635	<b>600</b>	624
Taxe sur les carburants	703	<b>571</b>	771
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	215	<b>310</b>	215
Autres impôts et taxes	800	<b>627</b>	759
	126 414	<b>136 518</b>	131 675
<b>Transferts du gouvernement du Canada</b>			
Transfert canadien en matière de santé	17 560	<b>17 525</b>	16 731
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	6 191	<b>6 178</b>	6 003
Apprentissage et garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada	1 458	<b>1 272</b>	-
Entente sur le développement du marché du travail	769	<b>790</b>	768
Programmes relatifs à l'infrastructure	1 239	<b>769</b>	562
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	479	<b>531</b>	439
Soins à domicile et santé mentale	465	<b>466</b>	581
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	359	<b>391</b>	708
Entente sur le bien-être des Indiens	257	<b>342</b>	333
Apprentissage et garde des jeunes enfants	270	<b>270</b>	219
Logement social	263	<b>263</b>	305
Expansion du bilinguisme	111	<b>163</b>	121
Système de justice pénale pour les adolescents	52	<b>67</b>	67
Aide juridique – Droit criminel	69	<b>61</b>	93
Autres	1 457	<b>2 176</b>	3 677
	30 999	<b>31 264</b>	30 607



**Province de l'Ontario**  
**Annexe 1 : Revenus par source (suite)**

(en millions de dollars)	Budget de 2022-2023	<b>Chiffres réels 2022-2023</b>	Ch. réels retraités 2021-2022 (note 17)
<b>Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (Annexe 10)</b>	9 365	<b>11 492</b>	9 688
<b>Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)</b>	6 279	<b>6 133</b>	6 441
<b>Autres</b>			
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 034	<b>1 251</b>	33
Ventes et locations	1 939	<b>1 227</b>	1 046
Autres droits et permis	1 211	<b>1 224</b>	1 015
Redevances	307	<b>335</b>	468
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	–	<b>214</b>	222
Remaniement des services locaux	148	<b>146</b>	149
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	42	<b>48</b>	67
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	–	–	5
Divers	2 060	<b>3 035</b>	3 712
	6 741	<b>7 480</b>	6 717
<b>Total des revenus</b>	179 798	<b>192 887</b>	185 128

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 2 : Revenus par secteur**

Secteurs	Santé <sup>1</sup>		Éducation <sup>2</sup>		Services sociaux et services à		Éducation postsecondaire <sup>4</sup>	
	2023	2022	2023	Chiffres retraités 2022	2023	2022	2023	2022
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Chiffres retraités 2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Revenus</b>								
Revenus fiscaux ( <i>Annexe 1</i> )	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts du gouvernement du Canada ( <i>Annexe 1</i> )	1 530	2 352	1 702	335	490	466	187	173
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic ( <i>Annexe 10</i> )	4 765	4 412	1 378	1 239	193	–	5 156	4 037
Revenus des participations dans des entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres ( <i>Annexe 1</i> )	313	275	124	149	240	173	97	80
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>7 039</b>	<b>3 204</b>	<b>1 723</b>	<b>923</b>	<b>639</b>	<b>5 440</b>	<b>4 290</b>

<sup>1</sup> Englobe les activités du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée.

<sup>2</sup> Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

<sup>3</sup> Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

<sup>4</sup> Englobe les activités du ministère des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice <sup>5</sup>		Autre <sup>6</sup>		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	Chiffres retraits (note 17) 2022
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
<b>Revenus</b>						
Revenus fiscaux ( <i>Annexe 1</i> )	–	–	<b>136 518</b>	131 675	<b>136 518</b>	131 675
Transferts du gouvernement du Canada ( <i>Annexe 1</i> )	<b>181</b>	174	<b>27 174</b>	27 107	<b>31 264</b>	30 607
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic ( <i>Annexe 10</i> )	–	–	–	–	<b>11 492</b>	9 688
Revenus des participations dans des entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	<b>87</b>	–	<b>6 046</b>	6 441	<b>6 133</b>	6 441
Autres ( <i>Annexe 1</i> )	<b>1 140</b>	812	<b>5 566</b>	5 228	<b>7 480</b>	6 717
<b>Total</b>	<b>1 408</b>	986	<b>175 304</b>	170 451	<b>192 887</b>	185 128

<sup>5</sup> Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

<sup>6</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales; Développement économique, Création d'emplois et Commerce; Énergie; Développement du Nord et Mines; Environnement, Protection de la nature et Parcs; Finances; Affaires francophones; Services gouvernementaux et Services aux consommateurs; Affaires autochtones; Infrastructure; Travail, Formation et Développement des compétences; Affaires municipales et Logement; Richesses naturelles et Forêts; Services aux aînés et Accessibilité; Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture; Transports, ainsi que la Commission de régulation interne, les Bureaux du corps exécutif et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 3 : Charges par secteur<sup>1</sup>**

Secteurs	Santé <sup>2</sup>		Éducation <sup>3</sup>		Services sociaux et services à l'enfance <sup>4</sup>		Éducation postsecondaire <sup>5</sup>	
	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>Charges</b>								
Paiements de transfert	<b>34 158</b>	33 682	<b>4 093</b>	2 361	<b>15 785</b>	16 265	<b>5 076</b>	4 891
Traitements et salaires	<b>21 155</b>	19 580	<b>20 894</b>	18 914	<b>1 172</b>	482	<b>2 869</b>	2 690
Services	<b>6 583</b>	6 393	<b>2 093</b>	1 782	<b>656</b>	135	<b>1 816</b>	1 381
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures et équipement	<b>8 056</b>	8 025	<b>1 979</b>	1 814	<b>62</b>	12	<b>372</b>	291
Avantages sociaux	<b>3 759</b>	3 370	<b>3 273</b>	3 092	<b>256</b>	80	<b>364</b>	329
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>2 110</b>	2 077	<b>1 727</b>	1 623	<b>58</b>	39	<b>400</b>	381
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	<b>1 811</b>	1 836	<b>1 831</b>	1 880	<b>29</b>	8	<b>275</b>	256
Transports et communications	<b>209</b>	171	<b>4</b>	4	<b>41</b>	13	<b>57</b>	34
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	–	–	–	–	–	–
Intérêt sur la dette des organismes du secteur parapublic	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	<b>649</b>	619	<b>308</b>	93	<b>81</b>	70	<b>392</b>	361
<b>Total</b>	<b>78 490</b>	75 753	<b>36 202</b>	31 563	<b>18 140</b>	17 104	<b>11 621</b>	10 614

<sup>1</sup> Les renseignements présentés dans les colonnes des secteurs représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

<sup>2</sup> Englobe les activités du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée.

<sup>3</sup> Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

<sup>4</sup> Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

<sup>5</sup> Englobe les activités du ministère des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice <sup>6</sup>		Autres <sup>7</sup>		Intérêt sur la dette <sup>8</sup>		Total	
	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)	Chiffres retraités (note 17)
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>Charges</b>								
Paiements de transfert	647	490	22 089	16 213	–	–	81 848	73 902
Traitements et salaires	3 006	2 905	3 867	3 270	–	–	52 963	47 841
Services	739	696	3 219	3 249	–	–	15 106	13 636
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	12 348	12 249	12 348	12 249
Fournitures et équipement	202	182	416	224	–	–	11 087	10 548
Avantages sociaux	424	411	485	393	–	–	8 561	7 675
Amortissement des immobilisations corporelles	28	26	3 177	3 004	–	–	7 500	7 150
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	75	66	1 313	2 810	–	–	5 334	6 856
Transports et communications	128	91	279	267	–	–	718	580
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	48	67	–	–	48	67
Intérêt sur la dette des organismes du secteur parapublic	–	–	–	–	41	334	41	334
Autres	170	105	1 596	1 017	–	–	3 196	2 265
<b>Total</b>	<b>5 419</b>	<b>4 972</b>	<b>36 489</b>	<b>30 514</b>	<b>12 389</b>	<b>12 583</b>	<b>198 750</b>	<b>183 103</b>

<sup>6</sup> Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

<sup>7</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales; Développement économique, Création d'emplois et Commerce; Énergie; Développement du Nord et Mines; Environnement, Protection de la nature et Parcs; Finances; Affaires francophones; Services gouvernementaux et Services aux consommateurs; Affaires autochtones; Infrastructure; Travail, Formation et Développement des compétences; Affaires municipales et Logement; Richesses naturelles et Forêts; Services aux aînés et Accessibilité; Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture; Transports, ainsi que la Commission de régie interne, les Bureaux du corps exécutif et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

<sup>8</sup> Englobe les activités liées à la gestion de la dette de l'Ontario. Englobe des revenus d'intérêt de 1 423 millions de dollars.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 4 : Charges par ministère**

(en millions de dollars)	Budget de 2022-2023 <sup>1,2</sup>	Chiffres réels 2022-2023	Ch. réels retraités (note 17) 2021-2022
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	818	833	674
Procureur général	1 836	1 924	1 817
Commission de régie interne	378	392	284
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	18 349	18 140	17 104
Citoyenneté et multiculturalisme	56	49	27
Collèges et Universités	10 783	11 621	10 614
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	942	1 080	991
Éducation	33 037	34 541	29 953
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	1 630	1 661	1 610
ÉNERGIE	6 601	6 100	6 827
Environnement, Protection de la nature et Parcs	737	744	704
Bureaux du corps exécutif	47	47	44
Finances	1 161	1 263	1 247
Intérêt sur la dette	13 566	12 389	12 583
Fonds de partenariat avec les municipalités	502	501	502
Coûts des contrats d'achat d'électricité	42	48	67
Affaires francophones	8	8	9
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	2 110	2 419	2 004
Santé	77 544	76 044	73 403
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	1 888	1 962	1 919
Affaires autochtones	118	6 385	241
Infrastructure	2 122	1 179	1 041
Travail, Formation et Développement des compétences	1 805	1 767	1 925
Soins de longue durée	2 375	2 446	2 350
Affaires municipales et Logement	1 315	1 563	1 447
Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts	1 539	1 609	1 823
Services aux aînés et Accessibilité	235	237	127
Solliciteur général	3 516	3 495	3 155
Transports	7 113	6 621	5 769
Secrétariat du Conseil du Trésor	335	504	209
Fonds de prévoyance <sup>3</sup>	4 550	-	-
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 590	1 178	2 633
<b>Total des charges</b>	<b>198 648</b>	<b>198 750</b>	<b>183 103</b>

<sup>1</sup> Les montants déclarés comme « Plan » dans le budget de 2022 ont été reclassés. Voir Note 17.

<sup>2</sup> La structure des ministères est conforme au budget de 2022.

<sup>3</sup> Voir la définition dans le glossaire.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 5 : Crédoiteurs et charges à payer**

Au 31 mars (en millions de dollars)	2023	Chiffres retraités (note 17) 2022
Paiements de transfert	17 276	11 011
Intérêt sur la dette	4 287	1 608
Salaires et avantages sociaux	6 826	4 390
Autres	17 904	13 004
<b>Total des crédoiteurs et charges à payer</b>	<b>46 293</b>	<b>30 013</b>

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 6 : Débiteurs**

Au 31 mars (en millions de dollars)	2023	Chiffres retraités (note 17) 2022
Impôts	3 620	16 705
Paiements de transfert <sup>1</sup>	1 359	1 436
Autres débiteurs <sup>2</sup>	6 826	7 106
	<b>11 805</b>	<b>25 247</b>
Moins : Provision pour créances douteuses <sup>3</sup>	<b>(1 721)</b>	<b>(1 560)</b>
	<b>10 084</b>	<b>23 687</b>
Gouvernement du Canada	2 192	3 310
<b>Total – Débiteurs</b>	<b>12 276</b>	<b>26 997</b>

<sup>1</sup> Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 794 millions de dollars (766 millions de dollars en 2021-2022) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de montants à recouvrer de 563 millions de dollars (667 millions de dollars en 2021-2022) principalement au titre des programmes de l'Assurance-santé de l'Ontario pour lesquels le calendrier de recouvrement des paiements anticipés aux médecins et d'autres praticiens a été prolongé en raison de la pandémie de COVID-19.

<sup>2</sup> Les autres débiteurs comprennent les créances clients. Est exclu le trop-payé éventuel de prestations dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées à des bénéficiaires ayant également reçu des prestations fédérales pendant la pandémie. Il est impossible de présenter une estimation raisonnable dans la mesure où il n'existe pas suffisamment de données et, en conséquence, aucun montant n'a été consigné dans les présents états financiers consolidés.

<sup>3</sup> La provision pour créances douteuses comprend une provision de 647 millions de dollars (626 millions de dollars en 2021-2022) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 7 : Prêts en cours**

<b>Au 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	Chiffres retraités (note 17) 2022
Entreprises publiques <sup>1</sup>	<b>2 662</b>	2 820
Municipalités <sup>2</sup>	<b>4 097</b>	3 976
Étudiants <sup>3</sup>	<b>2 459</b>	2 331
Entreprises industrielles et commerciales <sup>4</sup>	<b>1 062</b>	970
Universités <sup>5</sup>	<b>125</b>	125
Autres <sup>6</sup>	<b>2 400</b>	2 526
	<b>12 805</b>	12 748
Escomptes non amortis <sup>7</sup>	<b>(94)</b>	(98)
Provision pour créances douteuses <sup>8</sup>	<b>(812)</b>	(819)
<b>Total – Prêts en cours</b>	<b>11 899</b>	11 831

<sup>1</sup> Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 0,00 % à 5,40 % (0,00 % à 5,40 % en 2021-2022).

<sup>2</sup> Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 6,17 % (6,00 % en 2021-2022).

<sup>3</sup> La plupart des prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt de 6,11 % (4,20 % en 2021-2022).

<sup>4</sup> Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 9,05 % (6,25 % en 2021-2022).

<sup>5</sup> Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,09 % à 5,10 % (5,09 % à 5,10 % en 2021-2022).

<sup>6</sup> Les autres prêts comprennent un prêt pour les organismes sans but lucratif de 2,1 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2021-2022), des prêts à des fiduciaires de syndicats du secteur de l'électricité de 93 millions de dollars (96 millions de dollars en 2021-2022) et des prêts à OFN Power Holdings LP de 245 millions de dollars (245 millions de dollars en 2021-2022).

<sup>7</sup> Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 10 millions de dollars (13 millions de dollars en 2021-2022) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 84 millions de dollars (85 millions de dollars en 2021-2022).

<sup>8</sup> La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 714 millions de dollars (716 millions de dollars en 2021-2022), aux prêts consentis aux universités de 31 millions de dollars (zéro en 2021-2022), aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 67 millions de dollars (101 millions de dollars en 2021-2022).



Périodes de remboursement au 31 mars (en millions de dollars)	Remboursement du principal	
	2023	Chiffres retraités 2022
<b>Années jusqu'à l'échéance</b>		
1 an	1 297	1 178
2 ans	928	777
3 années	533	704
4 ans	494	571
5 années	420	463
– 5 ans	3 672	3 693
– 10 ans	2 066	2 121
– 15 ans	940	924
– 20 ans	2 271	1 716
– 25 ans	1 705	1 568
Plus de 25 ans	2 109	2 679
Total partiel	12 763	12 701
Sans échéance fixe	42	47
<b>Total</b>	<b>12 805</b>	<b>12 748</b>

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>

Entreprises publiques	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie
Jeux en ligne Ontario	Procureur général
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société ontarienne de vente du cannabis	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Autres organismes publics	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin	Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé
Agence ontarienne des eaux	Environnement, Protection de la nature et Parcs
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers <sup>2</sup>	Finances
Centre Centennial des sciences et de la technologie	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Transports
Commission des parcs du Niagara	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Commission des parcs du Saint-Laurent	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Croissance Ontario	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Fair Hydro Trust	Énergie
Fondation Trillium de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Fonds de reboisement	Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Investissements Ontario	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Métiers spécialisés Ontario	Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé
Portefeuille immobilier général	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Santé Ontario	Santé
Science Nord	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre-Est	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre-Ouest	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre-Toronto	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Champlain	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Érié St-Clair	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Mississauga Halton	Santé

<sup>1</sup> Cette liste représente tous les organismes consolidés inclus dans les états financiers consolidés de l'Ontario au 31 mars 2023. L'annexe est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes consolidés pendant l'année. Les liens vers l'URL du site Web de ces entités se trouvent à Ontario.ca. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative nécessaires à la consolidation sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

<sup>2</sup> Comprend le Fonds de réserve d'assurance-dépôts, déclaré précédemment dans la note 13 en tant que fonds en fiducie sous administration.

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Nord-Est	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Ouest	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Simcoe Nord-Muskoka	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Sud-Est	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Sud-Ouest	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Waterloo Wellington	Santé
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) <sup>2</sup>	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences
Société ontarienne de gestion des placements	Finances
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure
<b>Organismes du secteur parapublic</b>	
<i>Hôpitaux publics – Ministère de la Santé</i>	
Hôpital général de la baie Georgienne	Hôpital général de Nipissing Ouest
Santé Rivière Blanche	Hôpital général de Norfolk
Services de santé Four Counties	Hôpital général de North York
Soins continus Bruyère	Hôpital général de Stratford
Headwaters Health Care Centre	Hôpital général de Strathroy-Middlesex
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	Hôpital général de St. Thomas-Elgin
Hôpital Alexandra Marine and General	Hôpital général du comté de Lennox et Addington
Hôpital Bingham Memorial	Hôpital général St-Joseph d'Elliot Lake
Hôpital communautaire de Cornwall	Hôpital général St. Mary
Hôpital communautaire Groves Memorial	Hôpital Glengarry Memorial Hospital
Hôpital communautaire de Hornepayne	Hôpital Grand River
Hôpital communautaire de Seaforth	Hôpital Queensway-Carleton
Hôpital de Deep River et du district	Hôpital Lady Minto de Cochrane
Hôpital de Hanover et du district	Hôpital Memorial de Carleton Place et du district
Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview	Hôpital Memorial de Listowel
Hôpital de Sault-Sainte-Marie	Hôpital Memorial de St. Marys
Hôpital de Smooth Rock Falls	Hôpital Memorial du district de Nipigon
Hôpital de Timmins et du district	Hôpital Memorial du district de Tillsonburg
Hôpital de Wingham et du district	Hôpital Memorial du district de Winchester
Hôpital de Woodstock	Hôpital Montfort
Hôpital du district de Geraldton	Hôpital Northumberland Hills
Hôpital du district de Kemptville	Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)
Hôpital du district du lac des Bois	Hôpital public de Clinton
Hôpital General and Marine de Collingwood	Hôpital régional de Windsor
Hôpital général Anson	Hôpital Sensenbrenner
Hôpital général d'Almonte	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital général d'Atikokan	Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital général de Brockville	Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital général d'Espanola	Hôpital Temiskaming
Hôpital général de Guelph	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général de Haldimand-Ouest	Hospital for Sick Children
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.	Hôtel-Dieu Grace Healthcare

<sup>2</sup> La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat public dans lequel l'Ontario détient le tiers des intérêts.

---

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>**

---

*Hôpitaux publics – Ministère de la Santé (suite)*

Hôpital régional Humber River	Perth and Smiths Falls District Hospital
Hôpital Joseph Brant	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Réseau Santé Rive Nord
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Campbellford	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital régional de Pembroke	Santé Manitouwadge Health
Hôpital Ross Memorial	Scarborough Health Network
Hôpital Victoria de Renfrew	Services de santé de Chapleau Health Services
Horizon Santé-Nord	Services Système de santé de Niagara
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa	Sinai Health System
Kingston Health Sciences Centre	South Bruce Grey Health Centre
Lakeridge Health	South Huron Hospital Association
L'Hôpital d'Ottawa	St. Joseph's Care Group
London Health Sciences Centre	St. Joseph's Health Care, London
Mackenzie Health	Toronto East Health Network
Maison de soins palliatifs Casey House	Trillium Health Partners
Mattawa General Hospital	Unity Health Toronto
Muskoka Algonquin Healthcare	Weeneebayko Area Health Authority
North of Superior Healthcare Group	William Osler Health System
North Wellington Health Care Corporation	Women's College Hospital
Oak Valley Health	

*Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé*

Centre de soins de santé mentale Waypoint	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de toxicomanie et de santé mentale	Services de santé Royal Ottawa

---

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>

---

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	KidsAbility School Authority
Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board	Lakehead District School Board
Avon Maitland District School Board	Lambton Kent District School Board
Bloorview School Authority	Limestone District School Board
Bluewater District School Board	London District Catholic School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Moose Factory Island District School Area Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Moosonee District School Area Board
Campbell Children's School Authority	Near North District School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Niagara Catholic District School Board
Conseil d'administration scolaire CHEO	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique MonAvenir	Northeastern Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique Providence	Northwest Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Ottawa Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Ottawa-Carleton District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Peel District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Penetanguishene Protestant Separate School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Rainbow District School Board
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	Rainy River District School Board
Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario	Renfrew County Catholic District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Renfrew County District School Board
Consortium Centre Jules-Léger	Simcoe County District School Board
District School Board of Niagara	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
District School Board Ontario North East	St. Clair Catholic District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Sudbury Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	Superior North Catholic District School Board
Durham District School Board	Superior-Greenstone District School Board
Grand Erie District School Board	Thames Valley District School Board
Greater Essex County District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Halton Catholic District School Board	Toronto Catholic District School Board
Halton District School Board	Toronto District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Upper Canada District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Upper Grand District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Waterloo Catholic District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Waterloo Region District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Wellington Catholic District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	Windsor-Essex Catholic District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	York Catholic District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	York Region District School Board
Kenora Catholic District School Board	

---

---

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>

---

#### *Collèges – Ministère des Collèges et Universités*

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

#### *Sociétés d'aide à l'enfance – Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires*

Bruce Grey Child and Family Services	La Société d'aide à l'enfance de Hamilton
Child and Family Services of Grand Erie	La Société d'aide à l'enfance de Peel
Children & Family Services for York Region	La Société d'aide à l'enfance de Stormont, Dundas & Glengarry
Children's Aid Society of Oxford County	La Société d'aide à l'enfance de Toronto
Children's Aid Society of the City of Guelph & The County of Wellington	La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin
Children's Aid Society of the County of Dufferin	La Société d'aide à l'enfance London & Middlesex
Children's Aid Society of the Niagara Region	La Société d'aide à l'enfance Nipissing & Parry Sound
Children's Aid Society of the Regional Municipality of Halton	La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa
Children's Aid Society of the Regional Municipality of Waterloo	La Société de l'aide à l'enfance Windsor-Essex
Children's Aid Society of Thunder Bay	Linck, Child Youth and Family Supports
Durham Children's Aid Society	Services à l'enfance et à la famille des districts de Kenora et Rainy River
Family and Children's Services of Frontenac Lennox and Addington	Services à la famille et à l'enfance du Comté de Renfrew
Family and Children's Services of Lanark Leeds and Grenville	Services à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario
Family and Children's Services of St. Thomas and Elgin	Sarnia-Lambton Children's Aid Society
Highland Shores Children's Aid Society	Simcoe Muskoka Child, Youth and Family Services
Huron-Perth Children's Aid Society	Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton
Jewish Family and Child Service of Greater Toronto	Société de l'aide à l'enfance d'Algoma
Kawartha-Haliburton Children's Aid Society	Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell
La Société Catholique de l'Aide à l'Enfance de Toronto	

---

**Province de l'Ontario**

**Annexe 9 : Entreprises publiques<sup>1</sup>**

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (en millions de dollars)	Hydro One Limited <sup>2</sup>	Jeux en ligne Ontario	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total pour 2023	Total pour 2022
<b>Actif</b>								
Trésorerie et placements temporaires	43	140	365	536	412	1 585	<b>3 081</b>	2 614
Débiteurs	1 085	35	87	3	300	999	<b>2 509</b>	2 084
Stocks	–	–	641	113	35	297	<b>1 086</b>	1 046
Charges payées d'avance	–	–	30	1	20	205	<b>256</b>	387
Immobilisations	23 602	–	430	4	776	35 830	<b>60 642</b>	57 754
Autres actifs	7 654	–	662	45	290	26 667	<b>35 318</b>	33 557
<b>Total de l'actif</b>	<b>32 384</b>	<b>175</b>	<b>2 215</b>	<b>702</b>	<b>1 833</b>	<b>65 583</b>	<b>102 892</b>	97 442
<b>Passif</b>								
Créditeurs	1 275	42	963	151	384	2 098	<b>4 913</b>	4 134
Effets à payer	806	–	–	–	–	–	<b>806</b>	1 329
Revenus reportés	–	–	–	–	194	371	<b>565</b>	603
Dette à long terme	14 208	–	812	50	53	9 708	<b>24 831</b>	23 459
Autres passifs	4 563	46	–	43	640	30 211	<b>35 503</b>	33 000
<b>Total du passif</b>	<b>20 852</b>	<b>88</b>	<b>1 775</b>	<b>244</b>	<b>1 271</b>	<b>42 388</b>	<b>66 618</b>	62 525
Actif net avant participation externe sans contrôle	11 532	87	440	458	562	23 195	<b>36 274</b>	34 917
Participation externe sans contrôle	(6 139)	–	–	–	–	(175)	<b>(6 314)</b>	(6 116)
Actif net après participation externe sans contrôle	5 393	87	440	458	562	23 020	<b>29 960</b>	28 801
<b>Revenus</b>	<b>3 679</b>	<b>1 256</b>	<b>7 447</b>	<b>1 474</b>	<b>9 370</b>	<b>6 160</b>	<b>29 386</b>	26 074
<b>Charges</b>	<b>3 193</b>	<b>1 169</b>	<b>4 990</b>	<b>1 240</b>	<b>6 865</b>	<b>5 796</b>	<b>23 253</b>	19 633
<b>Bénéfice net</b>	<b>486</b>	<b>87</b>	<b>2 457</b>	<b>234</b>	<b>2 505</b>	<b>364</b>	<b>6 133</b>	<b>6 441</b>

**Province de l'Ontario**

**Annexe 9 : Entreprises publiques<sup>1</sup> (suite)**

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (en millions de dollars)	Hydro One Limited <sup>2</sup>	Jeux en ligne Ontario	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total pour 2023	Total pour 2022
Bénéfice net	486	87	2 457	234	2 505	364	6 133	6 441
Actif (Passif) net au début de l'exercice avant cumul des autres éléments du résultat étendu (AERG)	5 273	–	567	224	638	22 264	28 966	26 900
Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)	–	–	–	–	–	(37)	(37)	(52)
Contribution (Déficit)/Excédent – OPG	–	–	–	–	–	(2)	(2)	(2)
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'OPG en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts	–	–	–	–	–	295	295	296
Paiements versés au Trésor	(316)	–	(2 580)	–	(2 581)	–	(5 477)	(4 617)
<b>Actif net avant AERG</b>	<b>5 443</b>	<b>87</b>	<b>444</b>	<b>458</b>	<b>562</b>	<b>22 884</b>	<b>29 878</b>	<b>28 966</b>
AERG au début de l'exercice	(58)	–	(1)	–	–	(106)	(165)	(309)
Autres éléments de résultat global (perte)	8	–	(3)	–	–	242	247	144
AERG à la fin de l'exercice	(50)	–	(4)	–	–	136	82	(165)
<b>Actif net</b>	<b>5 393</b>	<b>87</b>	<b>440</b>	<b>458</b>	<b>562</b>	<b>23 020</b>	<b>29 960</b>	<b>28 801</b>

<sup>1</sup> Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

<sup>2</sup> Au 31 mars 2023, l'Ontario possédait environ 47,2 % (47,2 % en 2021-2022) d'Hydro One Limited.

**Province de l'Ontario**

**Annexe 9 : Entreprises publiques<sup>1</sup> (suite)**

Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022
Actif financier	1 022	1 095
Dettes	2 662	2 819
Autres passifs	472	438

<sup>1</sup> Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).



## Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers

Au 31 mars (en millions de dollars)			Paiements exigés en :					
	2023	2022	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après
Hydro One Limited	14 251	13 054	131	1 100	850	–	1 175	10 995
Ontario Power Generation Inc.	7 645	6 994	209	589	624	530	5	5 688
Société ontarienne de vente du cannabis	47	51	4	4	4	3	2	30
<b>Total</b>	<b>21 943</b>	<b>20 099</b>	<b>344</b>	<b>1 693</b>	<b>1 478</b>	<b>533</b>	<b>1 182</b>	<b>16 713</b>

### Hydro One Limited

Les activités principales d'Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Hydro One est le plus grand service de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario et a l'obligation d'acheminer l'électricité de façon sécuritaire et fiable à environ 1,5 million de clients dans l'ensemble de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

### Jeux en ligne Ontario

Le 4 avril 2022, Jeux en ligne Ontario a lancé un marché de jeux sur Internet en Ontario. Jeux en ligne Ontario est responsable de l'organisation et de la gestion des jeux de hasard en ligne en conformité avec le *Code criminel (Canada)* et la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*.

### Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la LCBO, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles partout en Ontario. La LCBO achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

### Société ontarienne de vente du cannabis

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), exploitée sous le nom de Société ontarienne du cannabis (SOC), est le détaillant provincial en ligne de cannabis récréatif et le grossiste exclusif de cannabis récréatif pour les magasins de détail autorisés de l'Ontario.

### Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) organise et gère des jeux de hasard pour le compte de la province de l'Ontario, notamment les loteries, les casinos, les séances de bingo électronique, ainsi que son site de jeux en ligne OLG.ca. Des fournisseurs de services du secteur privé exploitent la plupart des casinos d'OLG. OLG continue d'intégrer les courses de chevaux dans sa stratégie de jeux, dont l'administration d'un financement permanent.

## Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché de gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario										
Annexe 10 : Frais, dons et autres revenus d'organismes du secteur parapublic										
Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Sociétés d'aide à l'enfance <sup>1</sup>		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Droits	1 437	1 275	234	204	4 434	3 426	3	–	6 108	4 905
Services auxiliaires	652	579	276	108	268	172	4	–	1 200	859
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	1 207	1 162	3	3	127	138	28	–	1 365	1 303
Ventes et locations	459	452	217	298	89	55	7	–	772	805
Constatation des apports en capital reportés	411	458	29	33	77	74	1	–	518	565
Divers	599	486	619	593	161	172	150	–	1 529	1 251
<b>Total</b>	<b>4 765</b>	<b>4 412</b>	<b>1 378</b>	<b>1 239</b>	<b>5 156</b>	<b>4 037</b>	<b>193</b>	<b>–</b>	<b>11 492</b>	<b>9 688</b>

<sup>1</sup> En 2022-2023, les sociétés d'aide à l'enfance sont consolidées dans le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

# PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

---

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et des renseignements supplémentaires.

Le rapport annuel comprend une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

## Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de l'Ontario avec le budget de 2022 et les résultats financiers de l'exercice précédent;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques pour les résultats financiers et explique les stratégies du gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

## États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de l'Ontario à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice visé par le rapport. Les états sont interdépendants; les chiffres qui figurent dans l'un d'eux peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de l'Ontario sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de l'Ontario englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par l'Ontario peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par l'Ontario.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus de la province pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année. Les résultats de l'année en cours sont présentés avec le plan budgétaire, ainsi qu'avec les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de l'Ontario.
- L'état consolidé de la situation financière indique l'actif et le passif de l'Ontario. Il est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de l'Ontario englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements à court terme, les montants dus au gouvernement et les participations dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de l'Ontario, qui indique les revenus dont la province aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit ou l'excédent accumulé. Un déficit ou un excédent affiché au cours de l'année augmente ou réduit le déficit ou l'excédent accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de l'Ontario a changé au cours de l'exercice. L'excédent ou le déficit annuel et les ajouts au titre des immobilisations corporelles sont les principaux facteurs qui influent sur la dette nette.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit ou de l'excédent accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de l'Ontario jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'exercice. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on en fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.
- L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, qui illustre la variation des valeurs des actifs financiers et des passifs financiers découlant de leur réévaluation aux taux de change en vigueur ou à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent des renseignements supplémentaires sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques.

## Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 2, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve aux pages 47 à xx, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

## Renseignements supplémentaires

Les états des ministères et les annexes contiennent les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la Loi de crédits de 2022 annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), ainsi que d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables du secteur public, sont consolidés avec ceux de l'Ontario pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Les annexes détaillées des paiements contiennent les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux d'aide ou de subventions versés à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

Depuis 2018-2019, les états financiers des organismes publics et des entreprises publiques ne font plus partie des Comptes publics. Les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers sont disponibles sur le site Web des organismes en question, auquel il est possible d'accéder à partir des liens se trouvant à [ontario.ca/comptespublics](http://ontario.ca/comptespublics) ou sur demande.

# GLOSSAIRE

---

**Nota :** Les définitions des termes inclus dans le glossaire sont présentées en guise de clarification et visent à aider les lecteurs du rapport annuel de 2022-2023. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés audités.

**Actif financier :** Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks destinés à la vente. (« Financial Assets »)

**Actif non financier :** Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de l'Ontario est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks de fournitures destinées à la consommation. (« Non-Financial Assets »)

**Amortissement cumulé :** Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

**Apport en capital reporté :** Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que l'Ontario les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

**Bon du Trésor :** Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

**Charges de programmes :** Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

**Comptabilisation :** Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

**Comptes publics :** États financiers consolidés de l'Ontario ainsi que les états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

**Consolidation :** Inclusion, dans les états financiers consolidés de l'Ontario, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

**Contrat à terme de gré à gré :** Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

**Contrat à terme normalisé :** Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

**Contrat de garantie de taux d'intérêt** : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

**Contrat de location-acquisition** : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

**Coût amorti** : Montant auquel un actif financier ou un passif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction (directe ou par le biais d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables) pour dépréciation ou irrécouvrabilité. (« Amortized Cost »)

**Crédit** : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

**Débeture** : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débeture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

**Débeture à fonds d'amortissement** : Débeture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

**Déficit** : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

**Déficit accumulé** : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

**Dérivé** : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. L'Ontario a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

**Désactualisation** : Augmentation de la valeur comptable du passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, attribuable à l'écoulement du temps. Une charge de désactualisation est constatée lorsque le passif est réduit à sa valeur actualisée et que, par conséquent, l'actualisation se résorbe au fil du temps. (« Accretion »)

**Dette** : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

**Dette nette** : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de l'Ontario. La dette nette correspond aux exigences à venir de l'Ontario en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

**Dette totale** : Total des emprunts payables par l'Ontario. (« Total Debt »)

**Durée moyenne estimative du reste de la carrière** : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

**Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite** : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

**Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite** : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les participants. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

**Excédent** : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

**Exercice** : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

**Fonds** : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

**Fonds de prévoyance** : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice de l'Ontario est égal à zéro. Voir Réserve pour plus de détails. (« Contingency Fund »)

**Gain ou perte non réalisé** : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

**Gains en capital** : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

**Garantie d'emprunt** : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

**Immobilisations corporelles** : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

**Indemnité** : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. L'Ontario peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)



**Indice des prix à la consommation (IPC) :** Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

**Infrastructure :** Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

**Instrument financier :** Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

**Investissement de portefeuille :** Investissement dans un organisme qui ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement. (« Portfolio Investments »)

**Juste valeur :** Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter, dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

**Méthode de l'amortissement linéaire :** Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

**Méthode du taux d'intérêt effectif :** Méthode employée pour calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers) et affecter les revenus d'intérêt ou les frais d'intérêt à la période de référence. (« Effective Interest Method »)

**Obligation à taux variable (OTV) :** Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

**Obligation contractuelle :** Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

**Obligation légale :** Responsabilité ou devoir manifeste envers un tiers en vertu d'une loi ou aux termes de contrats ou d'ententes. (« Legal Obligation »)

**Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) :** Obligation légale associée à l'élimination (au retrait permanent) d'une immobilisation corporelle. Cette obligation est prévisible, probable et inévitable. (« Asset Retirement Obligation(s) – ARO »)

**Opération de couverture** : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques de perte par suite des fluctuations du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

**Option** : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

**Paiement de transfert** : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

**Partenariats publics-privés** : Partenariats conclus avec le secteur privé pour développer, moderniser et remplacer l'infrastructure vieillissante de l'Ontario. En vertu de ces partenariats, les ministères provinciaux ou les propriétaires de projets établissent l'objet et la portée d'un projet, tandis que le secteur privé finance et exécute la conception et les travaux de construction. Généralement, l'Ontario paie l'entreprise du secteur privé à la fin du projet seulement. (« Public-Private Partnership (P3) »)

**Passif éventuel** : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

**PIB réel** : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

**Placement temporaire** : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et assez rapidement. (« Temporary Investments »)

**Plan financier** : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

**Produit intérieur brut (PIB)** : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

**Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) :** Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. En Ontario, les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

**Rapport annuel :** Englobe une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de l'Ontario et d'autres annexes et divulgations. (« Annual Report »)

**Réserve :** Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables imprévues des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance pour plus de détails. (« Reserve »)

**Réserve de liquidités :** Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de l'Ontario qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

**Revenus non fiscaux :** Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

**Revenus reportés :** Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes et provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

**Secteur :** Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

**Secteur parapublic :** Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires, collèges et sociétés d'aide à l'enfance. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). (« Broader Public Sector »)

**Sortie du bilan :** Radiation d'actifs ou de passifs financiers précédemment constatés dans l'état de la situation financière d'un gouvernement. (« Derecognition »)

**Total des charges :** Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

**Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) :** Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

**Transfert canadien en matière de santé (TCS) :** Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

**Trésor :** Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances de l'Ontario ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit pour plus de détails. (« Consolidated Revenue Fund »)

**Valeur actualisée :** Valeur actuelle de un ou plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

**Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle :** Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

**Valeur nominale :** Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel pour plus de détails. (« Nominal »).

## SOURCES D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES

---

### **Le budget de l'Ontario, le document *Perspectives économiques et revue financière* et les rapports trimestriels des finances de l'Ontario**

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir.

Le document *Perspectives économiques et revue financière* fournit une mise à jour de mi-exercice sur les prévisions des revenus et des dépenses du gouvernement.

Les rapports trimestriels des finances portent sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Ils suivent l'évolution de la situation au cours du trimestre et présentent de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice.

Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, du document *Perspectives économiques et revue financière* ou des rapports trimestriels des finances, visiter le site Web du ministère des Finances de l'Ontario, à <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances>.

### **Budget des dépenses de la province de l'Ontario**

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1er avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la Loi de crédits. Pour une version électronique, visitez : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-dépenses>.

### **Finances de l'Ontario**

Pour une version électronique, visitez <https://www.ontario.ca/fr/page/rapports-trimestriels-des-finances-de-lontario>.

### **Comptes économiques de l'Ontario**

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'activité économique de l'Ontario. Pour y accéder sous format électronique, aller à <https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-economiques-de-lontario>.

Veillez adresser vos commentaires  
sur le présent rapport à :  
L'honorable Caroline Mulroney  
Président du Conseil du Trésor  
Édifice Whitney, 4<sup>e</sup> étage, bureau 4320  
99, rue Wellesley Ouest  
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir  
vos commentaires au ministre par  
courrier électronique à l'adresse  
suivante : [infotbs@ontario.ca](mailto:infotbs@ontario.ca)

Vous pouvez accéder au document en ligne à [Ontario.ca/comptespublics](https://ontario.ca/comptespublics)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023 | ISSN 0833-1189 (Imprimé) | ISSN 1913-5564 (En ligne)